

2010

Le Plan Stratégique Agricole et de Développement Rural de Maurienne

Etat des lieux et définition des enjeux



Avril 2011



Elaboration :

Table des matières

A. CONTEXTE.....	7
1. Le Territoire de Maurienne.....	7
11. Organisation spatiale et structuration du territoire de Maurienne.....	7
111. Le périmètre.....	7
112. Présentation socio-économique du territoire.....	8
2. Le fonctionnement et l'organisation du Pays.....	9
21. Le Syndicat du Pays de Maurienne	9
22. Le Conseil Local de Développement.....	10
3. Les contrats de Pays.....	11
31. La charte du SPM.....	11
32. Le contrat de pays 2004-2010	11
33. Le Plan Pastoral Territorial de Maurienne.....	12
34. Le PSADER.....	12
341. Les principaux enjeux du diagnostic.....	12
343. Méthode.....	12
342. Etapes et calendrier du PSADER	13
344. Comité de pilotage	13
B. ETAT DES LIEUX DE L' AGRICULTURE DE MAURIENNE	15
1. Les exploitations agricoles de Maurienne	15
11. Evolution du nombre d'exploitation.....	15
12. Des exploitations professionnelles en élevage	16

13. Les chefs d'exploitation.....	19
14. La pluriactivité.....	20
14. Les installations.....	21
2. Les moyens de production.....	24
21. Les Cheptels locaux.....	24
211. Les ovins.....	24
212. Les caprins.....	25
213. Les bovins laits	28
22. Taille des exploitations d'élevage	32
23. Le Foncier de Maurienne	34
231. Un foncier à destination agricole mais qui se tourne vers d'autres activités.....	34
232. La maîtrise du foncier : des mesures de protection	34
233. La gestion des secteurs agricoles.....	37
24. Les bâtiments.....	41
3. Des systèmes de production	44
31. L'agro pastoralisme, un système indissociable	44
32. Exploitation de l'herbe.....	45
321. Les fourrages.....	45
322. L'irrigation.....	46
323. Les déjections animales.....	47
33. Les résultats économiques des exploitations.....	51
34. Un équilibre fragile.....	53

4. Des filières.....	55
41. La Filière Laitière	55
411. Organisation de la filière.....	55
412. Caractéristiques des coopérateurs	60
a. Les quotas	60
b. Age des coopérateurs	61
c. Forme juridique.....	62
413. Analyse prospective des coopératives laitières.....	64
a. Maîtriser les charges de structure des coopératives laitières :.....	65
b. Augmenter la valeur ajoutée au sein des coopératives par le développement de circuits courts.....	68
c. Maintenir le litrage des coopératives :.....	68
42. Filière viande.....	73
421. Etat des lieux.....	73
423. Un Abattoir de proximité	74
43. Autres productions.....	80
44. Des circuits-courts.....	81
45. A la rencontre des exploitations agricoles et agritouristiques.....	84
5. L'agro environnement.....	88
6. Une organisation agricole bien huilée	91
61. Deux groupements de développement agricole	91
62. Trois coopératives laitières.....	91
63. Un abattoir de proximité	91

64. Un groupement d'employeurs à vocation de remplacement (GEVR)	91
65. Trois coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).....	92
66. Un réseau agritourisme	92
67. Une SICA d'alpage	92
68. De nombreuses AFP	92
69. Des Groupements Pastoraux	93
C. ETAT DES LIEUX DE LA FORET DE MAURIENNE	94
1. Contexte	94
11. La Forêt Savoyarde	94
12. La Forêt en Maurienne.....	94
13. La Forêt Publique.....	97
14. La forêt privée.....	99
2. La desserte forestière	102
3. Les entrepreneurs de travaux forestiers.....	103
31. Les entreprises de transformation du bois en Maurienne.....	103
32. Les scieries	104
33. Le parc à bois de SAINT-MARTIN-LA-PORTE	106
4. La seconde transformation et le secteur de la construction bois	106
5. Le bois énergie	107
51. Bois bûches.....	107
52. Chaufferies bois.....	107
521. Les chaufferies individuelles.....	107

522. Les chaufferies collectives.....	108
6. Plan Pluriannuel de Développement Forestier	110
D. EVALUATION DES CDPRA ET CTS DU CONTRAT 2004-2010.....	120
1. CONTEXTE.....	120
2. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION.....	120
E. LES ENJEUX AGRICOLES ET FORESTIERS DE MAURIENNE	123
1. Les enjeux agricoles	123
11. Conforter l'activité agricole en pérennisant les coopératives laitières.....	123
12. Conforter l'activité agricole en améliorant l'autonomie fourragère des exploitations agricoles	124
13. Conforter la main d'œuvre et l'engagement des professionnels au sein de collectifs agricole.....	126
14. Développer la commercialisation en circuits-courts	126
2. Les enjeux forestiers.....	128
21. Le foncier, un enjeu de restructuration	128
22. Développer les dessertes, outils indispensable à la mobilisation de bois.....	128
23. Développement de filières bois locale le bois bûche et le bois énergie	128

A. CONTEXTE

1. Le Territoire de Maurienne

11. Organisation spatiale et structuration du territoire de Maurienne

La Maurienne est la plus importante des vallées transversales des Alpes françaises : Pays savoyard de haute montagne, au relief heurté et au climat rude, son territoire correspond à la vallée de l'Arc, longue de 120 km, qui descend depuis le col de l'Iseran jusqu'à la confluence avec l'Isère, au niveau de la Combe de Savoie, entre Albertville et Chambéry.

111. Le périmètre

Composée de 62 communes, réparties entre 300 et 3 200 mètres d'altitude, la vallée de la Maurienne est un territoire de montagne fortement déterminé par sa position géographique.

Avec ses 46 363 habitants, la vallée de la Maurienne est une entité complexe et diversifiée qui s'organise selon deux logiques complémentaires :

Une structuration horizontale qui découpe l'étendue de la vallée en trois principaux sous bassins :

- ✓ L'entrée de la vallée, plutôt résidentielle, est en partie sous influence des bassins chambériens et albertvillois,
- ✓ La moyenne-Maurienne, autour du pôle de Saint-Jean-de-Maurienne et des pôles secondaires de la Chambre, Saint-Michel-de-Maurienne et de Modane, représente le cœur de la vallée,



- ✓ La haute-Maurienne, définie à l'échelle de la communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise, se compose de villages de montagne et d'alpages, situés dans l'aire du Parc National de la Vanoise

Une structuration verticale qui témoigne d'une organisation particulière des activités en fonction de l'altitude :

- ✓ Le fond de vallée sur lequel s'est développée au siècle dernier une industrie lourde fondée sur l'énergie hydroélectrique et qui concentre l'essentiel des pôles urbains et de services,
- ✓ Des versants résidentiels situés en zone de moyenne montagne qui possèdent des potentialités pour développer un tourisme vert
- ✓ Les zones d'altitude, traditionnellement vouées à l'alpage, et de plus en plus tournées vers le développement touristique notamment à travers les stations de sports d'hiver et d'été.

112. Présentation socio-économique du territoire

Situation démographique et sociale :

La Maurienne représente 30% de la superficie de la Savoie et seulement 10,9% de sa population (46 363 hab. en 2010).

Le territoire enregistre une légère croissance démographique depuis quelques années (+0.8% entre 1999 et 2006) tirée principalement par les cantons en entrée de vallée. D'ici 2020, le territoire devrait continuer à enregistrer une augmentation de sa population (+ 7300 hab entre 2006 et 2020).

En Maurienne, avec la crise économique, le taux de chômage ne cesse d'augmenter. Entre décembre 2008 et décembre 2009, on est passé de 5,2 % à 7,1 %. Cependant on observe une diminution ce dernier trimestre 2010 puisque l'on compte un taux de 6,5 %.

De plus, le taux de chômage tel qu'il est calculé par l'Etat n'est pas représentatif de la spécificité de la vallée. En effet, pour le calcul du taux de chômage l'Etat prend seulement en compte les demandeurs d'emploi de catégorie 1. Sur un territoire où la saisonnalité est importante, le taux de chômage n'est donc pas représentatif de l'évolution réelle des demandeurs d'emploi.

Diversification de l'économie :

La Maurienne est riche d'une économie diversifiée. Elle tire cette richesse de plusieurs secteurs : l'industrie et le tourisme sont les deux secteurs d'activités reconnus comme structurant le territoire, de par le nombre d'emplois qu'ils génèrent mais aussi de par les enjeux d'aménagement du territoire historiques et actuels.

Le tourisme est le secteur le plus générateur d'emplois : emplois saisonniers mais aussi emplois induits du tourisme. La Maurienne compte 22 stations touristiques.

La vallée est également fortement marquée par la présence industrielle, les grands groupes représentent 20% de l'emploi salarié privé du territoire. Ils sont concentrés sur quelques cantons et notamment celui de Saint-Jean-de-Maurienne et de Saint-Michel-de-Maurienne avec des entreprises comme Rio Tinto ALCAN (aluminium), METALTEMPLE, etc. Ces grands groupes sont toutefois fragilisés par des restructurations importantes et leurs perspectives d'évolution sont difficilement maîtrisables.

L'agriculture en Maurienne est particulièrement diversifiée si on la compare à celle des vallées et massifs voisins. On peut distinguer, en Maurienne, cinq filières principales de production plus ou moins organisées : lait, viande bovine, ovine, caprine et productions végétales.

2. Le fonctionnement et l'organisation du Pays

21. Le Syndicat du Pays de Maurienne

La Maurienne possède de longue date une forte tradition de coopération intercommunale, qui a d'abord pris la forme d'une association (loi 1901) : l'Association des Maires de Maurienne (AMM) fondée en 1972.

Créé en décembre 2000, le Syndicat du Pays de Maurienne prend le relais de l'AMM. Le SPM est un syndicat mixte. Il se compose de collectivités de niveaux différents : des communes (61 communes) dont 4 groupements intercommunaux (communautés de communes regroupant 28 communes).

22. Le Conseil Local de Développement

Le Conseil Local de Développement du Syndicat de Pays de Maurienne, créé en 2003 contribue largement à la définition et la mise en œuvre des orientations du Pays et le suivi du programme d'actions.

Il a pour missions d'accompagner la démarche d'élaboration et de suivi des contrats de développement en veillant à assurer une mobilisation de la société civile représentative du territoire ;

- ✓ en s'attachant à être un lieu ouvert d'échanges et de propositions ;
- ✓ en développant une réflexion permanente à toutes les étapes et en impulsant une vision prospective.

Il formule des avis et propositions, à la demande du comité de pilotage CDPRA-CTS, ou de sa propre initiative. Ses avis et propositions recouvrent l'ensemble des domaines du contrat : service à la population, économie, tourisme, agriculture, environnement.

Le Conseil Local de Développement veille au respect de la Charte de territoire, élaborée et adoptée par l'ensemble des communes. Il est réparti en 3 commissions thématiques :

- ✓ Agriculture -Tourisme – Environnement
- ✓ Vivre Ensemble (services à la population, transport, culture)
- ✓ Industrie et services à l'industrie, commerce, artisanat

Les commissions sont constituées de socio-professionnels, d'associations locales, d'habitants de la vallée, de représentants des principaux EPCI de la vallée, chambres consulaires, services déconcentrés de l'Etat...

3. Les contrats de Pays

31. La charte du SPM

La Maurienne organisée autour du Syndicat du Pays de Maurienne a souhaité s'engager dès 1999 dans une démarche de développement durable en rédigeant une Charte de Pays. Ce document, élaboré collectivement entre élus et acteurs locaux, traduit les grandes orientations de développement du territoire.

32. Le contrat de pays 2004-2010

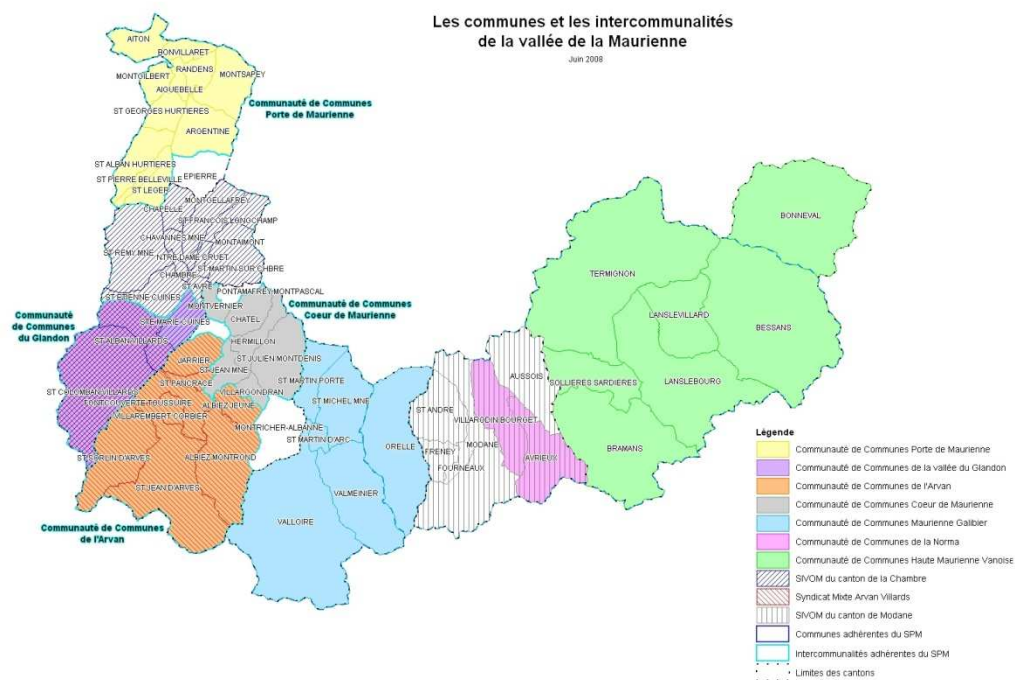
Ces orientations ont été déclinées ensuite en programme d'actions puis contractualisées avec les partenaires : Région Rhône-Alpes et Département de la Savoie.

- ✓ CDPRA = Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes ; Contrat signé entre le territoire et la Région Rhône-Alpes et l'Etat, anciennement Contrat Global de développement. Le CDPRA a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil Régional le 18 novembre 2004 pour une durée de cinq ans.
- ✓ CTS = Contrat Territorial de Savoie : Contrat signé entre le territoire et le Département de la Savoie. Le CTS a été approuvé le 15 octobre 2004 pour une durée de 5 ans

Le périmètre du CDPRA concerne 61 communes. Le périmètre couvre les 6 cantons de Maurienne :

- ✓ Canton d'Aiguebelle
- ✓ Canton de la Chambre
- ✓ Canton de Saint-Jean-de-Maurienne
- ✓ Canton de Saint-Michel-de-Maurienne
- ✓ Canton de Modane
- ✓ Canton de Lanslebourg-Mont Cenis

Il est découpé en 7 intercommunalités :



- ✓ Communauté de Communes Porte de Maurienne
- ✓ Syndicat Intercommunal du Canton de La Chambre
- ✓ Communauté de Communes Cœur de Maurienne
- ✓ Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards
- ✓ Communauté de Communes Maurienne Galibier
- ✓ Syndicat Intercommunal du Canton de Modane
- ✓ Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise

33. Le Plan Pastoral Territorial de Maurienne

Le Syndicat du Pays de Maurienne porte son plan pastoral territorial. Celui-ci a été validé par la Région en juillet 2009. Ce plan vise la mise en place d'une programmation pluriannuelle en vue de l'attribution de crédits d'améliorations pastorales.

34. Le PSADER

341. Les principaux enjeux du diagnostic

Les principaux enjeux du diagnostic sont :

- de disposer d'une connaissance globale, objective, et actualisée de l'agriculture et de la forêt en Maurienne en mettant en évidence les éléments dans leurs perspectives futures, avec ses atouts et ses faiblesses.
- d'exprimer les enjeux agricoles et forestiers validés par les acteurs du territoire
- de pouvoir mener une réflexion commune afin de proposer un plan d'actions permettant à l'agriculture et à la forêt de contribuer pleinement au développement de la vallée.

343. Méthode

La partie évaluation de la partie agricole de l'ancien contrat de pays a été traitée par l'ASADAC de Savoie. Les parties diagnostic et définition des enjeux ont été mené par la Chambre d'Agriculture de Savoie.

Pour la réalisation du diagnostic, nous avons utilisé les données suivantes :

- ✓ Données MSA 2009
- ✓ Base de données Orani 2010, Bally, RPG 2008
- ✓ Etude Agriculture en Haute Maurienne Vanoise, Evolution du monde agricole à 10 ans ; Terr@Terre 2009
- ✓ Etude de la gestion de la ressource en eau en Haute Maurienne ; Agence de l'eau – CG73-CA73 2007
- ✓ Etude agricole dans le cadre du PLU d'Albiez Montrond
- ✓ Mémento du Patrimoine Naturel –CPNS-SPM
- ✓ Enquêtes
- ✓ IGN BD_Topo©.
- ✓ DDT 73 (données IFN).
- ✓ RGD 73/74.
- ✓ L'étude de « *l'Optimisation de la commercialisation des bois issus de la forêt publique en Maurienne* », réalisée par l'ONF en 2007.
- ✓ « *Analyse de la filière bois en Maurienne* », Maurienne Expansion, 2010.
- ✓ Données de l'IFB 73.
- ✓ Données de la Communauté de Commune Maurienne Galibier.
- ✓ Données de la Commune de St Etienne de Cuines.

342. Etapes et calendrier du PSADER

Etape 1 : Diagnostic à partir des documents, bases de données et enquêtes

Etape 2 : Evaluation de l'ancien contrat de pays

Etape 3 : Réunions de travail avec des équipes pluri disciplinaires et validation des enjeux par les professionnels

→ 3 réunions agricoles et 1réunion forêt (cf annexe)

Etape 4 : Validation du diagnostic et des enjeux par le Comité de pilotage invité par le SPM.

344. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- Mr Rochette : Président du SPM – Conseiller Régional – Maire de St Rémy de Maurienne
- Mr Gallioz : Vice Président du SPM – Conseiller Général – Maire de St Michel de Maurienne
- Mr Jorcin : Président de la CC Haute Maurienne Vanoise
- Mr Simon : Président du SIVOM de MODANE
- Mr Savoye : Président de la CC Maurienne Galibier
- Mr Favier : Vice Président de la CC Cœur de Maurienne
- Mr Bozon : Président du SIVAV
- Mr André : Président du SIVOM de la Chambre
- Mr Genon : Président de la CC Porte de Maurienne
- Mr Gate : Directeur du CPNS
- Mme Collombet : Présidente de Bien Vivre en Maurienne
- Mme Rey : Présidente du GDA Moyenne Maurienne
- Mme Courtet : Présidente du Gida Haute Maurienne
- Mr Grosset : charge de mission du PNV
- Mr Mollaret : Président de la coopérative laitière des Arves
- Mr Blanc : Président de la coopérative laitière de la Chambre
- Mr Tourt : Président de la coopérative laitière de Haute Maurienne Vanoise
- Mr Debroize : Chef unité ONF
- Mr Dupraz : CG73-DPT
- Mr Barthelon : RRA
- AFP Orelle
- AFP du Chatel
- Madame Tosca : Conseil Local de Développement
- Mme Jabouille : Maison des Parcs et de la Montagne COFOR 73
- Mr Rittaud : Président de l'abattoir de St Etienne de Cuines
- Mr Etellin : Président du Syndicat Ovin de Savoie

B. ETAT DES LIEUX DE L' AGRICULTURE DE MAURIENNE

1. Les exploitations agricoles de Maurienne

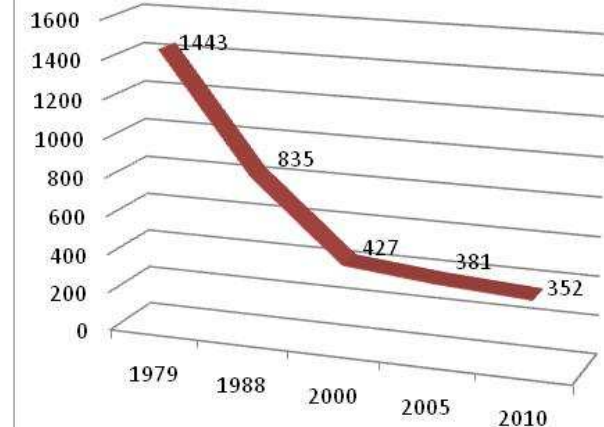
1.1. Evolution du nombre d'exploitation

- En 30 ans, 76 % des exploitations agricoles ont disparu.
- Comme sur l'ensemble du territoire français, la Maurienne a connu une diminution du nombre d'exploitations agricoles. Cette baisse a été de **42%** entre 79 et 88, et de **39%** pour la période 1988 –2000, contre respectivement **32%** et **41%** sur le département de la Savoie.
- La Maurienne compte en 2009, **352 chefs d'exploitations**¹ qui possèdent plus de 4.5 ha correspondant à un ½ SMI (Surface Minimum d'Installation).
- L'agriculture de Maurienne est composée en grande majorité **d'élevage** avec une dominance d'élevage laitier. On note cependant quelques exploitations en polyculture élevage² voire en grande céréale. Ces exploitations sont présentes dans la zone de plus basse altitude, en porte de Maurienne. On note aussi d'autres productions comme le maraîchage et plante médicinale (cultures spécialisées) ou volaille....

¹ Source : MSA 2009

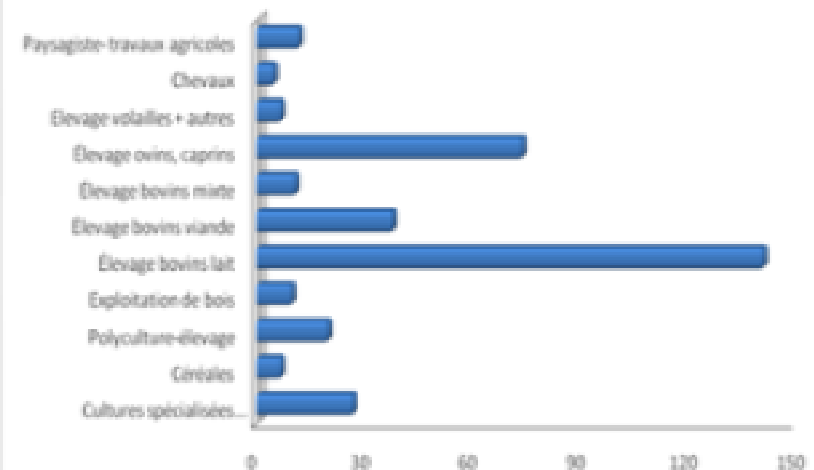
² Polyculture élevage = une activité d'élevage couplée avec une activité de grande culture

Evolution du nombre d'exploitations en Maurienne



Répartition des Chefs d'exploitation 2009

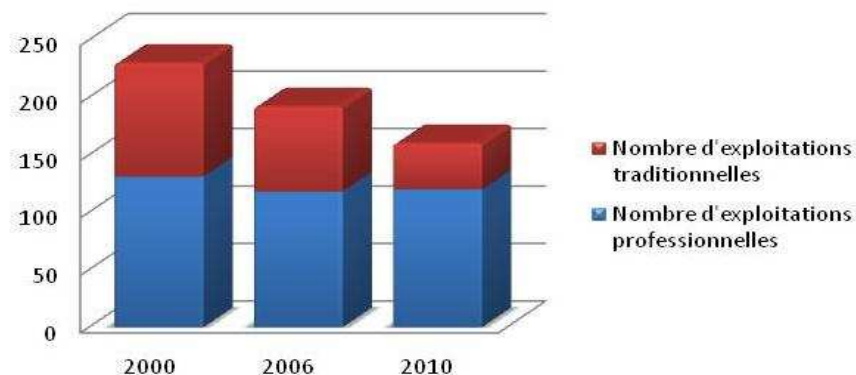
Source : MSA 2009



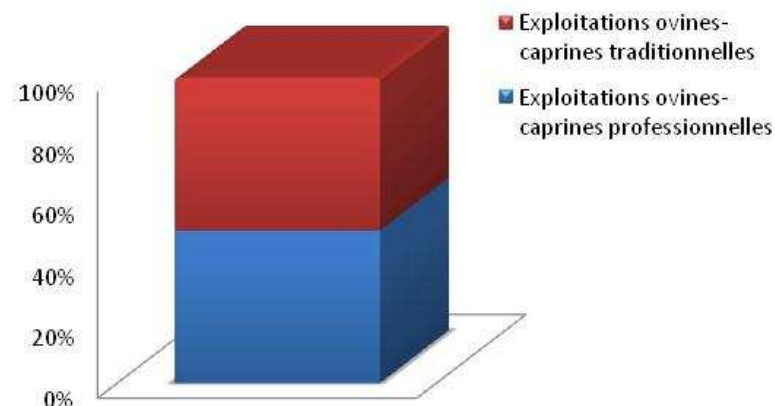
12. Des exploitations professionnelles en élevage

- Au 1^{er} janvier 2010, on dénombre **326 exploitations détentrices d'animaux** : 172 exploitations bovines et 154 exploitations ovines et caprines.
- Comme la Tarentaise, la Maurienne a connu une augmentation d'exploitations dites professionnelles³. Ces dernières sont passées de 16 % en 1988 à 34 % en 2000 (passant de 138 à 177), tandis que dans le même temps, en Savoie, le nombre d'exploitations professionnelles diminuait de 8%.
- En 2010, on dénombre **169 exploitations professionnelles détentrices d'animaux** : (>8 vaches ou > 30 brebis et chèvres laitières ou > 50 ovins viandes). Comme l'illustre le graphe d'évolution des exploitations bovines, le nombre d'exploitations traditionnelles est en forte diminution et on observe une stagnation et un maintien global des exploitations professionnelles.
- **50 % des exploitations caprines-ovines sont dites professionnelles**

Evolution du nombre d'exploitations bovines

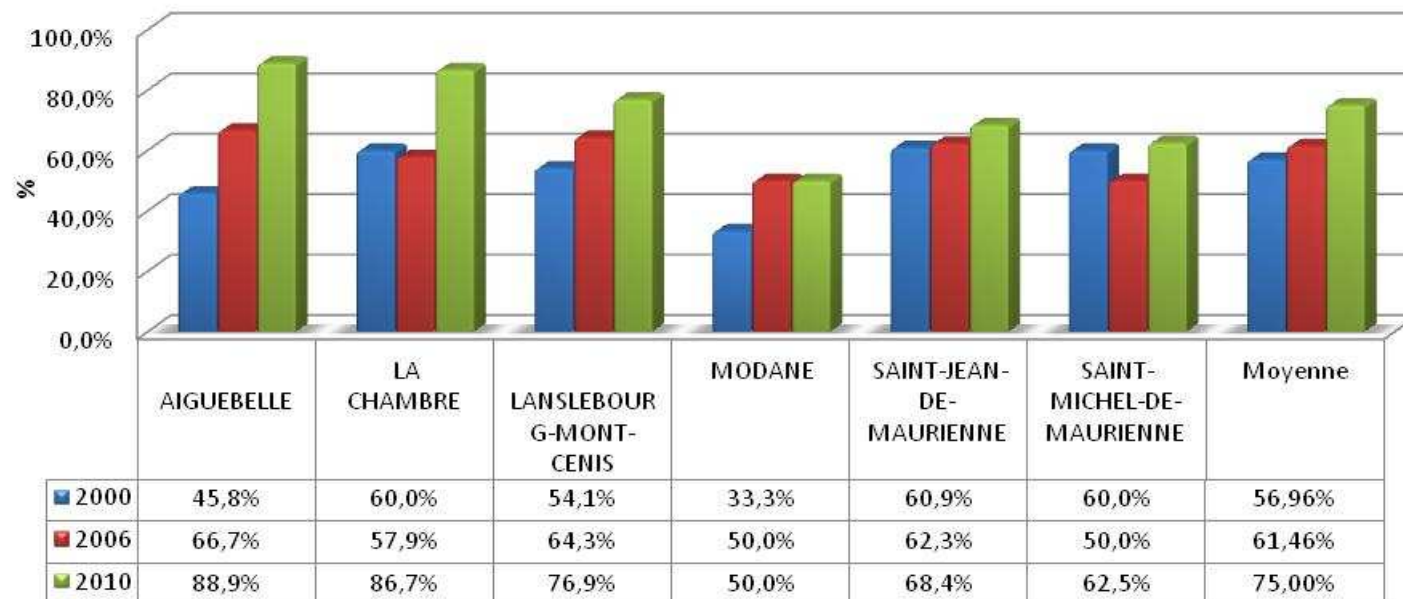


Répartition des exploitations caprines-ovines en 2010



³ une exploitation professionnelle = un chef d'exploitation qui travaille un ¾ temps plein et une production équivalente à 8 vaches.

Exploitation professionnelle bovine/exploitation totale



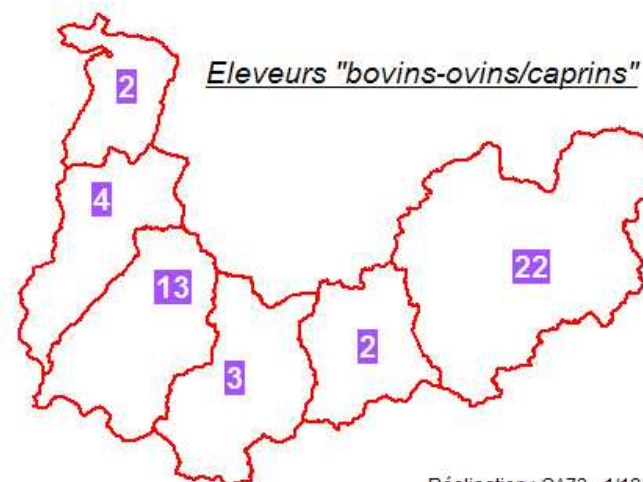
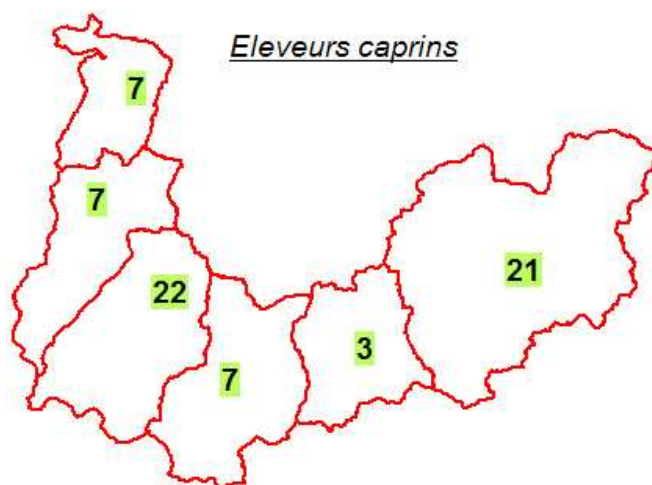
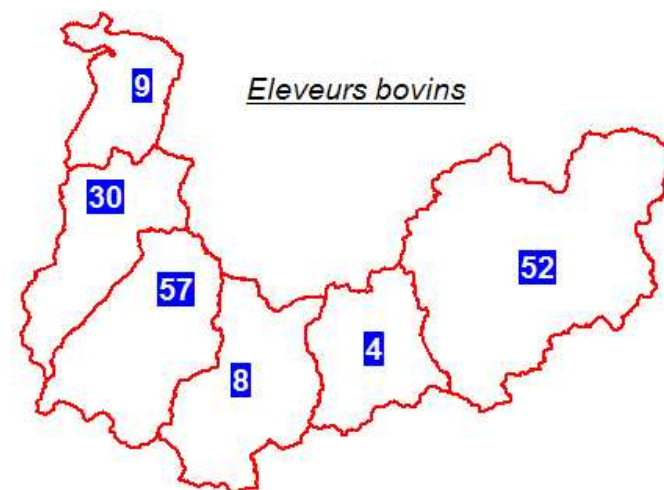
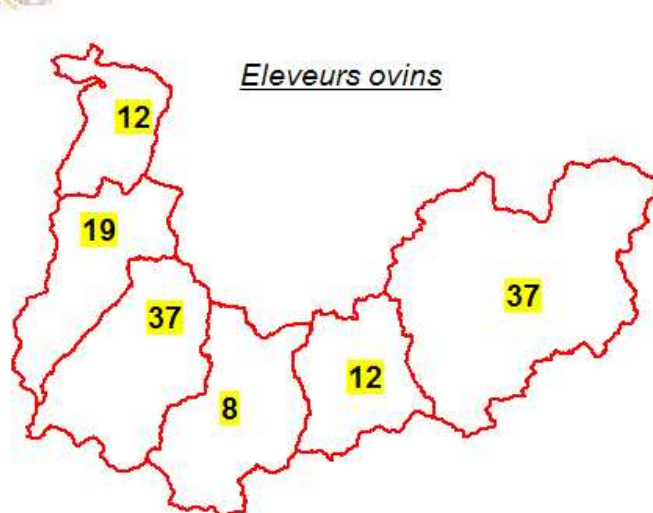
On observe cette augmentation du ratio exploitation professionnelle sur exploitation totale en augmentation sur tous les cantons de Maurienne.

Fruit d'une restructuration dans la vallée (entre 1988 et 2000), amplifiée par le prix du lait en AOC Beaufort et la revalorisation de l'ICHN⁴, le nombre d'exploitations professionnelles de Maurienne avait augmenté. Depuis 2000, le nombre d'exploitations se stabilise, voire se contracte très légèrement (168 exploitations d'élevage professionnelles en 2010). Le mouvement de restructuration tel qu'on l'a connu au cours de ces 15 dernières années tend à se terminer. Les exploitations traditionnelles n'alimentent plus les professionnelles, elles disparaissent.

⁴Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels



Nombre d'éleveurs par canton et par type d'élevage

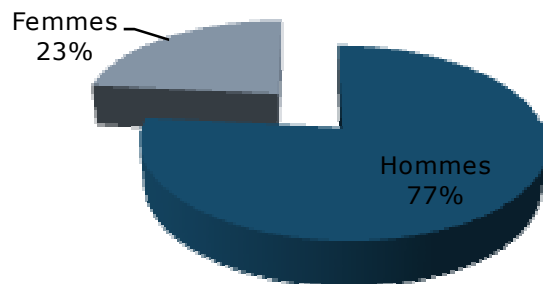


Réalisation : CA73 - 1/12/2010
Source : ORANI

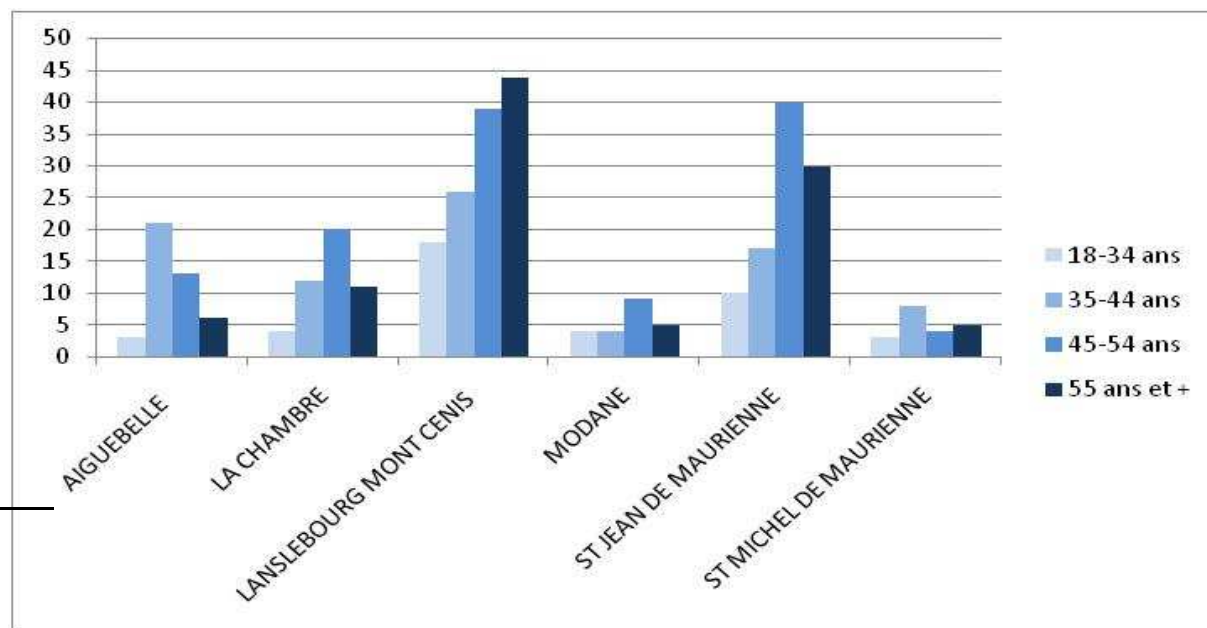
13. Les chefs d'exploitation

- La répartition entre agriculteur et agricultrice n'a pas changé depuis 2000. 23 % des chefs d'exploitation de Maurienne sont des femmes. Cette répartition est identique à celle départementale.

**Répartition Hommes Femmes
dans les chefs d'exploitations
en 2009**



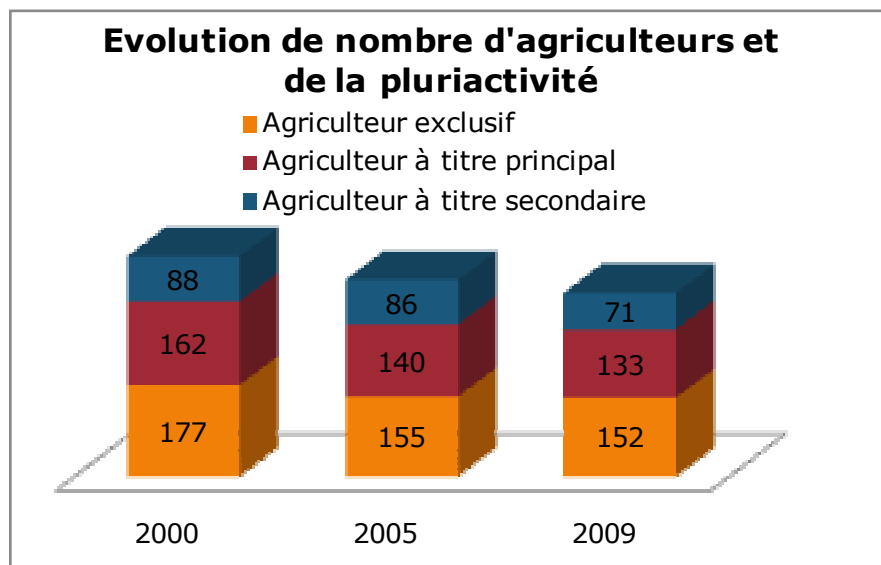
- Le graphique⁵ ci-dessous illustre la répartition des chefs d'exploitation par canton. On observe un vieillissement de la population agricole puisque plus de **28 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans** et sont donc susceptibles d'arrêter leur activité très prochainement. La tranche d'âge la plus représentative est celle des **45-54 ans regroupe près de 35 %** des chefs d'exploitations. Les 2 cantons où il y a une très forte présence agricole (représentant 63 % des agriculteurs) illustrent ce phénomène :
 - 65 % des chefs d'exploitation du canton de Lanslebourg ont plus de 45 ans dont **35 % ont plus de 55 ans**.
 - 72 % des chefs d'exploitation du canton de St Jean de Maurienne ont plus de 45 ans dont **31 % ont plus de 55 ans**.



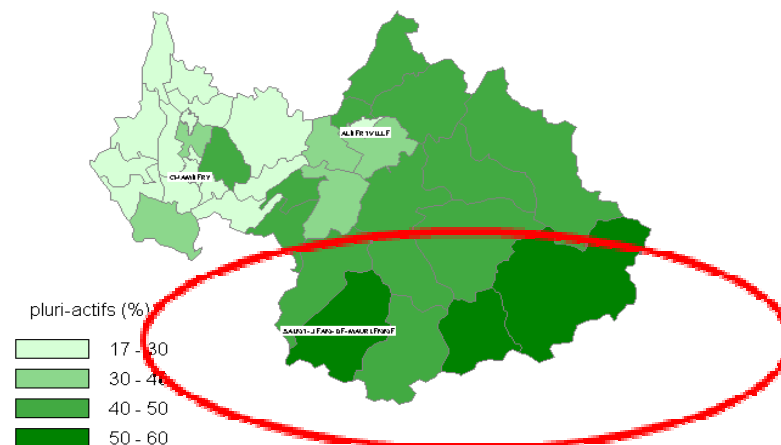
⁵ Source MSA 2009

14. La pluriactivité

- **Les agriculteurs de Maurienne sont pluriactifs.** 57 % des chefs d'exploitations sont pluriactifs en 2009 alors qu'ils étaient 59 % en 2000. Ce pourcentage très élevé par rapport à la Savoie (proche de 35 %), supérieure aux vallées voisines comme la Tarentaise (40 % en 2000) illustre le fait **qu'une grande partie des agriculteurs du territoire ont intégré et conservé une deuxième activité dans leur système** agricole.
- Le système double actif en travaillant dans les usines a laissé place à la pluriactivité avec un deuxième travail saisonnier dans les stations de ski (moniteur, pisteurs, remontées mécaniques, dameurs). Les cantons où la pluriactivité est la plus forte sont les zones de très haute montagne où les remontées mécaniques sont présentes.
- La relative facilitée à trouver un emploi saisonnier, sans investissement nécessaire, avec des horaires compatibles avec la traite et le soin des animaux, une rémunération correcte, a sûrement limité la diversification des exploitations. Elle a en outre permis à bon nombre d'entre elles de survivre dans les périodes difficiles.
- Cependant, les employeurs dans les stations demandent de plus en plus de mobilisation de leur personnel pour animer des soirées (descente aux flambeaux, accueil,...). Ces agriculteurs doubles actifs sont de plus en plus tiraillés dans la gestion du temps entre leurs deux activités.



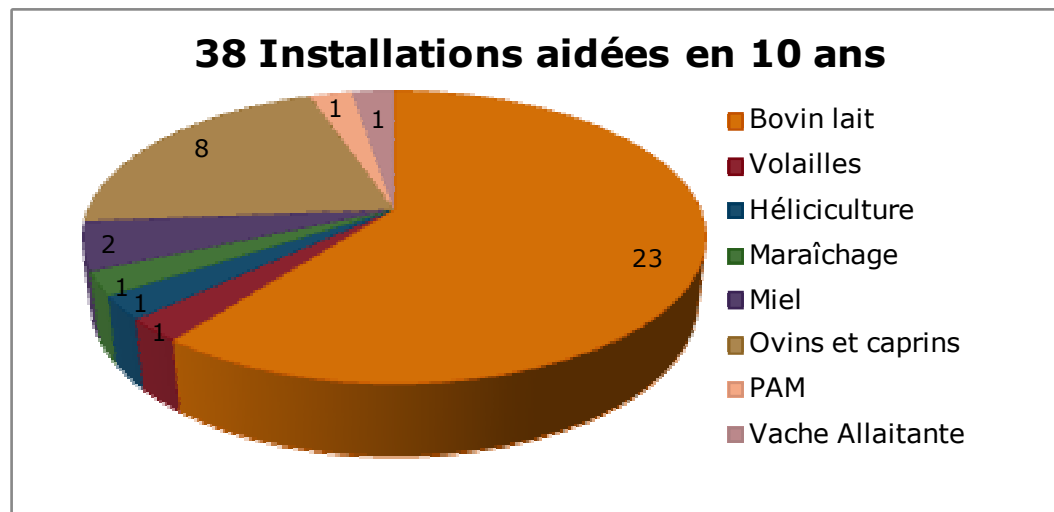
20



Source MSA ; 2000

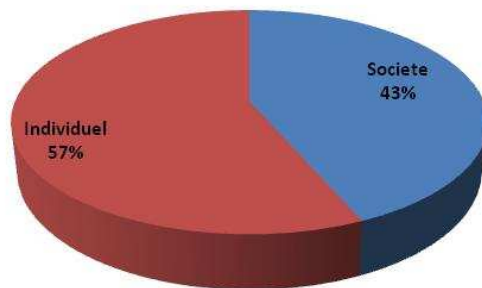
14. Les installations

- **38 installations aidées en 10 ans** (2000-2010), c'est peu ! On considère en Rhône Alpes et en Savoie qu'il y a autant d'installations non aidées que celles qui passent par la filière classique avec formation et aide à l'installation. Dans le même temps (depuis 1988) le nombre d'exploitations a chuté de 72 %.
- **60 % se sont installés en production laitière « BEAUFORT »**
- **21 % en caprin et/ou ovin lait**
- **17 % en productions dites « innovantes »** :
 - 1 en maraîchage, 2 en apiculture, 1 héliciculture, 1 plantes aromatiques
 - 1 en vache allaitante
 - 0 % en ovins allaitant pur

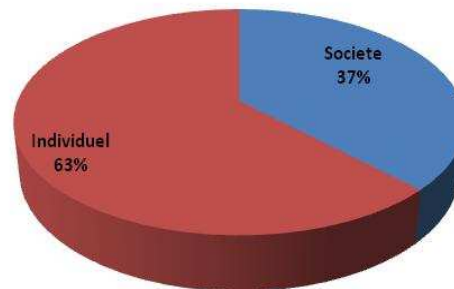


De plus en plus de jeunes choisissent la forme sociétaire. 43 % en bovin lait et 37 % en ovin/caprin lait. En 2009, on dénombre 35 % de chefs d'exploitation en société dont 16 % en GAEC.

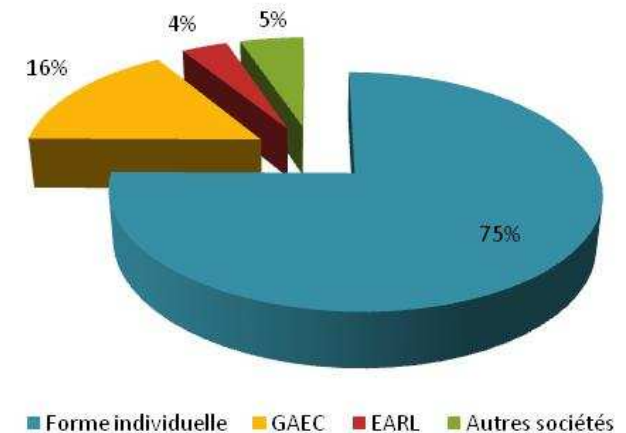
Installations aidées en bovin lait



Installations aidées ovin-caprin lait



Les formes juridiques des exploitations en 2009



Quelles perspectives ?

- Une installation aidée pour deux départs en moyenne, au cours des dix années passées.
- Aujourd'hui la très grande majorité des petites exploitations traditionnelles montrent une **viabilité souvent impossible** en l'état pour pouvoir y installer un jeune. Cela signifie donc que ces exploitations seront reprises par un agriculteur déjà en place qui souhaite s'agrandir ou bien que les terres seront exploitées par les voisins. Le nombre d'exploitations va donc continuer à diminuer et leur taille à augmenter, rendant encore plus aiguë le problème de la main d'œuvre, et par voie de conséquence de l'enfrichement des terres les plus pentues et isolées.
- Malheureusement on observe une **problématique semblable (bâtiment, foncier morcelé) dans un certain nombre d'exploitations professionnelles** ce qui risque d'être encore plus préjudiciable pour l'avenir de l'agriculture et des filières en place (cf chapitre 2 et 4) puisque les exploitations traditionnelles seront éradiquées et que l'enjeu est de préserver les exploitations en place.
- Au sein des installations aidées de ces 10 dernières années, on compte 3 agriculteurs qui ont stoppé leur activité en bovin lait et 1 en ovin caprin. Ces chiffres sont faibles mais élevés à la fois puisqu'ils témoignent de la difficulté réelle de l'installation en élevage malgré une filière AOC Beaufort puissante.
- Quelles solutions alors ? Trois pistes se dessinent :

- Repérer les **exploitations viables** qui vont cesser leur activité pour les transmettre à des jeunes
- Reprendre ou prendre des **parts dans les GAEC** existants
- Favoriser **l'installation diversifiée**

CE QU'IL FAUT RETENIR :

→ En 30 ans, 76 % des exploitations agricoles ont disparu.

→ Le mouvement de restructuration tend à se terminer. Les exploitations traditionnelles n'alimentent plus les professionnelles, elles disparaissent.

→ En 2010, on dénombre 169 exploitations professionnelles détentrices d'animaux

→ On observe un **vieillissement de la population agricole** puisque plus de 28 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans et sont donc susceptibles d'arrêter leur activité très prochainement. La tranche d'âge la plus représentative est celle des 45-54 ans et regroupent près de 35 % des chefs d'exploitations. La reprise de ces exploitations est un enjeu à moyen terme.

→ 38 installations aidées en 10 ans

→ **57 % des chefs d'exploitations de Maurienne sont pluriactifs** en 2009 ; L'emploi saisonnier, sans investissement nécessaire, avec des horaires compatibles avec la traite et le soin des animaux, une rémunération correcte, a sûrement limité la diversification des exploitations mais a permis à bon nombre d'entre elles de survivre dans les périodes difficiles. Mais cette activité est de plus en plus **consommatrice de main d'œuvre et de temps**.

→ Les **exploitations traditionnelles jouent un rôle important dans l'entretien des paysages**. Pourtant peu de ces exploitations feront l'objet d'une reprise. Les terrains seront repris par un agriculteur déjà en place qui souhaite s'agrandir ou bien les terres seront exploitées par les voisins.

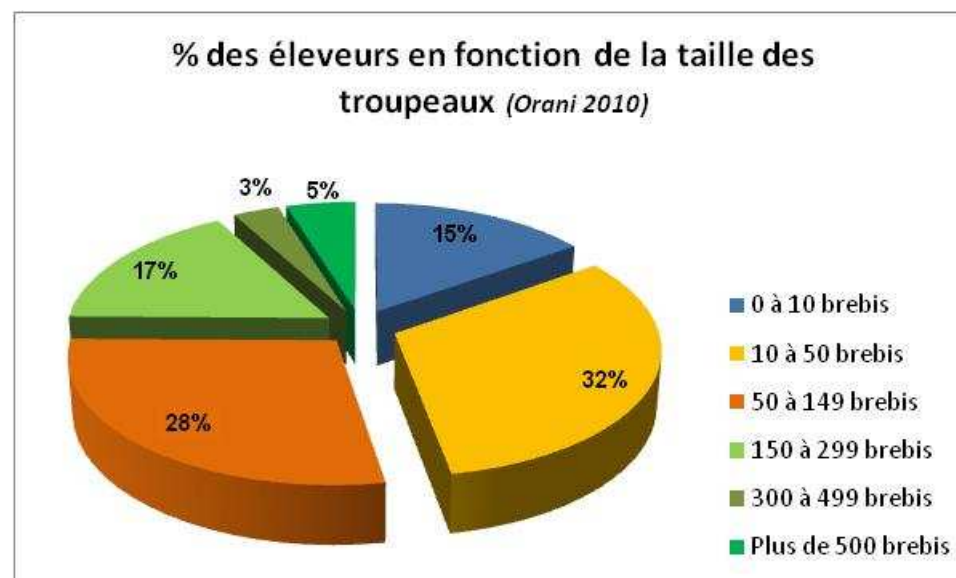
Le nombre d'exploitations va sans doute continuer à diminuer et leur taille à augmenter, rendant encore plus aiguë le problème de la main d'œuvre, et par voie de conséquence de l'enfrichement des terres les plus pentues et isolées.

2. Les moyens de production

21. Les Cheptels locaux

211. Les ovins

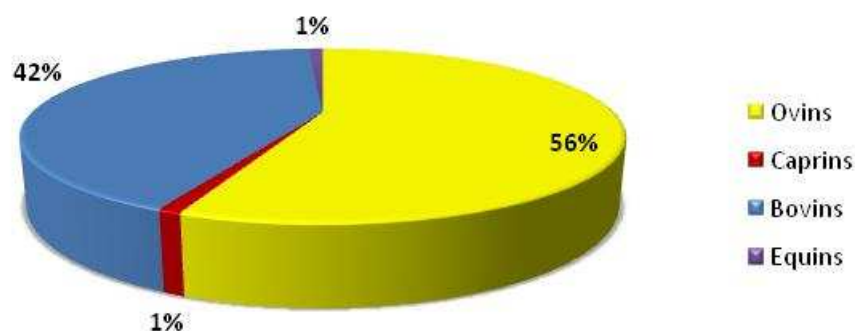
- ✓ Au 1^{er} janvier 2010, on dénombre 15 242 ovins viande reproducteurs ainsi que 454 ovins reproducteurs lait. Il est difficile de faire état d'une évaluation chiffrée depuis ces dernières années puisque la législation n'obligeait pas de déclarer tous les animaux.
- ✓ Cependant, on peut penser que la tendance doit aller à la baisse du nombre de tête d'ovin en hiver en adéquation avec l'arrêt du nombre d'exploitant purement ovin. On dénombre **125 agriculteurs détenteur de brebis**. La Maurienne, à l'image du département de Savoie comprend un très fort pourcentage d'éleveurs avec des petits troupeaux. L'évolution des primes à la brebis n'aidant plus les éleveurs de moins de 50 brebis risque de favoriser l'arrêt de certain nombre de ces agriculteurs. Ces petits troupeaux jouaient un rôle important de l'entretien du paysage des petites parcelles autour des villages. L'entretien de certaines zones risque de devenir plus difficile.
- ✓ On observe une **diversification de plus en plus importante de troupeau brebis laitière**. En 10 ans, on est passé d'une exploitation brebis lait à sept exploitations brebis lait.
- ✓ La **Thônes et Marthod** est une race dite mixte « lait viande ». C'est une race menacée. Une MAE⁶ Thône et Marthod existe d'ailleurs à ce sujet. Le plus grand berceau de Thône et Marthod de Savoie et Haute Savoie est en Maurienne.



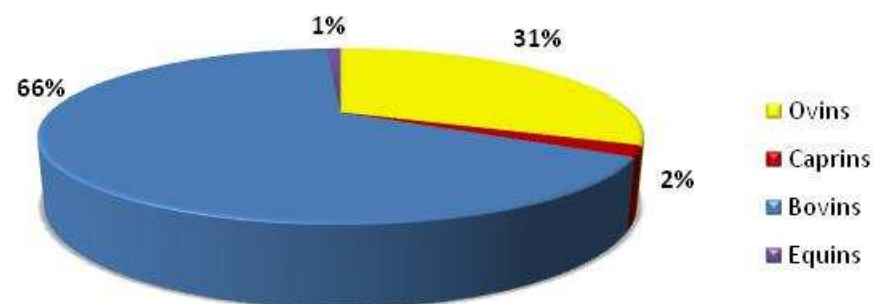
⁶ Mesure Agro Environnementale

- ✓ L'été, les alpages accueillent près de 75 950 ovins. De nombreux éleveurs de Maurienne prennent en complément de leur troupeau, des brebis du sud augmentant de manière importante le nombre de brebis pendant la saison estivale. Beaucoup d'entre eux le font souvent **par nécessité pour avoir un revenu plus décent et surtout bénéficier des mesures de protection contre les prédateurs de l'Etat**. En hiver les ovins représentent 32 % des UGB⁷ totaux de Maurienne contrairement aux bovins qui représentent 66 % alors que pendant la période estivale, les ovins représentent 56 % des UGB totaux. Cette forte augmentation est le fruit aussi des transhumants (bergers et troupeaux extérieurs à la Savoie) qui augmentent de manière importante le cheptel ovin.

Répartition du cheptel en correspondance
UGB sur les alpages



Répartition du cheptel hiverné en
correspondance UGB



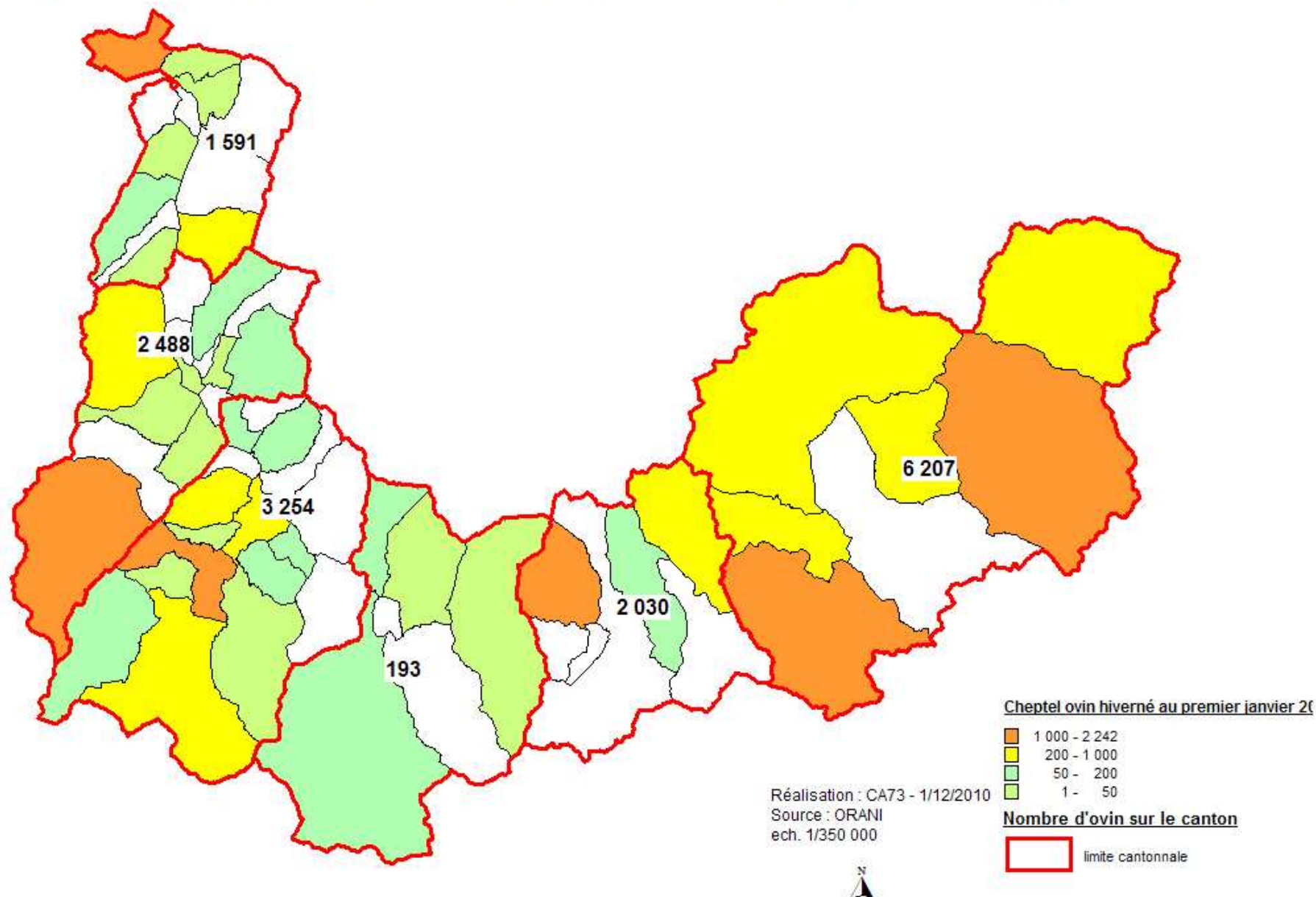
212. Les caprins

Au 1^{er} janvier 2010, on dénombre 1 322 caprins reproducteurs lait et 445 caprins reproducteurs viandes. Sauf quelques animaux qui accompagnent les troupeaux d'ovins viandes, la production caprine se tourne essentiellement vers la transformation et la vente directe des fromages à bonne valeur ajoutée.

⁷ Unité Gros Bétail : unité pour comparer les animaux entre eux (1 chèvre = 0,15 UGB = 0,15 vache laitière)

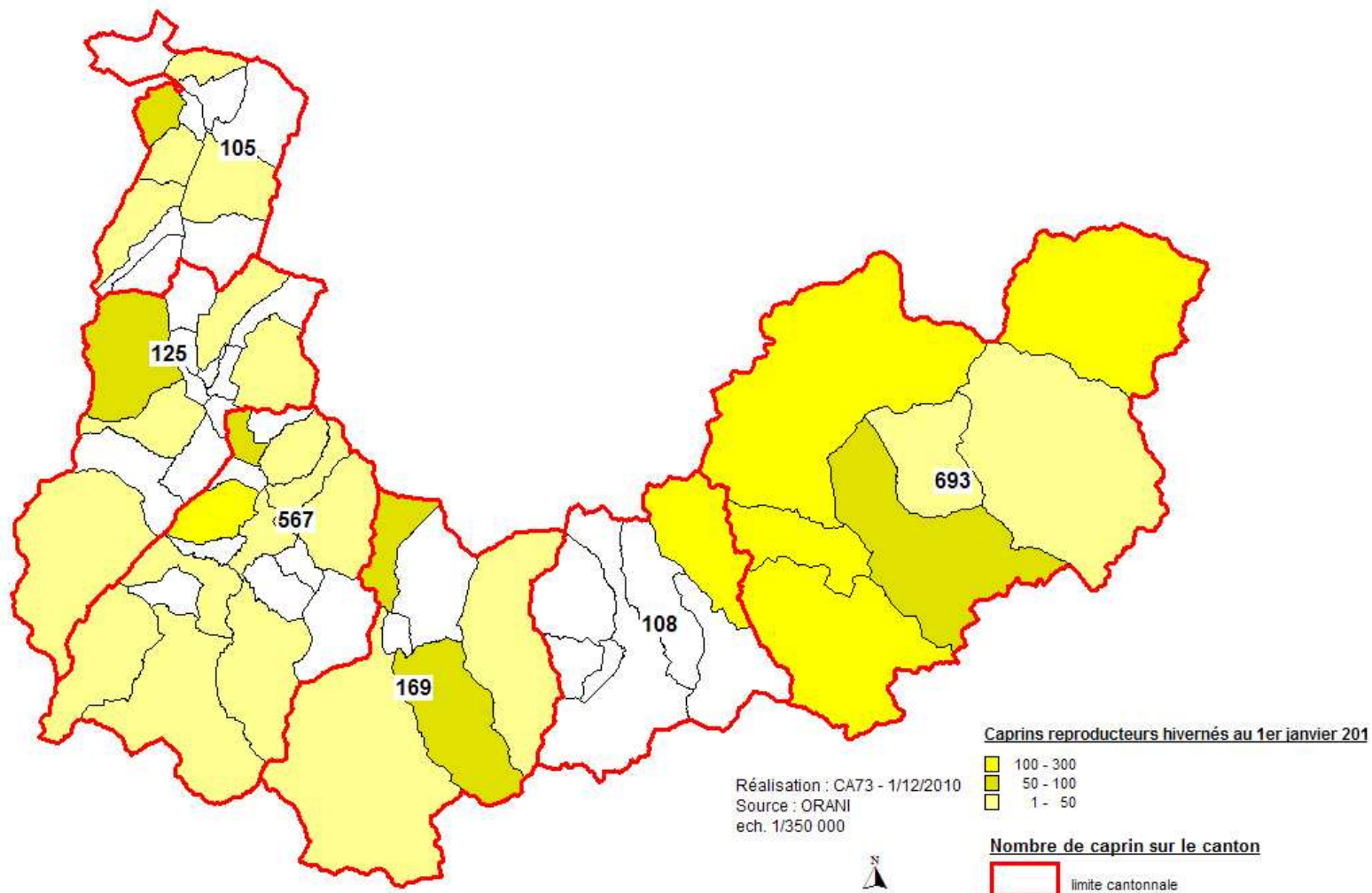


Les Ovins reproducteurs hivernés au 1er janvier 2010

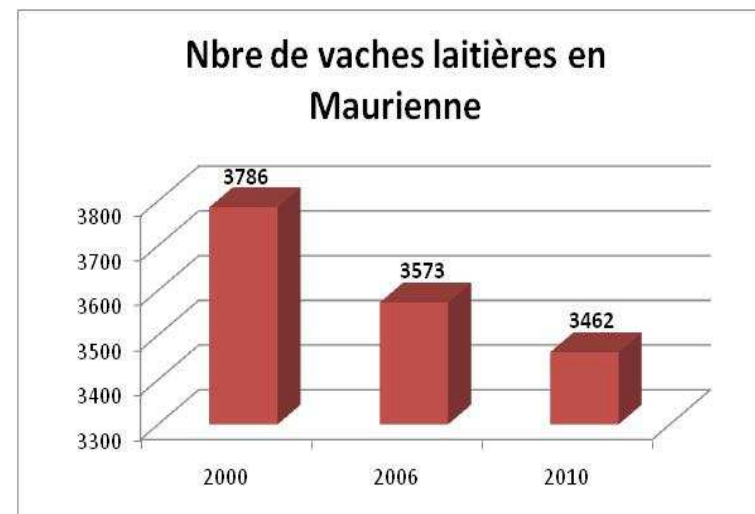
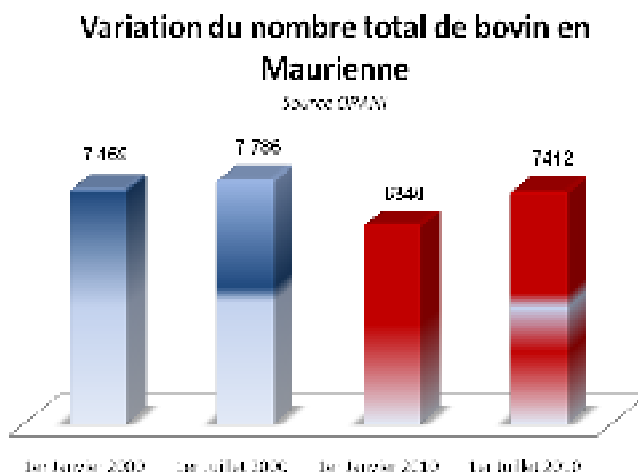




Les Caprins reproducteurs hivernés au 1er janvier 2010



213. Les bovins laits



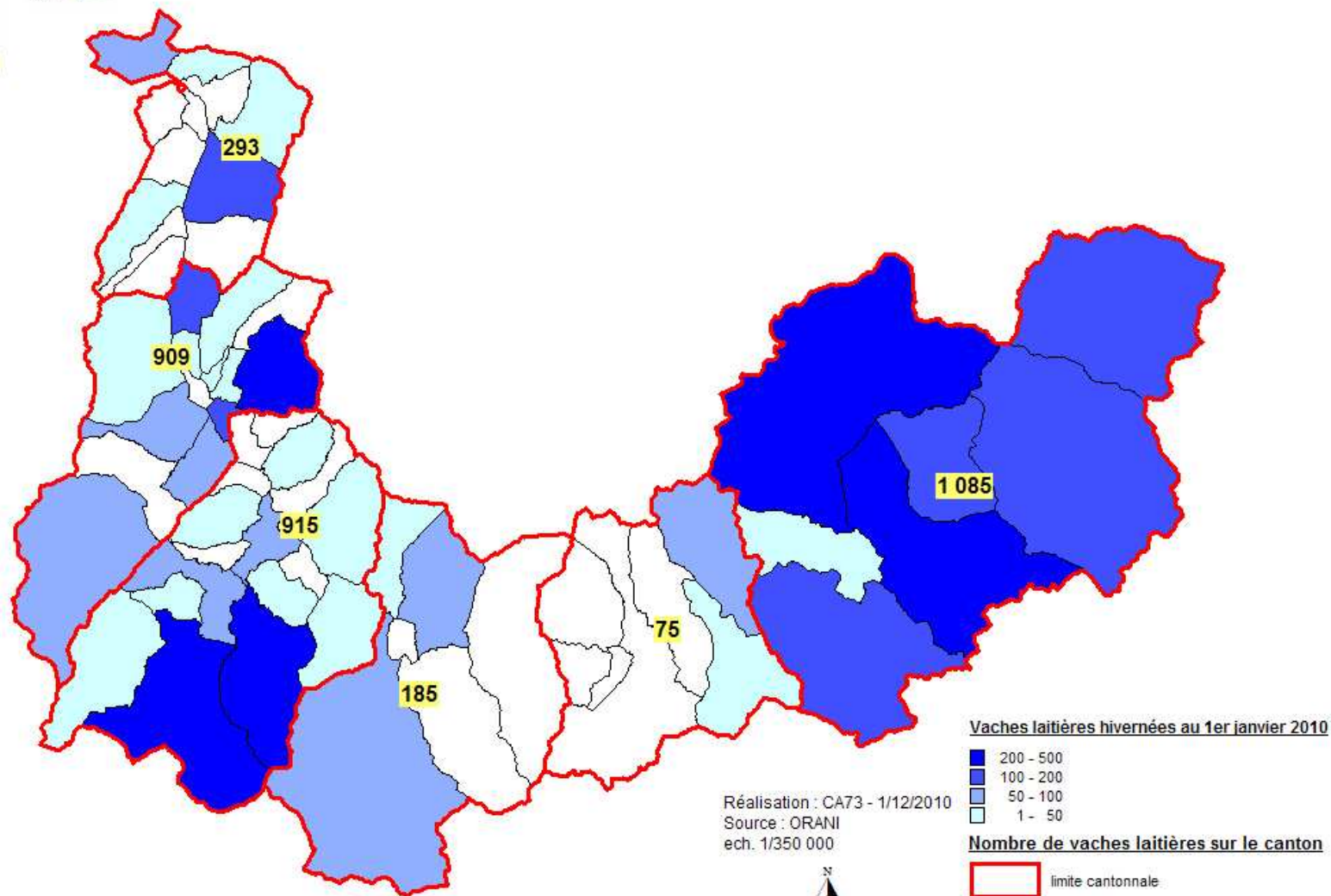
- Le nombre d'agriculteurs détenteurs de vaches laitières est passé de 230 à 160 de 2000 à 2010 soit une **diminution de 30 % en 10 ans**.
- Sur tout le territoire, on observe une **diminution du nombre de bovin totale hiverné** de 15 % entre janvier 2000 et 2010.
- On observe une diminution de **8 % du nombre de vaches laitières** sur tout le territoire. La forte concentration de vaches est en adéquation avec les lieux de collectes des coopératives laitières. (cf chapitre 4)
- Pendant la période estivale la variation du nombre de bovins entre 2000 et 2010 est faible ce qui peut s'expliquer par une prise en pension de certaine exploitation, d'élevage des génisses pour valoriser l'herbe en alpage. Les places dans les bâtiments coûtent très chères (amortissement du bâtiment, fourrage..) c'est pourquoi les éleveurs se séparent d'un maximum de bêtes juste avant de rentrer dans les bâtiments pour l'hiver. Les vaches de réformes et les jeunes taurillons sont vendus à des grossistes. Les éleveurs limitent au maximum l'élevage des génisses. La diminution du nombre de vaches sur les dix dernières années est d'ailleurs plus faible que tous bovins confondus. Un certain nombre d'entre eux préfèrent utiliser la transhumance hivernale ou l'organisation d'élevage de génisses en dehors du territoire. L'UPRA tarine et des coopératives privées organisent ces va-et-vient : les génisses sont vendus à des éleveurs – engraisseurs puis sont

rachetées après 2 ou 3 ans par ces mêmes éleveurs mauriennais. L'objectif est de **faire face aux problématiques de coûts d'élevage très élevé** des hautes montagnes.

- **La race Tarentaise ou Tarine** : La préservation de la vache tarine est importante pour le territoire de la zone Beaufort. Cette dernière a des caractéristiques spécifiques, très adaptées aux territoires de montagne, fait partie du patrimoine des vallées de Haute Montagne de Savoie, et dispose d'une attractivité indéniable pour la communication des produits Beaufort voire Savoyard. Le syndicat de défense du Beaufort s'est fixé comme objectif que d'ici 2025, 2/3 du cheptel de la zone Beaufort soit des Tarines. Le Conseil Général avec les organisations du Beaufort dans le cadre du PIDA Beaufort accorde des aides pour le remplacement de vaches Abondances en Tarines.

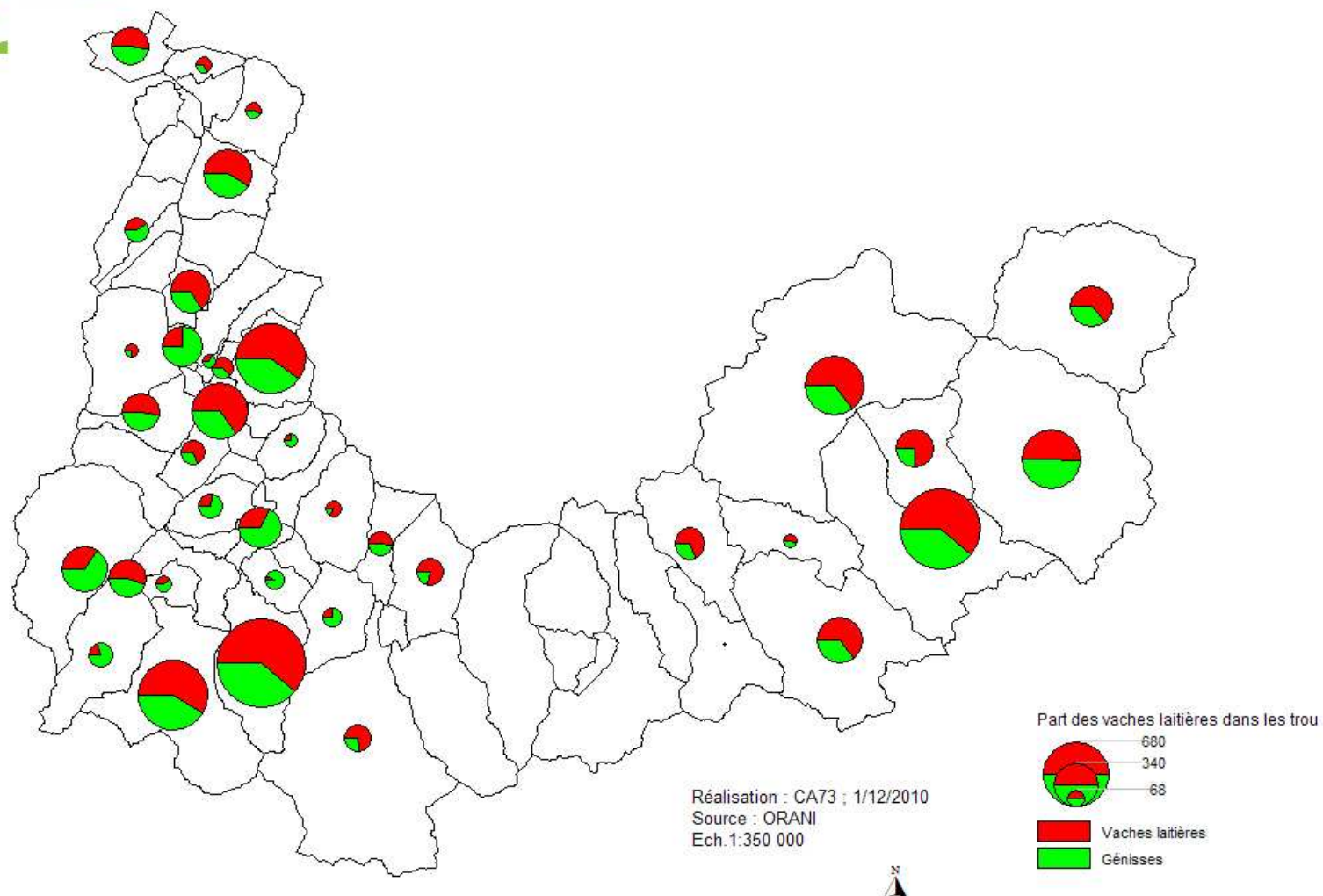


Les vaches laitières hivernées au 1er janvier 2010





La part des vaches laitières dans les troupeaux

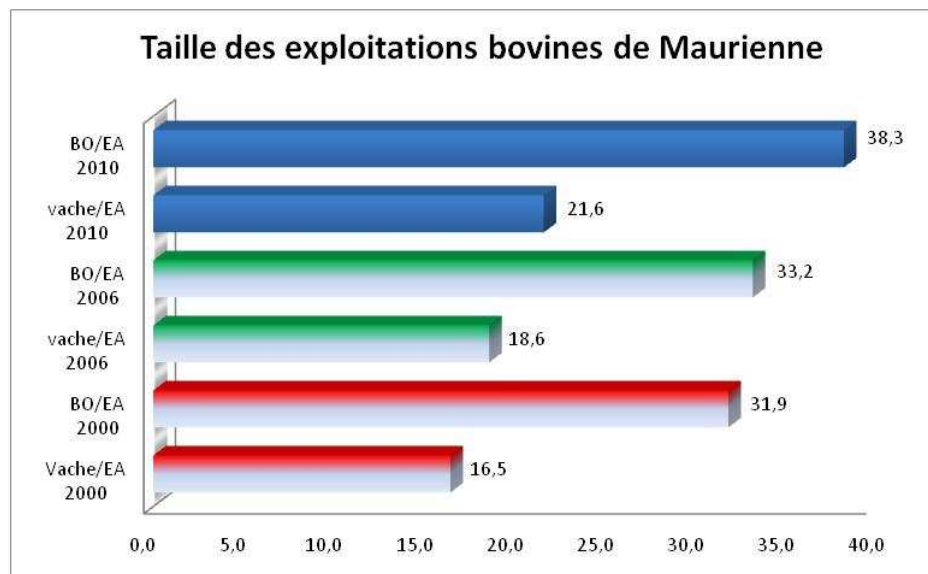


22. Taille des exploitations d'élevage

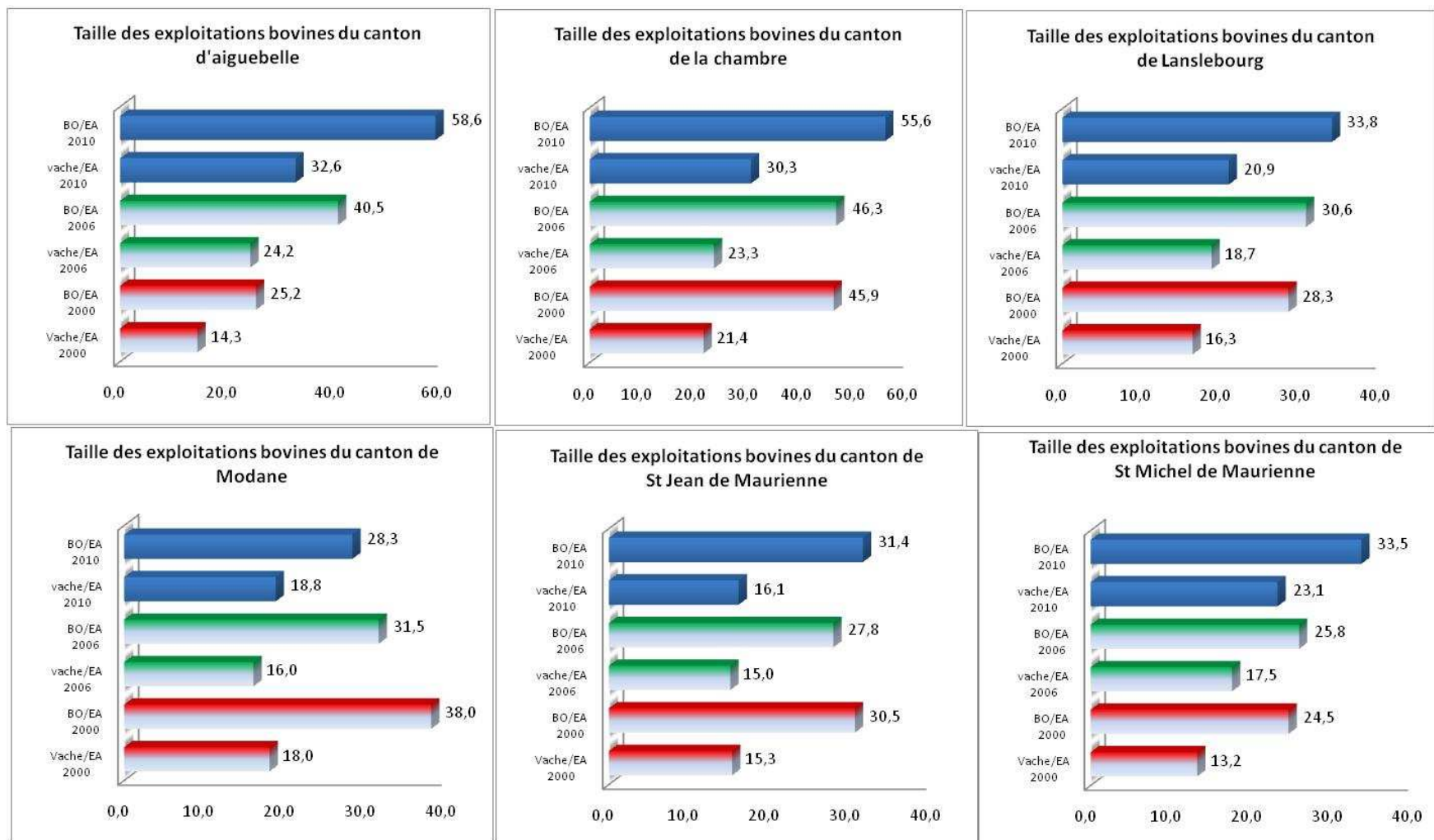
- ✓ On observe une augmentation du cheptel bovin par exploitation. On passe par exemple en moyenne sur la Maurienne de 16,5 vaches par exploitation à 21,6 vaches par exploitation dans une échelle de temps de 10 ans soit une augmentation de 31 %. Cette augmentation est très hétérogène selon les cantons :
 - o + 128 % dans le canton d'Aiguebelle
 - o + 42 % dans le canton de la Chambre
 - o + 5 % dans le canton de Saint Jean de Maurienne
 - o + 28 % dans le canton de Lanslebourg
 - o + 75 % dans le canton de Saint Michel de Maurienne
 - o + 4 % dans le canton de Modane

Remarque : il est important de relativiser les données des cantons de Saint Michel de Maurienne et de Modane puisque le nombre d'éleveurs et de bovins sont faibles.

- ✓ Le canton d'Aiguebelle n'étant pas dans la zone Beaufort, avec un relief moins contraignant pour les bâtiments s'est vu multiplier très fortement le cheptel par exploitation.



- ✓ On assiste à un **accroissement de taille importante selon les secteurs**, avec une telle **rapidité**, que la **gestion des entreprises peut se montrer délicate**, voire incohérente dans certains cas.



23. Le Foncier de Maurienne

231. Un foncier à destination agricole mais qui se tourne vers d'autres activités

Quel marché ? *Le marché foncier agricole est très fortement appréhendé par les locaux. En Haute Maurienne, la plupart des biens sont acquis par des résidents de Maurienne ou en Savoie et assez peu à l'extérieur. Les collectivités jouent un grand rôle sur le marché : les achats qu'ils soient agricoles, de loisirs ou destiné à des projets d'infrastructures ou de développement local sont très important »*⁸.

Les vallées de Maurienne sont étroites pour l'ensemble et donc les meilleures terres (plates pour les constructions, limoneuses pour la culture) ont provoqué une concurrence exacerbée sur le foncier qui s'est accentuée avec le développement du tourisme d'hiver. Bien que l'urbanisation ait été « volontaire » pour développer l'activité touristique ces dernières années en permettant de maintenir des emplois, ce sont trop souvent les zones à fort enjeux fourragers mécanisables qui en pâtissent, facteur de déstabilisation des exploitations en place. Prenons l'exemple de la Haute-Maurienne : « *ce sont 20 ha qui ont été artificialisés en 10 ans (soit une moyenne de 2 ha/an) représentant un potentiel fourrager relativement important (environ 80 t de foin) »*.

Quels effets sur l'activité agricole ?

→ Un effet influençant le prix du foncier ; des **grandes disparités entre les communes** existent.

→ Les propriétaires réalisent **de moins en moins de baux agricoles** pour garder plus de liberté sur leurs propriétés en vue d'une possible constructibilité : cela aboutit à une précarité pour les exploitants par rapport à leur outil de travail avec comme conséquences des risques d'enfrichement, perte de prime PAC.... De plus, les conditions d'accès au fond de vallée sont très inégales d'une exploitation à une autre. Ces disparités en zone basses mais aussi dans les alpages (règlement ou non, variation de prix.....) amènent sur les zones agricoles où le tissu laitier est fort, des concurrences ou des pratiques proches de « la loi du plus fort ».

La maîtrise du foncier et l'arrêt du gaspillage des terrains agricoles deviennent une nécessité incontournable.

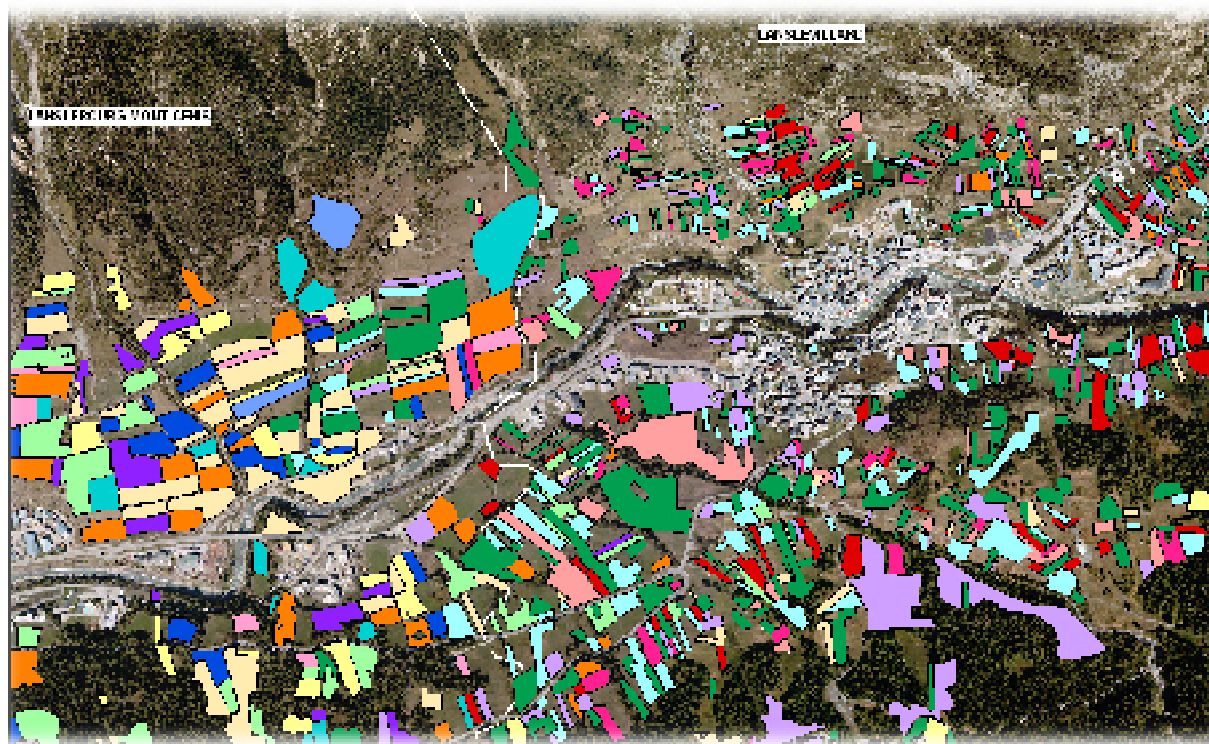
232. La maîtrise du foncier : des mesures de protection

Une très grande majorité des agriculteurs ont un accès précaire aux terres en pratiquant la location verbale. Cette pratique constitue un frein important dans l'investissement et les pratiques quotidiennes avec les conséquences sur le maintien des

⁸ Etude SAFER complémentaire en Haute Maurienne; juillet 2009

espaces ouverts. L'agriculteur n'est pas assuré d'une année sur l'autre de l'utilisation de ces parcelles et ne peut donc pas compter sur elles dans la gestion de l'exploitation ainsi que dans les déclarations PAC. **« Les propriétaires ont un rôle essentiel dans le maintien de l'activité agricole et une sensibilisation semble nécessaire afin d'assurer une pérennité de l'activité agricole. »**⁹

Les agriculteurs n'utilisent pas seulement des terres sur la commune du siège d'exploitation. Prenons l'exemple de Lanslevillard où 32 % des surfaces déclarées sont à l'extérieur de la commune (de Lanslebourg jusqu'à Aiton). La photographie ci-dessous en est un exemple : chaque couleur correspond à l'utilisation d'une exploitation.



Les communes ont depuis des années mis en place des politiques d'urbanisation en protégeant plus ou moins les zones agricoles. Des révisions de PLU sont en cours sur de nombreuses communes pour essentiellement développer de façon réfléchie des zones potentiellement constructibles.

Pour répondre au mieux aux enjeux agricoles, il ne faudrait pas se cantonner à l'échelle communale mais bien dans une échelle plus grande pour être plus cohérent avec les systèmes d'exploitation actuelles.

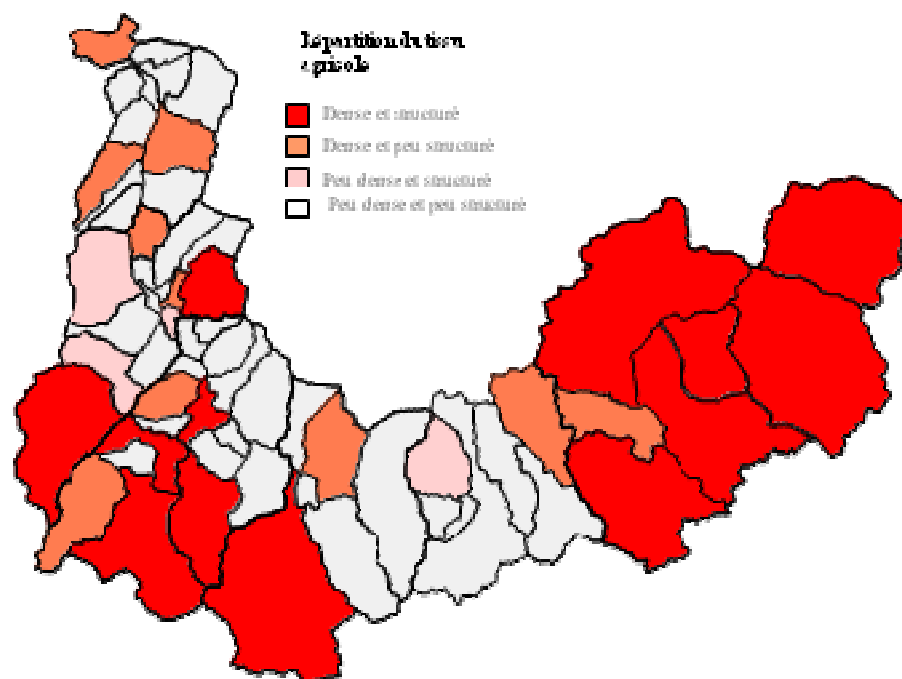
Globalement, **l'agriculture n'est pas contre un certain développement des territoires.** Cependant, ce développement doit être **réfléchi** (correspondre aux attentes des habitants et à l'image de

⁹ Etude Agriculture en Haute Maurienne Vanoise : Evolution du monde agricole à 10 ans ; Terr@terre ; 2009

ce territoire), **mesuré** (notamment en tenant compte des services et des infrastructures dont dispose le territoire) **et maîtrisé** (pour que tous les enjeux soient pris en compte et bien sûr les **enjeux agricoles**).

Si **l'enjeu agricole** est considéré par les décideurs comme un **enjeu majeur** du territoire, dans le sens où il contribue à l'image de ce territoire, mais qu'il est aussi une **composante** essentielle de **son développement**, il faudra en tenir compte à travers les décisions prises mais aussi **en faisant appel à un développement plus maîtrisé** que ce qui s'est passé dans ces dernières années.

Pour la pérennité et le développement des filières de **produits de qualité**, pour chercher à **limiter l'impact écologique et financier** par les transports agricoles et les fourrages, et finalement pour permettre une **gestion des effluents durables**, il est important de **travailler dans un premier temps** sur la **gestion du foncier** dans les zones où **le tissu agricole est dense** (cf carte ci-dessous).



Ainsi, les pistes de travail à affiner sont :

- ✓ **Protéger les zones à forts enjeux agricoles à l'échelle de la Maurienne** (création de zones agricoles protégées, mise en place d'un SCOT et des PLU, etc...).
- ✓ Chercher à **diminuer les surfaces** utilisées pour le développement urbain et les activités (construire la ville sur la ville, augmenter les hauteurs dans les zones d'activités, promouvoir l'habitat intermédiaire, etc....) ou implanter l'urbanisation dans des secteurs à faible enjeu agricole (zones de friche à faible pente, création de hameaux nouveaux, utilisation des « bas » de la forêt peu intéressants économiquement, etc...).
- ✓ Donner la possibilité de **développement agricole sur les parcelles mécanisables** (cf chapitre 23 Irrigation...) pour faire face à la diminution de surface croissante.

233. La gestion des secteurs agricoles

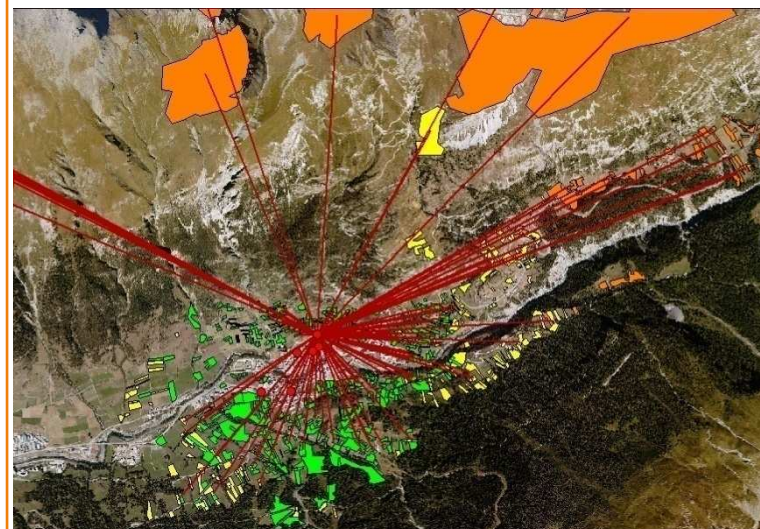
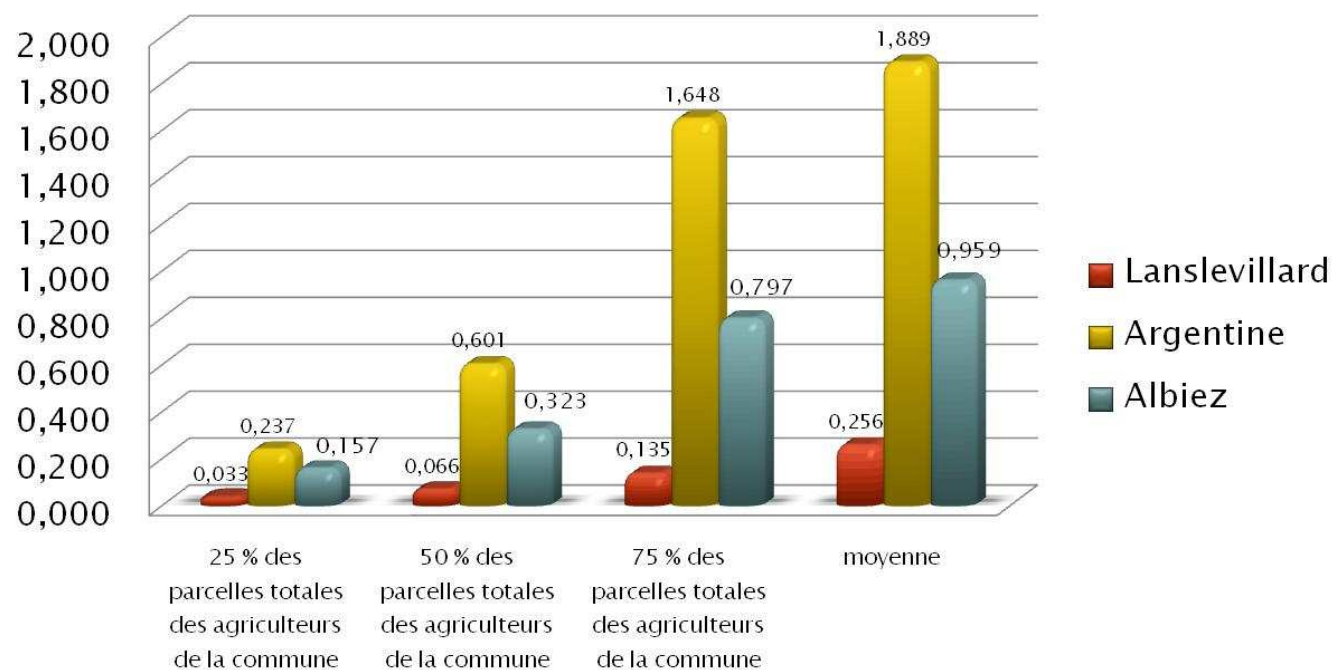
La pérennisation se fait par des mesures de protection (chapitre 232) mais aussi par des améliorations dans la gestion.

*« Un élément est à souligner : **l'émiettement parcellaire, dans les vallées est extrême**. Dans ces conditions, il est **difficile pour les agriculteurs de maintenir une cohérence dans leur structure d'exploitation**, car de petites parcelles sont plus facilement accessibles aux non-agriculteurs. »¹⁰*

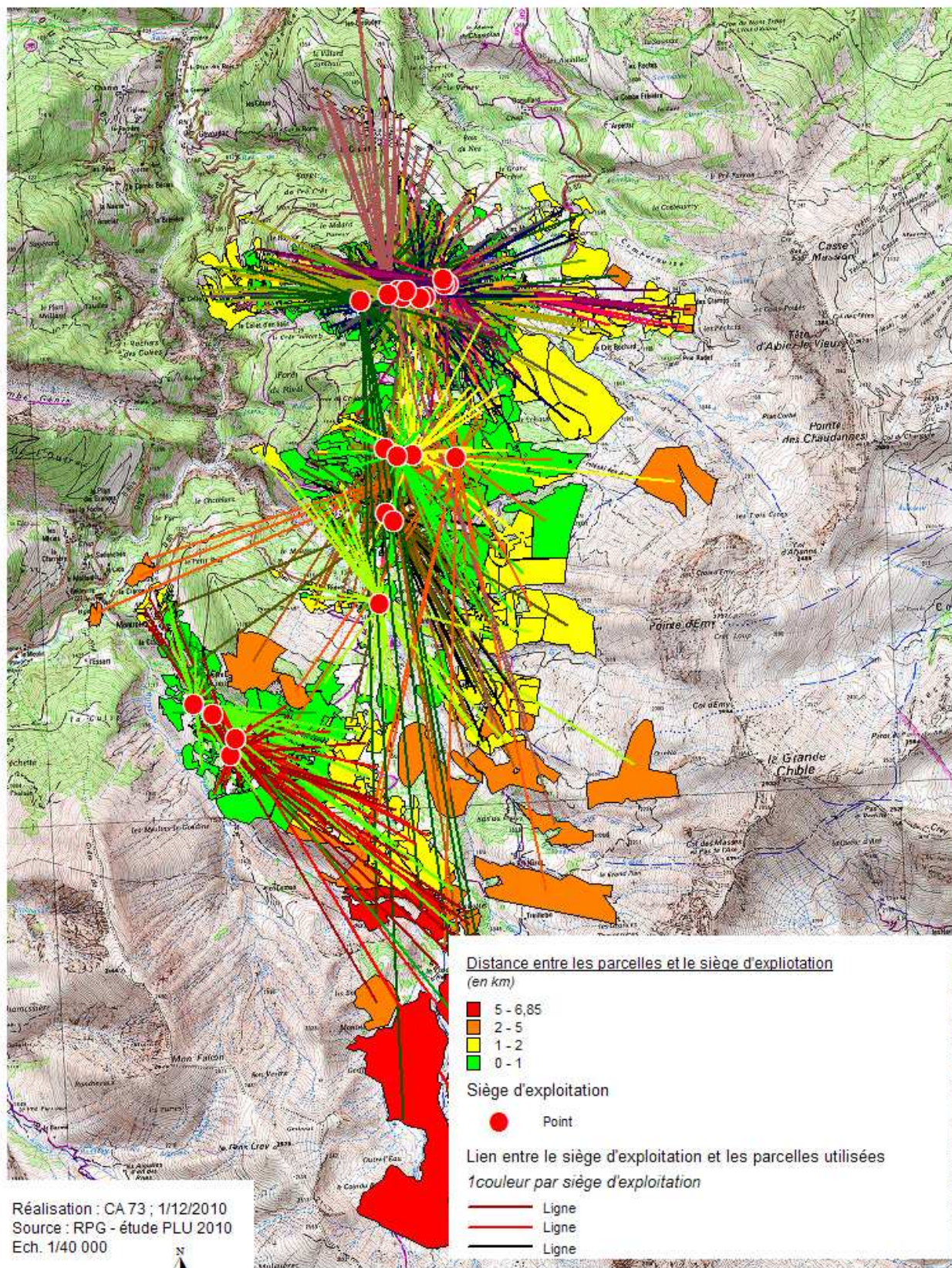
¹⁰ Etude SAFER complémentaire en Haute Maurienne; juillet 2009

La plupart des exploitations agricoles loue un grand nombre de parcelles agricoles à une multitude de propriétaires. Le graphe ci-contre exprime la surface de la parcelle disponible en parcourant 1 km de tracteur. 3 communes de typologie différentes ont fait l'objet de cette analyse : Lanslevillard, Albiez Montrond et Argentine. On peut voir que 50 % des parcelles utilisées par les agriculteurs de ces communes sont comprises entre **0,066 ha pour Lanslevillard et 0,601 ha pour Argentine**. La photographie et la carte ci-dessous illustrent toutes les distances entre les sièges d'exploitation et les parcelles utilisées par ce dernier.

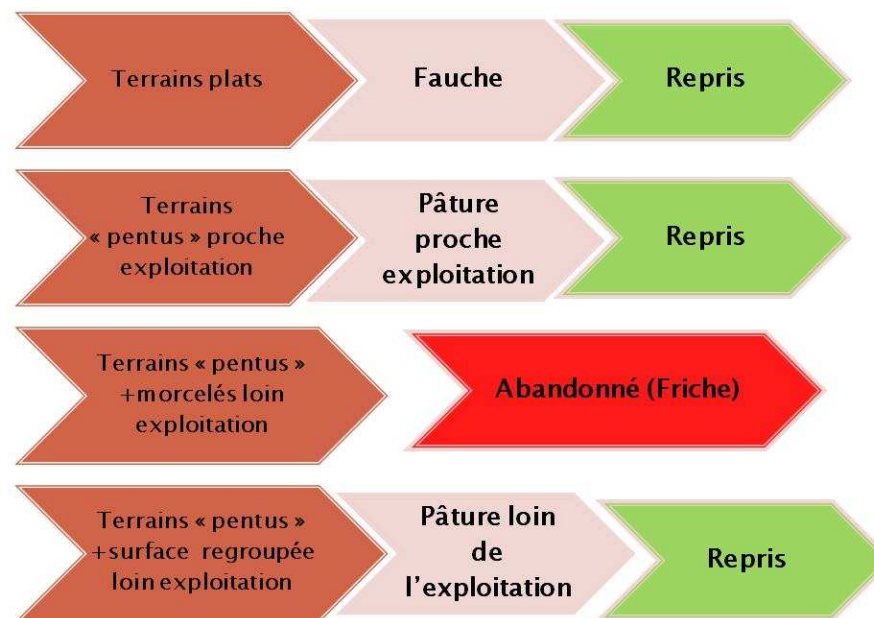
Surface de la parcelle pour 1 km de tracteur



Distance entre les sièges d'exploitations d'Albiez Montrond et les parcelles utilisées



Afin d'être plus efficace dans le travail, diminuer les coûts de production (transport, mécanisation) et de main d'œuvre il est important de travailler sur des **entités foncières de tailles cohérentes**. Des outils existent comme par exemple les **Associations Foncières Pastorales**. On remarque cependant que les AFP de Maurienne se sont créées une fois que le tissu agricole avait très fortement diminué, une fois que les broussailles avaient pris le dessus (ex. canton de St Michel de Maurienne et de Modane). Aucune AFP n'est présente en Haute Maurienne ou dans la vallée des Arves où le tissu d'agriculteurs est important ! La Maurienne possède 25 AFP regroupant près de 7500 ha principalement dans les zones intermédiaires où il s'agit de pâturer pour beaucoup des zones peu accessibles. Ne faut il pas rappeler que le nombre d'exploitations va sans doute continuer à diminuer et leur taille à augmenter, rendant encore plus aiguë le problème de la main d'œuvre, et par voie de conséquence de l'enfrichement des terres les plus pentues et isolées. Le graphe ci-contre illustre l'évolution des terrains après l'arrêt d'une exploitation.



La structuration du foncier pérennisera son usage et permettra l'amélioration des conditions de vie (irrigation, aménagement d'eau...) et de fait stabilisera le nombre d'agriculteurs en place voire permettra de nouvelles installations.

24. Les bâtiments

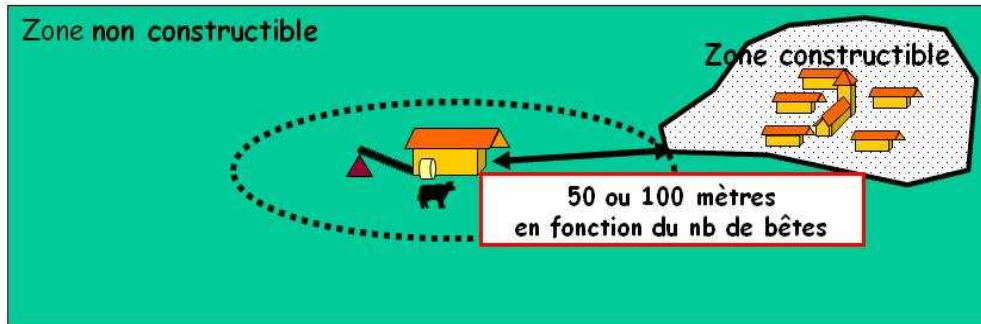
- ✓ **58 % des bâtiments des membres du GDA de Moyenne Maurienne sont dits fonctionnels mais seulement 49 % d'entre eux ont bénéficié d'une mise aux normes.** Les coûts de mise aux normes sont conséquents et les agriculteurs ont des grandes difficultés à les prévoir dans leur budget. Ce pourcentage en moyenne Maurienne en témoigne.
- ✓ L'enquête agricole pour la réalisation du PLU d'Albiez Montrond (commune à très fort dynamisme agricole) en 2010 a recensé 34 bâtiments abritant des animaux :
 - o 16 sont également le lieu d'habitation de l'exploitant
 - o Les $\frac{3}{4}$ des bâtiments principaux sont enclavés ou proche de l'urbanisation actuelle
- ✓ La Maurienne compte aujourd'hui 6 **zones agricoles** en Haute Maurienne : Aussois ; Bramans ; Termignon ; Lanslebourg ; Lanslevillard et Bessans ; 1 projet d'une nouvelle zone est en cours à Termignon ainsi qu'un gros projet de création pour 10 exploitations à Bonneval sur Arc. 1 zone est en projet en Moyenne Maurienne pour loger 5 exploitations à Fontcouverte.
- ✓ Le **coût moyen** d'un bâtiment en haute montagne est estimé à **15 000 €/vache**.
- ✓ Une **reprise d'exploitation est rendue impossible quelques fois par manque de bâtiments aux normes voire simplement fonctionnel**. Afin de permettre la modernisation des bâtiments, d'améliorer les conditions de travail et permettre aux agriculteurs de respecter la réglementation (mises aux normes et bien être animal), les délocalisations dans des zones ont été obligatoires pour maintenir le tissu des agriculteurs. Pour faire face au besoin de nouveau bâtiment d'élevage, il est important de conserver ceux qui sont actuellement dédiés à cette activité (en ne permettant pas leur changement de destination pour une activité artisanale notamment) mais aussi prévoir une nouvelle zone susceptible d'accueillir de nouveaux projets sur le territoire communal. Dans tous les cas il est nécessaire de bien veiller au respect de la **règle de réciprocité** mentionnée dans l'article L111-3 du code rural (voir figure ci-dessous).
- ✓ On constate que l'un des **freins à la reprise** d'exploitation est la **proximité des bâtiments, d'une part avec l'habitation** de l'exploitant actuel et d'autre part avec **l'urbanisation (bâtiments enclavés)**. Même certains bâtiments dans les zones agricoles rencontreront certainement des problèmes de succession par ces problématiques.

Ajoutons les espaces restreints dans les vallées et des terrains très convoités, quelles seront les possibilités de création ou de reprises de ces structures ?

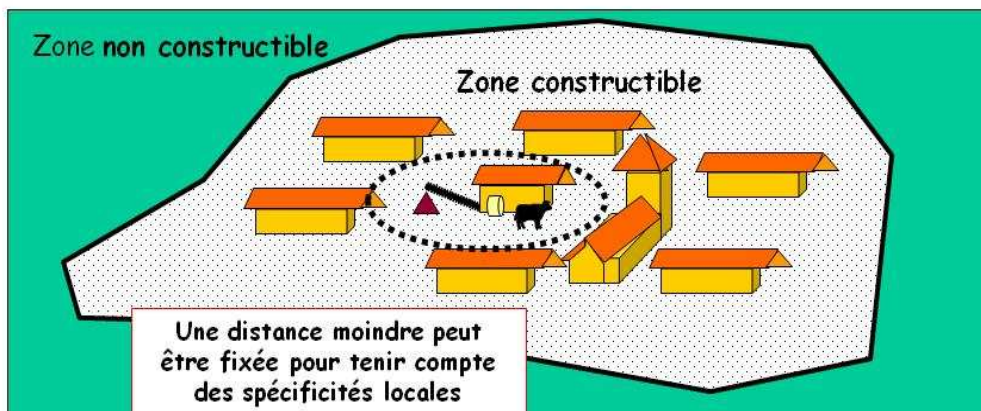
Rappel concernant la loi de réciprocité...

...fixée par la loi SRU de 2000 et complétée par la loi DTR de février 2005 et la LOA de 2006.

Bâtiment agricole
situé dans une **zone**
« **non constructible** »



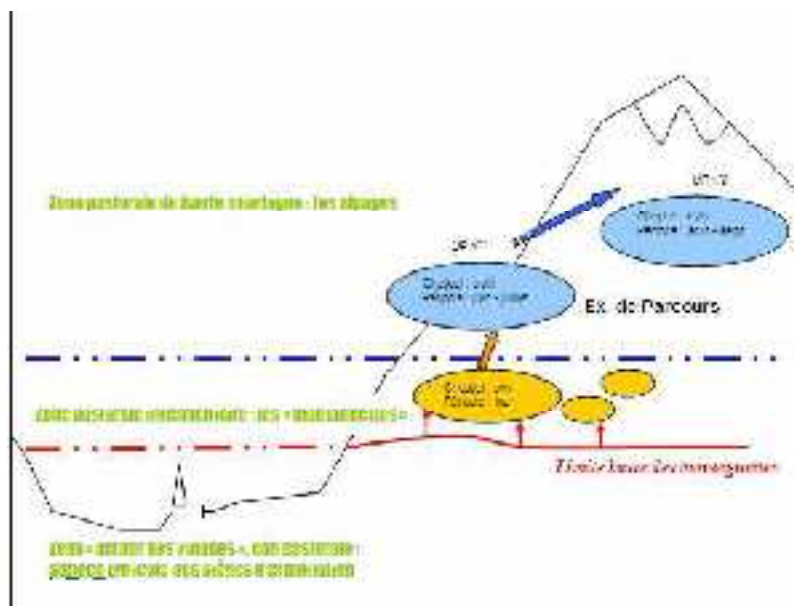
Bâtiment agricole
situé dans une **zone**
« **constructible** »



CE QU'IL FAUT RETENIR :

- Des petits éleveurs ovins en sursis et **une diversification ovine en fabrication fermière** de plus en plus importante et convoitée.
- Une **répartition inégale du tissu agricole** : des zones géographiques très dynamiques et des zones où l'activité agricole est très faible
- Des **rares locales** en diminution, à **consolider : la Tarentaise et le Rhône et Martod**.
- Suite à un accroissement rapide de la taille des exploitations associé à une main d'œuvre de plus en plus rare, la **gestion des entreprises peut se montrer délicate, voire incohérente dans certains cas**.
- Avec une baisse du nombre de chefs d'exploitation, une pluriactivité importante ou une diversification fermière, une baisse du nombre d'animaux et une augmentation de la taille des exploitations augmentant la charge de travail, **il semble difficile en dehors des zones mécanisables, d'obtenir le même impact dans l'entretien du paysage**.
- **La maîtrise du foncier et l'arrêt du gaspillage des terrains agricoles deviennent une nécessité incontournable. Il convient de raisonner à l'échelle du territoire de Maurienne (ex. SCOT) et non pas à l'échelle communale.** L'agriculture n'est pas contre un certain développement des territoires cependant, celui-ci doit être réfléchi mesuré et maîtrisé.
- **Les propriétaires ont un rôle essentiel dans le maintien de l'activité agricole.** L'émiettement parcellaire, dans les vallées est extrême. Dans ces conditions, il est difficile pour les agriculteurs de maintenir une cohérence dans leur structure d'exploitation **et un travail sur des entités cohérentes semble nécessaire afin d'assurer une pérennité de l'activité agricole.** La structuration du foncier pérennisera son usage et permettra **l'amélioration des conditions de vie (irrigation, aménagement d'eau...)** et par voie de conséquence stabilisera le nombre d'agriculteurs en place voire permettra de nouvelles installations.
- Les reprises d'exploitation sont rendues impossibles quelques fois par manque de **bâtiments aux normes voire simplement fonctionnels. Un grand nombre d'éleveurs (près de 50 % des exploitations dites professionnelles) n'arrivent pas à faire face à ces frais importants.**

3. Des systèmes de production

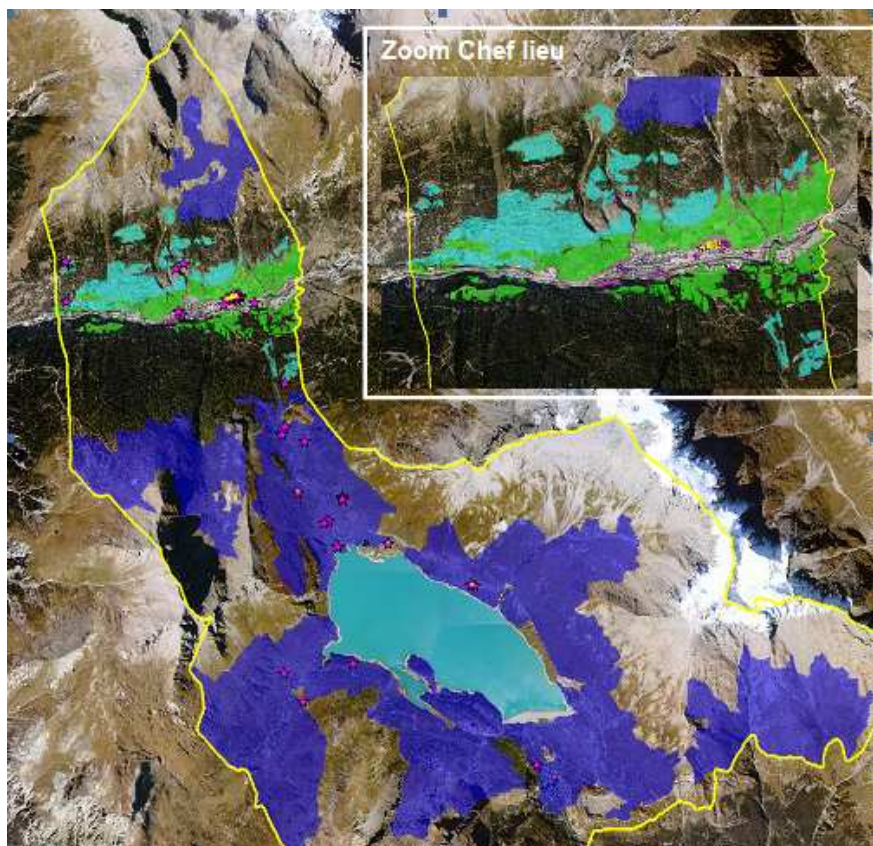


31. L'agro pastoralisme, un système indissociable

a. En illustration, le contexte beaufort : Si depuis le 4 avril 1968, le décret d'Appellation d'Origine Contrôlée (ou A.O.C.) protège le Beaufort, en particulier sa forme et sa zone de production, il lui impose le respect d'un cahier des charges strict qui est la garantie de sa typicité puisqu'il fait référence aux "usages locaux, loyaux et constants" (race de vache, alimentation...). Le Beaufort ne peut être fabriqué qu'avec du lait provenant de la zone AOC Beaufort. L'alimentation du troupeau est assurée essentiellement par des fourrages provenant de l'aire géographique. **Les rations de bases sont composées d'herbes pâturées durant la période estivale de foin à volonté durant la période hivernale.** Au minimum, 75% des besoins en foin et pâture du troupeau laitier doit provenir de

l'aire géographique.

b. C'est pourquoi, pour la **totalité des éleveurs de Maurienne**, les espaces pastoraux sont indispensables à la pérennité de leur système. Cependant il est **impensable de dissocier l'alpage des prés de fauches et des zones intermédiaires**. Les alpages permettent de libérer des surfaces fourragères près des sièges d'exploitation afin d'assurer la production de foin mais sans les prés de fauche, il n'est pas pensable de valoriser les alpages comme ils le sont aujourd'hui. Le système agro-pastoral reste le meilleur moyen d'exploiter l'herbe de grande qualité et abondante, base de production agricole de qualité.



La carte ci-contre indique l'utilisation agricole du sol en 2010 sur la commune de Lanslebourg. On distingue trois grands types de surfaces : celles destinées à la production de fourrage (en vert), celles très difficilement mécanisables et utilisées comme pâturage (en bleu ciel) et enfin, les surfaces d'alpages (en bleu foncé).

32. Exploitation de l'herbe

321. Les fourrages

Les systèmes d'exploitation sont basés sur l'herbe, prairies naturelles, l'alpage pour la grande majorité des exploitations d'élevage. Les transformations fromagères sont très fortes (bovins, ovins, caprins) ainsi que la valorisation de la viande d'agneaux font de **l'herbe une ressource majeure du territoire**. Elle contribue fortement à la **typicité des fromages, de la viande et du paysage**. « (...) En outre, des effets importants de la nature botanique des prairies ont été mis en évidence, et

*notamment celui de la diversité sensorielle des fromages ».*¹¹

Seule la porte de la Maurienne comprend des systèmes de polyculture élevage valorisant aussi **des céréales produits** sur place dans les rations animales.

Les surfaces mécanisables du fond de vallée constituent les stocks de fourrage pour l'hiver qui dure entre 5 et 7 mois selon les communes. Dans l'AOC beaufort, les alpages permettent de répondre relativement facilement au cahier des charges pendant cette saison mais pour permettre une **fabrication toute l'année** et aussi pérenniser l'outil économique des coopératives, il est



¹¹ Caractéristiques sensorielles des fromages : quelles influences des conditions de production du lait ? ; 2004 ; PAO-GIS Alpes du Nord – INRA Clermont Ferrand

indispensable d'exploiter un maximum de près de fauche. On estime que pour nourrir **une vache pour l'hiver, il faut 3 tonnes de foin correspondant entre 1 à 2 ha de pré de fauche.**

Ces zones sont aussi très souvent convoitées par le développement de l'urbanisation en lien avec les projets touristiques des remontées mécaniques voire de projet d'infrastructure de transport (Lyon-Turin).

La viabilité des exploitations à long terme est donc dépendante des surfaces de fauche disponibles et de la quantité de fourrage qu'elles sont susceptibles d'offrir.

322. L'irrigation

Historiquement, la Maurienne a toujours bénéficié d'un climat sec. Le cumul des précipitations annuelles à l'échelle du département de Savoie met en évidence un isolement climatique. Si on prend comme exemple la commune de Termignon, pourtant située à la même latitude que Saint Pierre de Chartreuse, elle reçoit 3 fois moins de précipitations que cette dernière (650 mm contre plus de 2 000 mm). Ce phénomène trouve son explication par le rôle de barrière que constituent les Préalpes (Bauges, Chartreuse) et les massifs cristallins externes (Belledonne, Lauzière) qui sont d'abord arrosés par les flux humides océaniques.



La haute Maurienne a cumulé **successivement depuis 2003 un déficit hydrique** climatique important qui a eu des **conséquences particulièrement graves** sur le fonctionnement des sols, sur le fonctionnement racinaire des plantes et par voie de conséquence sur la production fourragère de ce territoire. L'agriculture de la Haute Maurienne est consommatrice d'eau de **façon modérée et limitée**. Elle est historiquement étroitement associée à son environnement mais le complément indispensable pour pallier le déficit climatique est devenu une question véritablement **de survie des productions agricoles de qualité basée sur une autosuffisance fourragère non négligeable**. L'objectif est d'assurer le minimum hydrique à des surfaces restreintes à fort potentiel qui concernent 3% à 9 % de la surface totale agricole de la petite région.

L'irrigation par aspersion est utilisée dans la partie inférieure de la Haute Maurienne (Sollières, Bramans) pour les cultures en fond de vallée ou sur les replats. Dans la partie centrale (Lanslebourg, Lanslevillard) l'irrigation se fait par pompage en rivière. La surface irriguée varie d'une exploitation à l'autre et peut couvrir 1 à 20 ha selon la disponibilité de surface.

D'après l'étude réalisée¹² par la Chambre d'Agriculture pour le Conseil Général 73 et l'Agence de l'Eau sur la gestion de la ressource en eau et des usages pour l'agriculture de Haute Maurienne, l'irrigation de **9 % des surfaces** permettrait de répondre à **50 % des besoins fourragers**. Aujourd'hui l'irrigation de 350 ha (4% de la surface) fournit 1600 tonnes de foin soit ¼ des besoins, les 1400 ha de prairies permanentes fournissent à peine l'autre ¼ en période de sécheresse estivale.

L'irrigation n'est pas synonyme d'intensification ! Prenons l'exemple du *Concours Prairie Fleurie de Haute Maurienne* organisé en partenariat par le Parc National de la Vanoise, le Gida Haute Maurienne et la Chambre d'Agriculture. Un agriculteur de Sollières a participé au concours en présentant une prairie fleurie irriguée. Cette dernière n'a pas gagné mais a présenté des **critères agro-écologiques** (critères définis au niveau National) **de très haute qualité**. Des projets de formation sont programmés par le Gida Haute Maurienne pour développer des pratiques économes et respectueuses de l'eau.

323. Les déjections animales

- ✓ A l'échelle de la Maurienne, 20 % des surfaces déclarées à la PAC sont épandables. Certaines communes comme l'illustre la carte en page 48 ont de très faible surface acceptant l'épandage de déjections. Une proportion non négligeable de ces surfaces « épandables » sont soumises à certaines règles. **Il est important d'optimiser sur l'ensemble du territoire l'épandage de déjection.**
- ✓ **5 fumières collectives** en Haute Maurienne ont été construites il y a 10 ans. Elles permettent aux exploitations, ne pouvant pas se mettre aux normes, de stocker les déjections animales sur des lieux prévus à cet effet. Une fosse située au dessous permet de récupérer les jus et les eaux de pluie.



¹² COPIL de l'étude : GIDA de Haute Maurienne, les associations d'irrigation, le Conseil Général de la Savoie, l'Agence de l'Eau RMC, les communes, les SIVOM, le PNV, l'ONEMA, le Syndicat des Pays de Maurienne, EDF unité de production Alpes, la MISE, la DDAF, Météo-France et des hydrogéologues de l'Université de Savoie

Notons que les tailles de stockage ont été calculées il y a 10 ans. L'augmentation (+ 30 %) des cheptels de Haute Maurienne associée à la diminution des surfaces de fauches (- 20 ha en Haute Maurienne) ont concouru à des fumières « sur utilisée ». Certains agriculteurs présentent des difficultés à épandre et valoriser cette quantité d'effluent de plus en plus importante.

- ✓ Le cahier des charges AOC Beaufort interdit l'épandage de boue d'épuration dans les terrains exploités par les éleveurs Beaufort. Les communes en Porte de Maurienne sont en dehors de l'aire AOC Beaufort. Les agriculteurs en polyculture élevage ou en céréale dans cette zone épandent leur fumier associé à des boues provenant de stations d'épuration. Ces surfaces ne peuvent donc pas accueillir l'excédent de matière organique de certain agriculteurs en zone beaufort.
- ✓ Aujourd'hui avec l'augmentation du cheptel par exploitation, des accompagnements PAC environnementaux (PHAE¹³, MAE) qui limitent voire interdisent l'épandage de matières organiques, des surfaces de fauches diminuant (urbanisation) **il est indispensable d'aider les agriculteurs à optimiser leur système** pour tirer profits de la matière organique disponible et de ne pas trop intensifier certaines zones qui pourraient avoir des préjudices environnementaux.
- ✓ Le compostage : le compostage est une technique qui facilite la décomposition aérobie des déchets organiques tels que le fumier pour aboutir à un produit transformé plus ou moins proche de l'humus. Transformer le fumier en compost, c'est obtenir :
 - o Un produit presque hygiénisé et exempt de graines d'adventices
 - o Une **réduction de près de 50 % des volumes à épandre**
 - o Un produit plus concentré en éléments fertilisants, **une matière organique évoluée** se rapprochant de l'humus du sol
 - o Un produit sain et sans odeurs désagréables dont la réglementation autorise l'épandage jusqu'à 10 m des habitations ce qui permet **un surface augmentée d'épandage des déjections**

Aujourd'hui, la Maurienne compte un seul agriculteur qui composte de manière importante son fumier. Des réflexions sur la mise en place de compost émergent de façon individuelle dans tout le territoire. Les leitmotivs sont la réduction de la quantité de matière organique, l'augmentation des surfaces d'épandage et une qualité accrue des effluents. Le développement de cette pratique permettrait de répondre pour partie aux problématiques de stockage, de mises aux normes et d'amélioration de la fertilisation générale des prairies.

¹³ Prime Herbagère Agro Environnementale

- ✓ Des mentalités à faire évoluer ! Dans certaines zones de Maurienne, les déjections animales sont considérées comme un déchet. Il est important de mettre en place des actions pour valoriser cette ressource.

Synthèse

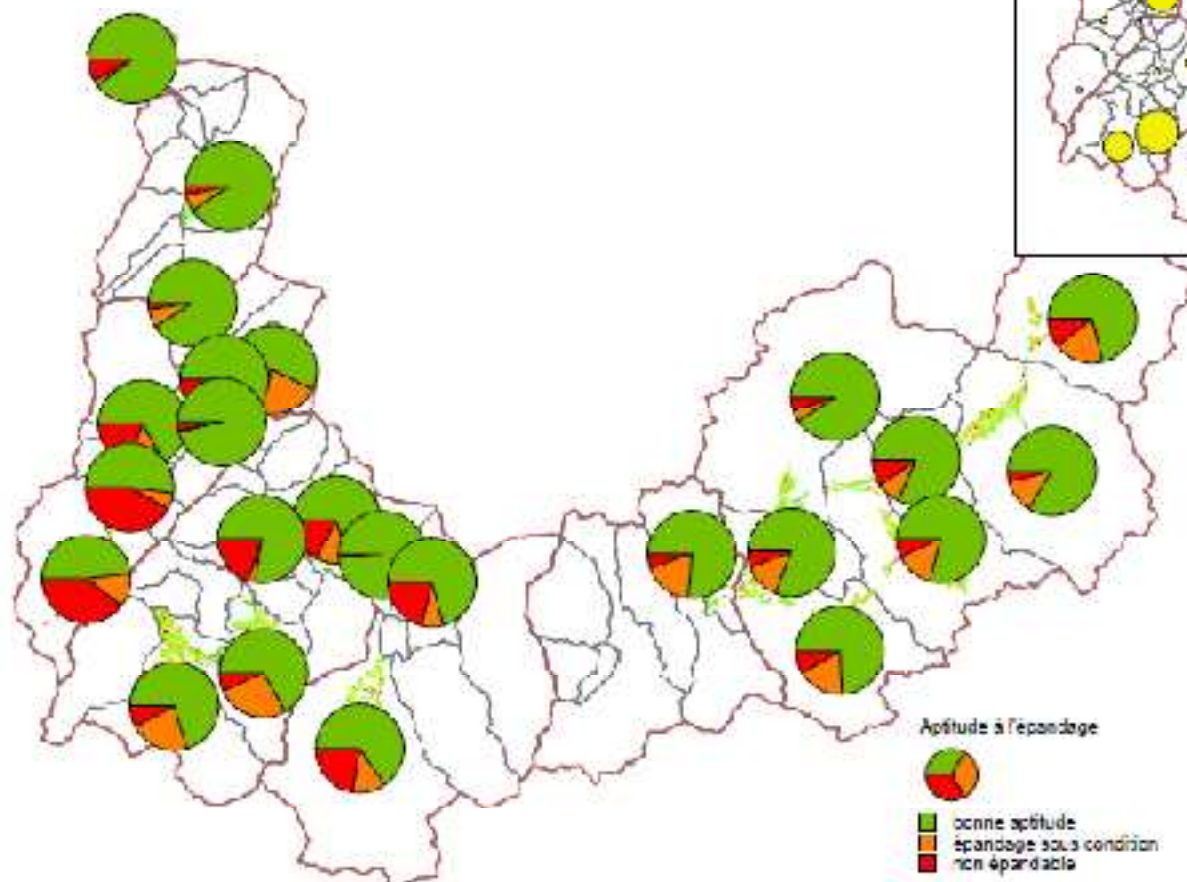
Sur la majeure partie de Maurienne, il est important de rappeler deux exigences agricoles importantes :

- d'une part le territoire est en **majeure partie classée en AOC Beaufort**, ce qui apporte une plus-value économique et participe au maintien d'une agriculture garante de l'entretien de l'espace. Cependant, **le cahier des charges** de l'appellation Beaufort **exige une alimentation assurée essentiellement par des fourrages provenant de l'aire géographique**.
- d'autre part, il est nécessaire **d'épandre les déchets organiques des animaux dans de bonnes conditions** ; n'oublions pas, par exemple, qu'une maison d'habitation isolée enlève des possibilités d'épandage sur trois hectares environ.

Notons aussi que quelles que soient les communes, qu'elles aient beaucoup ou peu d'exploitations professionnelles, qu'elles soient en zone touristique ou en fond de vallée, **les prés de fauche épandables sont globalement insuffisants pour valoriser la matière organique produite.**

Surface épanachable et aptitude à l'épandage des terrains

Aptitude à l'épandage des terrains agricoles

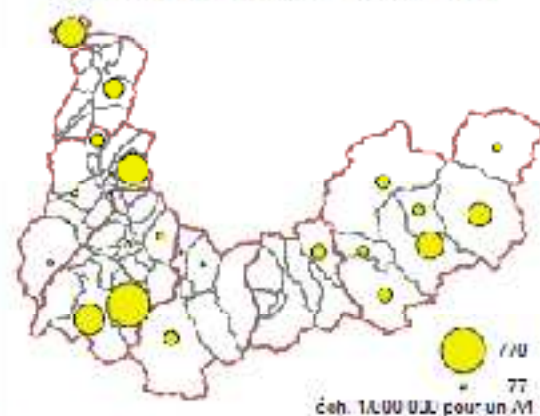


Aptitude à l'épandage



■ bonne aptitude
 ■ épanchage sous condition
 ■ non épanachable

Surface totale épanachable par commune (ha)

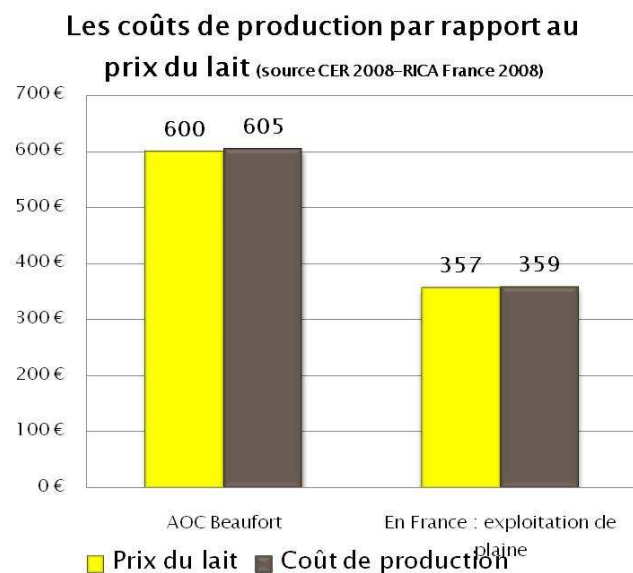
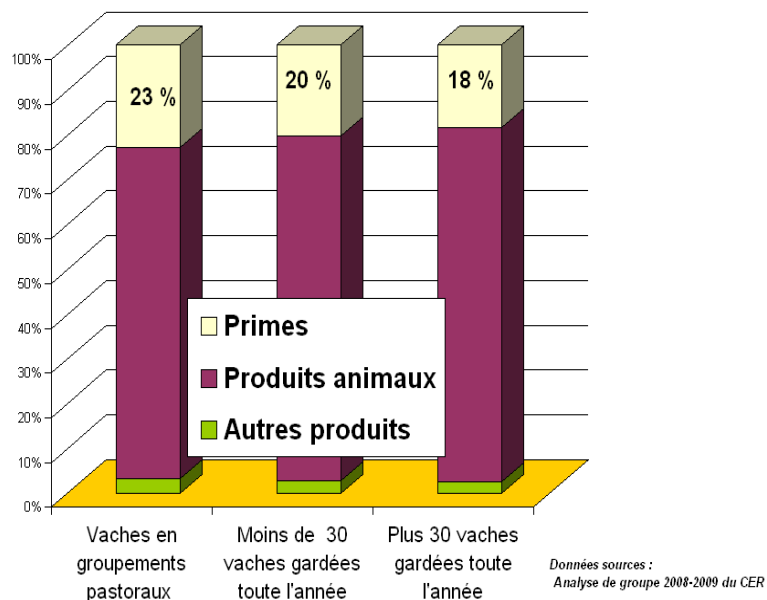


1/10 = 77
 1/100 = 77

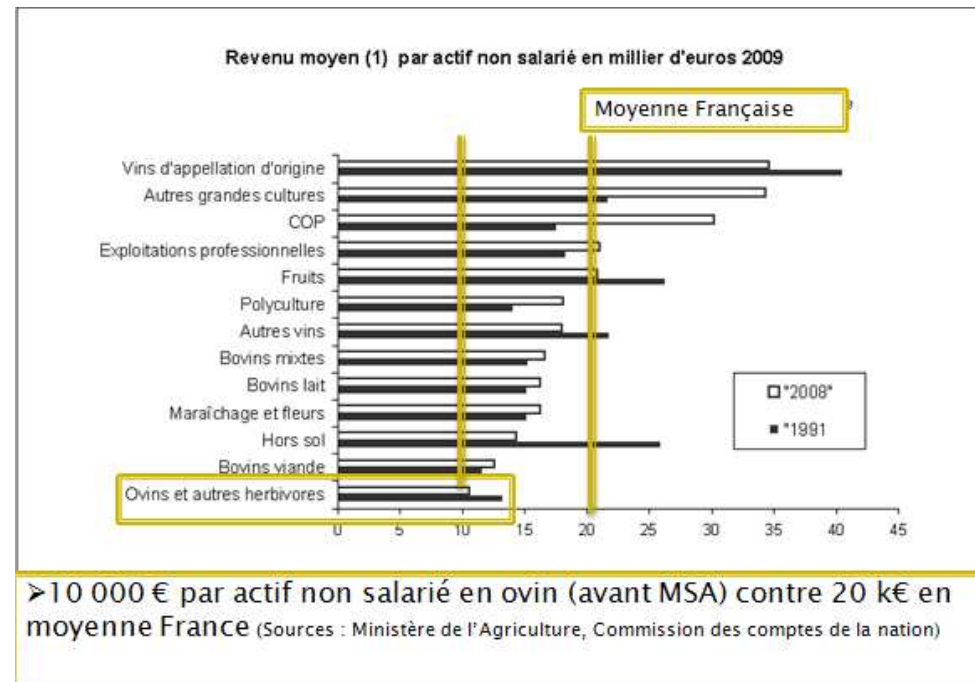
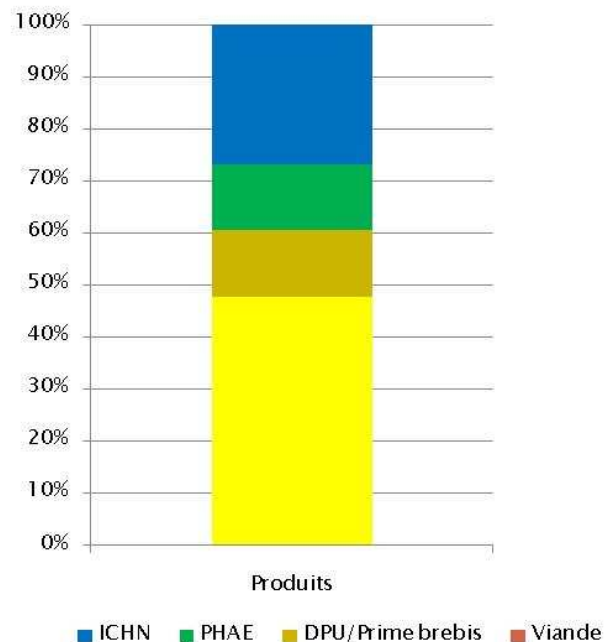


Révisé le : 04/03/2010
 Source : Cartes communales d'aptitude
 à l'épandage (1000 2002)
 Ech. 1/40 000 pour un A4

33. Les résultats économiques des exploitations



- ✓ **Dans la zone AOC Beaufort**, environ **80 %** des recettes de l'exploitation proviennent de la valorisation du **lait** ; 20 % proviennent des accompagnements PAC. Ce pourcentage important est le résultat de la valorisation du lait par la filière AOC Beaufort (600 € les 1000 litres de lait)
- ✓ Cependant, on observe dans le graphique de droite, que **les coûts de production** en zone de Beaufort (zone de très haute montagne) **sont très élevés** soit 70 % de plus qu'une exploitation en plaine. Le relief, les conditions climatiques en outre obligent **une mécanisation très spécifique**.
- ✓ Parmi ces coûts de production moyens, **16 % en moyenne sont consacrés au bâtiment et 37 % aux charges de mécanisation**.



- ✓ **Dans le système ovin**, la vente du produit correspond à 50 % du produit de l'exploitation, les primes brebis servant à compenser le prix faible de l'agneau lié au marché mondial correspond à 10 % des produits d'exploitation, le reste concerne les aides aux handicaps naturels ICHN et les contrats environnementaux (PHAE-MAE) pour 40 %.
- ✓ Le graphique de droite montre que les agriculteurs en ovins ont les revenus les plus faibles de France.

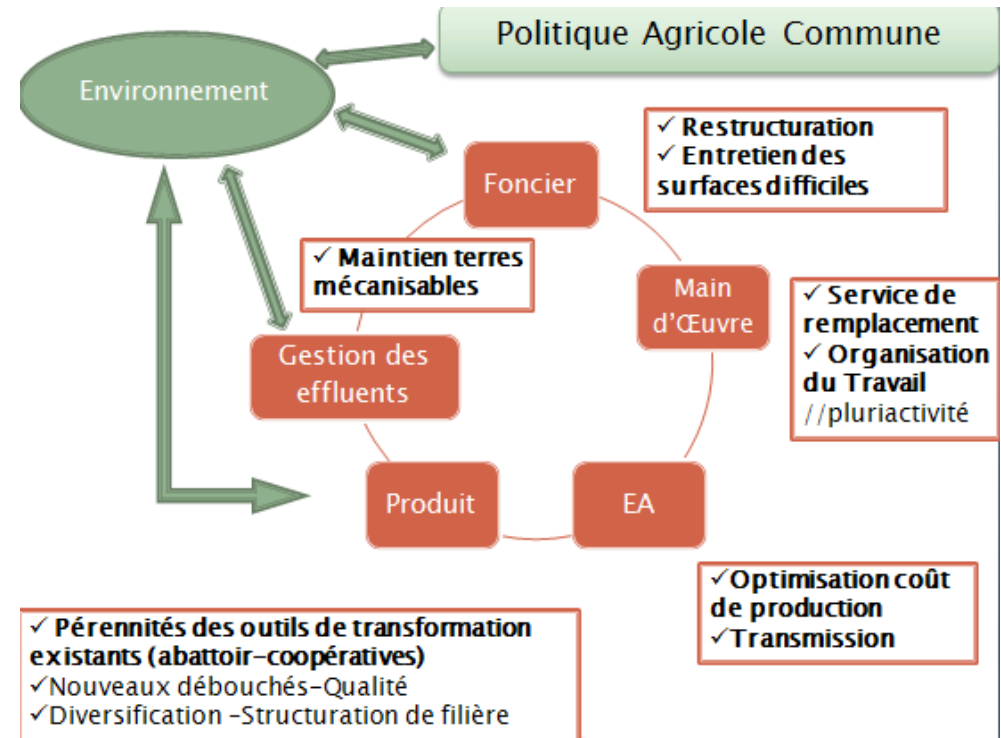
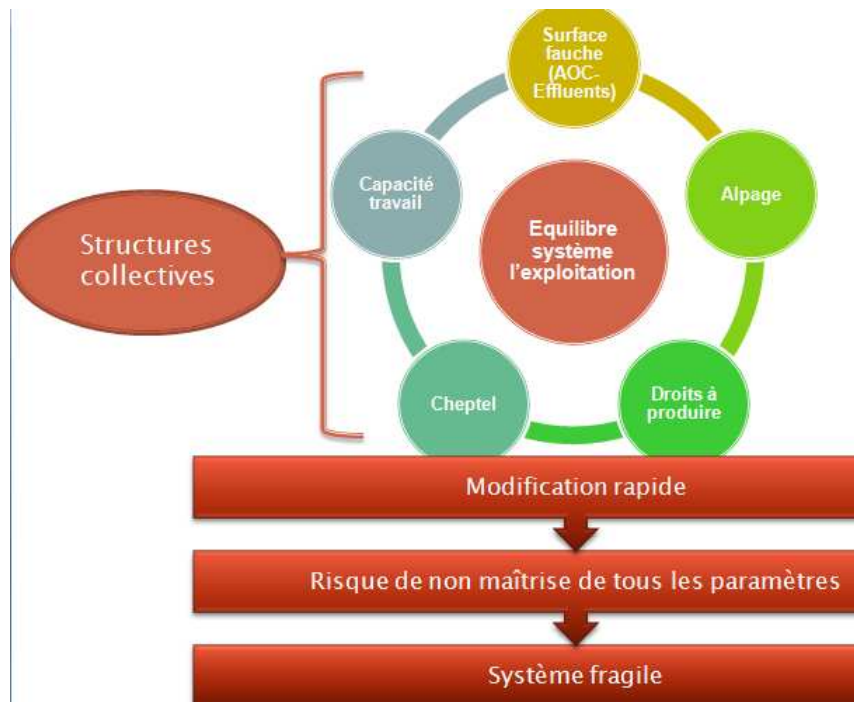
→ **Conclusion** : il est indispensable de ne pas faire l'impasse sur la valorisation du produit et les aides. La pérennité du système dépend des deux.

C'est pourquoi les pistes de réflexions se tournent vers :

- ✓ **Une valorisation des produits la plus élevée possible** (AOC Beaufort, Produits fermiers et viande en circuits courts)
- ✓ **Une lisibilité sur les aides PAC** : plus d'exigences en termes de conditionnalité et de traçabilité. Même si l'agriculture de Maurienne s'inscrit pleinement dans cette **optique d'agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement, fondements de la prochaine PAC**

- ✓ **Limiter les coûts de production** : à cet égard, il faut souligner que l'implication professionnelle des agriculteurs dans les structures collectives (coop, CUMA...) est remarquable et qu'il est très important de chérir et d'optimiser ces structures, gages de pérennité.

34. Un équilibre fragile



CE QU'IL FAUT RETENIR :

→ Il est **impensable de dissocier l'alpage des prés de fauches et des zones intermédiaires**. Les alpages permettent de libérer des surfaces fourragères près des sièges d'exploitation afin d'assurer la production de foin. Sans les prés de fauche, il n'est pas envisageable de pérenniser l'agriculture de Maurienne.

→ **L'herbe constitue une ressource majeure du territoire** ! Elle contribue fortement à la **typicité des fromages, de la viande et du paysage**. La **viabilité** des exploitations à long terme est donc **dépendante des surfaces de fauche** disponibles et de la quantité de fourrage qu'elles sont susceptibles d'offrir.

→ La haute Maurienne a cumulé **successivement des déficits hydriques** climatiques important qui ont eu des **conséquences particulièrement graves** sur le fonctionnement des sols et par voie de conséquence sur la production fourragère de ce territoire. L'agriculture de la Haute Maurienne est consommatrice d'eau de **façon modérée et limitée**. Pallier le déficit climatique est devenu une question véritablement **de survie des productions agricoles de qualité basée sur une autosuffisance fourragère non négligeable**.

→ L'augmentation du cheptel par exploitation (+30 %), des accompagnements PAC environnementaux (PHAE, MAE) qui limitent voire interdisent l'épandage de matières organiques, des surfaces de fauches diminuant (urbanisation) il est indispensable d'aider les agriculteurs à **optimiser leur système** pour tirer profits de la matière organique disponible et de ne pas trop intensifier certaines zones qui pourraient avoir des préjudices environnementaux. Près de la moitié des exploitations ne **respectent pas les mises aux normes liées au stockage des effluents** et les **fumières collectives ne permettent pas de répondre à tous les enjeux environnementaux et agronomiques**. Certaines fumières sont sur utilisés et les agriculteurs ont des difficultés à épandre et valoriser leurs effluents de quantité de plus en plus important. Une valorisation par le **compostage permettrait de répondre en partie à cette problématique**.

→ Quelles que soient les communes, qu'elles aient beaucoup ou peu d'exploitations professionnelles, qu'elles soient en zone touristique ou en fond de vallée, **les prés de fauche et épandables sont insuffisants**.

→ La **pérennité économique** des systèmes d'exploitation **dépend de la valorisation des produits et des aides PAC**. Deux facteurs indissociables et indispensables :

- Une **valorisation des produits la plus élevée possible** (AOC Beaufort, circuits courts...)
- Une **lisibilité sur les aides PAC** : l'agriculture de Maurienne s'inscrirait pleinement dans la volonté de la nouvelle PAC de favoriser une agriculture diversifiée et respectueuses de l'environnement
- **Limiter les coûts de production** : il est très important de **chérir et d'optimiser les structures collectives** comme les coopératives laitières, abattoir et CUMA...)

4. Des filières

41. La Filière Laitière

411. Organisation de la filière

❖ Où va le lait en Maurienne ?

Producteur laitier : livre la totalité du lait produit en coopérative (ou autre structure de collecte intermédiaire)

Producteur laitier-fermier : livre pour partie le lait produit en coopérative ; transforme l'autre partie en fromages directement à la ferme

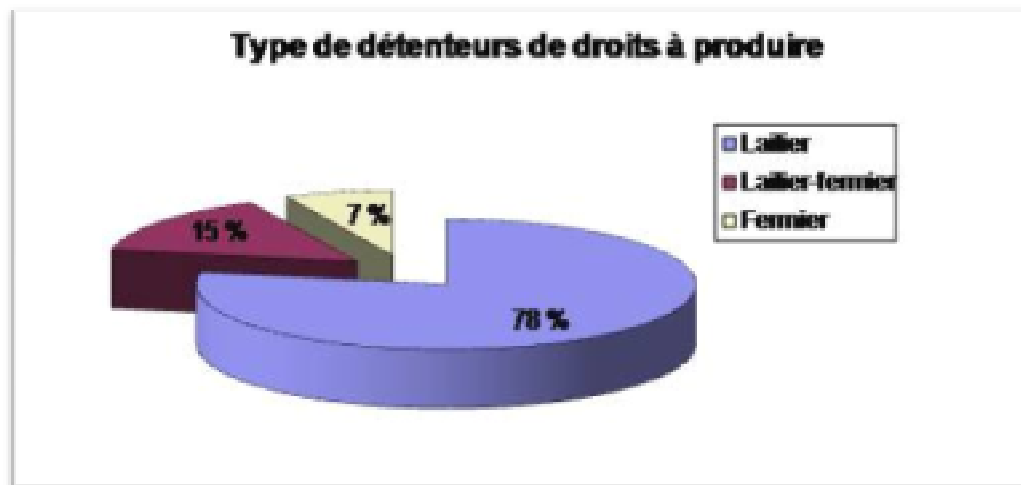
Producteur fermier : transforme la totalité du lait à la ferme

** les producteurs possèdent chacun des « quotas », ou « droits à produire ». Ce sont ces droits qui leur permettent de produire une certaine quantité de lait. Cette quantité peut évoluer en fonction de la production (inférieure ou supérieure à la quantité attribuée) et/ou sur demande du producteur auprès du GIE quotas.

Un peu plus de **8 millions de litres** sont livrés par **une centaine de producteurs** dans les **3 coopératives** de la Maurienne, essentiellement pour la transformation en **Beaufort**, mais aussi d'autres fromages locaux comme le bleu de Bonneval, fabriqué en Haute Maurienne (6,5% du lait transformé).

Parmi ces producteurs, **15 % transforment** également une partie du lait produit **sur l'exploitation ; ils détiennent en tout 1 million de litres de lait livré en coopérative**. En Haute Maurienne, le Bleu de Termignon est fabriqué chez ces producteurs.

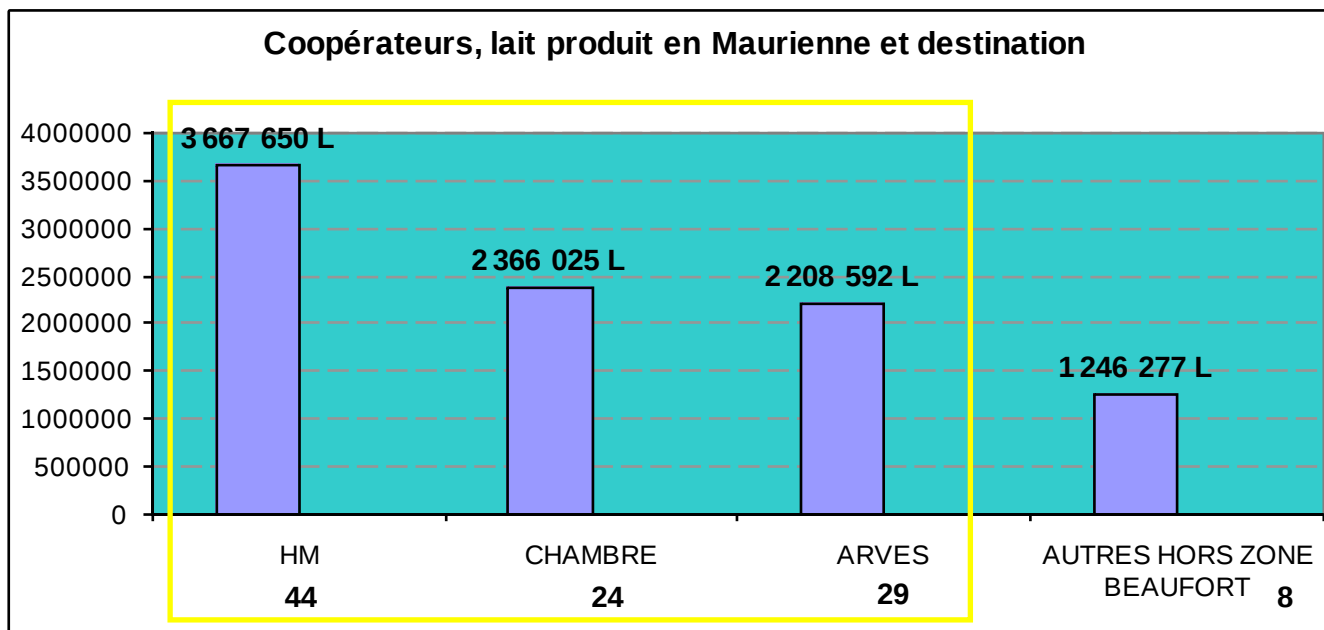
Seulement **7%** des producteurs de lait de la vallée ne livrent pas en coopérative, mais **transforment la totalité du lait produit** sur leur exploitation ; ils détiennent en tout environ 600 000L de quotas fermiers, transformés en Beaufort et autres fromages.



Certaines communes de l'entrée de la vallée ne font pas partie de la zone Beaufort. **Huit producteurs** des communes d'Aiton et Argentine livrent donc leur lait dans des **coopératives hors de la vallée**. Les exploitations sont de taille relativement importante : en moyenne 155 800 L de quota, et 6/8 exploitations livrant plus de 100 000L.

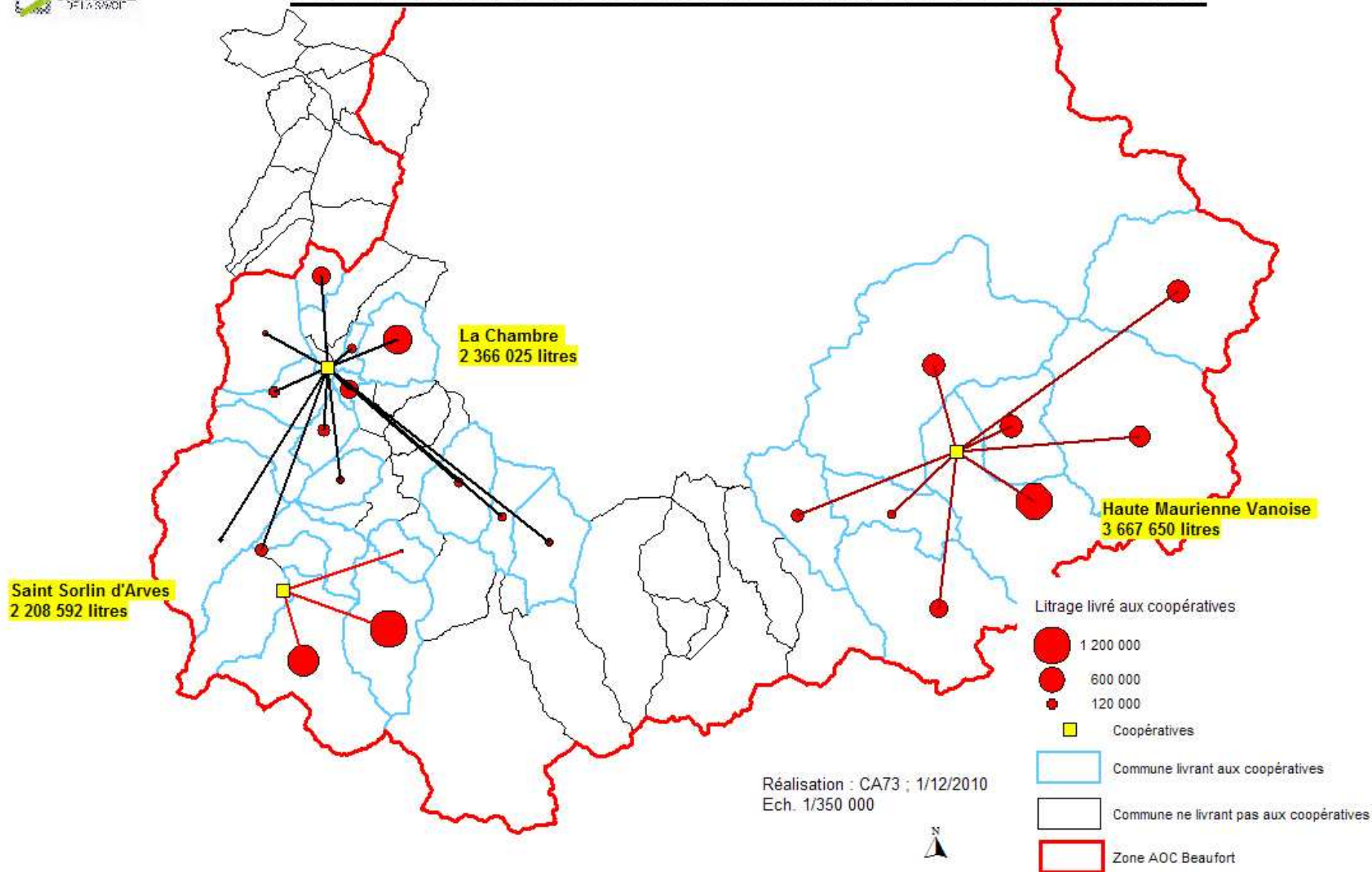
La différence de taille des exploitations dans ce secteur est une réponse directe à une **valorisation du lait moins élevée** que celle que l'on rencontre dans la zone Beaufort.

❖ **Des coopératives qui couvrent un secteur important dans la zone Beaufort de Maurienne**



87% du lait produit est livré en coopératives pour le Beaufort

Les réseaux de collecte Beaufort de Maurienne



Les trois coopératives à Beaufort de Maurienne qui collectent **87% du lait produit par les éleveurs laitiers purs** couvrent en tout un secteur géographique de **24 communes** réparties dans toute la zone Beaufort mauriennaise.

- ✓ En Haute Maurienne, toutes les communes du canton de Lanslebourg sont collectées, avec des quantités de lait assez importantes pour chacune.
- ✓ Avec près de la moitié moins de coopérateurs, la coopérative de la Chambre collecte le lait sur 13 communes : le lait est plus dispersé ; on retrouve souvent un éleveur par commune.
- ✓ Dans les Arves, le lait est collecté sur trois communes, dont deux avec une forte concentration des producteurs.

Les problématiques de ramassage du lait sont donc distinctes d'une coopérative à l'autre : quantité et répartition des producteurs et du lait. A la **coopérative de La Chambre**, un enjeu fort existe en raison de la **dispersion des producteurs** et donc du litrage sur le secteur de collecte.

Sur le canton de Modane, on note clairement l'absence de producteurs laitiers, à associer avec un contexte global de déprise agricole sur ce secteur géographique.

❖ ***Des outils de valorisation ancrés sur le territoire, gérés directement par les producteurs et générateurs d'emplois***

La coopérative de Lanslebourg, créée dans les années 50, est la plus ancienne du territoire de Maurienne. Elle a fusionné successivement avec Lanslevillard, Aussois, Bonneval et Bessans, pour ne faire qu'une unité en 2008 : la coopérative Haute Maurienne Vanoise. En 2009 elle collectait 44 coopérateurs répartis sur 8 communes.

Les coopératives des Arves et de la Chambre sont plus récentes, mises en place dans les années 70. Avec 29 et 24 sociétaires, elles assurent la collecte, transformation et valorisation du lait de 16 communes de Moyenne Maurienne.

Outre les producteurs, le fonctionnement des coopératives est assuré par un certain nombre de salariés, sur les postes de gestion administrative (comptabilité, gestion, ressources humaines), de fabrication et affinage, de collecte de lait et de vente par l'intermédiaire des SICA. En tout, c'est une trentaine d'emplois générés directement par les coopératives et la commercialisation de Beaufort.

Les trois coopératives sont gérées directement par les producteurs. Ils sont représentés par un bureau et un conseil d'administration renouvelé partiellement chaque année. Les décisions sont prises par les représentants et la stratégie de la structure est discutée et validée de manière transparente avec les sociétaires.

Les représentants des coopératives de Beaufort se rencontrent régulièrement au cours de réunion des organismes professionnels de la filière Beaufort : le **syndicat de défense du Beaufort** assure la gestion des droits à produire des structures de transformation, la promotion de la filière ainsi que le contrôle du respect du cahier des charges Beaufort chez les producteurs. L'UPB (**Union des Producteurs de Beaufort**) assure le service technique auprès des coopératives et de leurs producteurs (suivi de la fabrication et affinage des Beaufort, suivi de la qualité du lait aux producteurs, accompagnement des fromagers et producteurs si besoin).

Les **SICA** (Société d'Intérêt Collectif Agricole) ou SARL sont des structures qui émanent directement des coopératives, mises en place pour la commercialisation des produits issus des coopératives. Les coopératives sont en lien également avec d'autres structures de commercialisation comme les grandes surfaces et grossistes.

❖ ***Où va le Beaufort ?***

Il existe autant de SICA/SARL que de coopérative en Maurienne pour la commercialisation du Beaufort entre autres. Ces structures juridiques ont été créées pour pouvoir développer les ventes de produit (pas de plafond de chiffre d'affaire) notamment en local. Elles sont gérées par des sociétaires qui sont, outre la coopérative elle-même, des producteurs fermiers (lait et autres productions par exemple miel, fromage de chèvre...). Beaufort, mais aussi produits fermiers et locaux y sont commercialisés.

En Haute Maurienne, et dans les Arves, les SICA permettent de commercialiser 20% du Beaufort produit grâce aux points de vente situés pour la plupart à des endroits à fort attrait touristique (stations de ski). La SARL de la Chambre comptabilise uniquement deux points de vente ; la part de Beaufort commercialisée par la structure est moins élevée (environ 10% du Beaufort commercialisé) : le contexte économique du secteur de la Chambre est moins propice au développement des ventes en local, la SARL ne bénéficie du dynamisme touristique d'une seule station de ski.

Les SICA/SARL permettent de développer le marché local ; leur fonctionnement est rythmé par les saisons et la valorisation locale se fait en lien direct avec l'activité de tourisme du territoire.

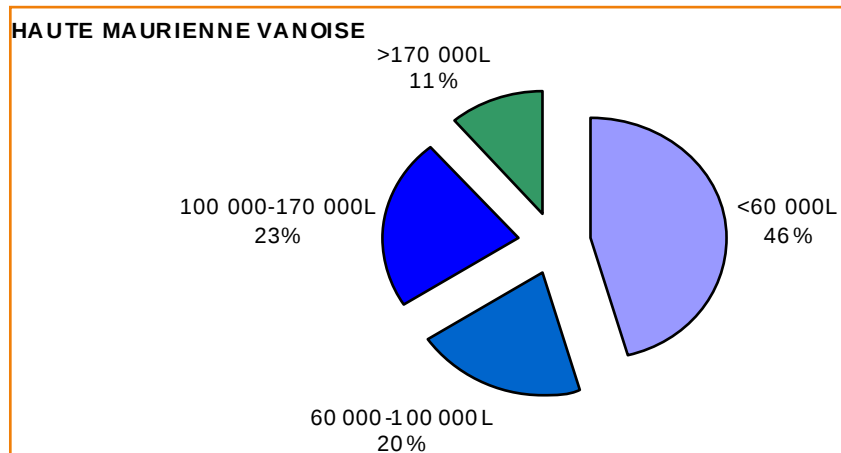
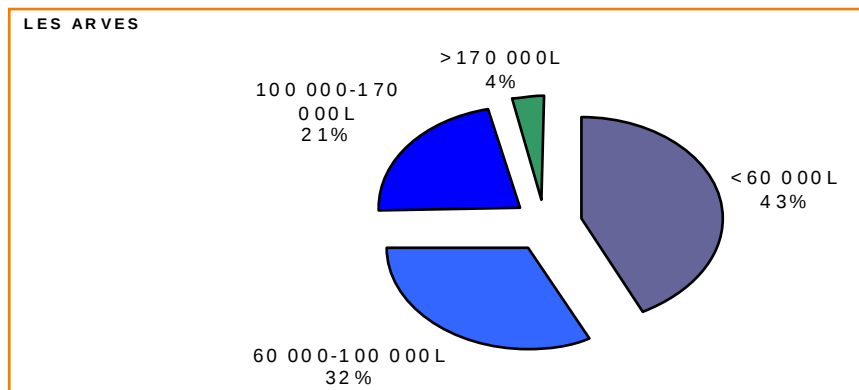
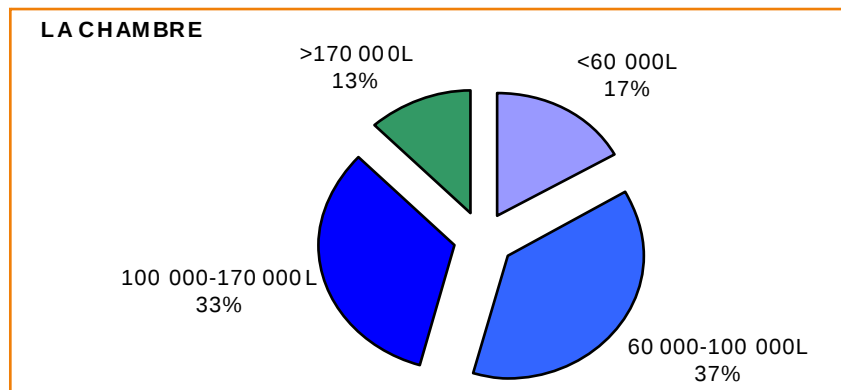
Sur le marché local, les épiceries, supérettes, collectivités sont également autant de débouchés qu'explorent les coopératives ; en moyenne, ils représentent 15% des ventes Beaufort par les coopératives.

Une part importante du Beaufort produit est commercialisée auprès de grossistes ; elle varie entre 40 et 70% du Beaufort produit. Ils permettent d'écouler une quantité importante de ventes de Beaufort, mais la valorisation à l'unité est moins élevée que sur le marché local.

412. Caractéristiques des coopérateurs

a. Les quotas

❖ Des exploitations de taille variable selon les coopératives



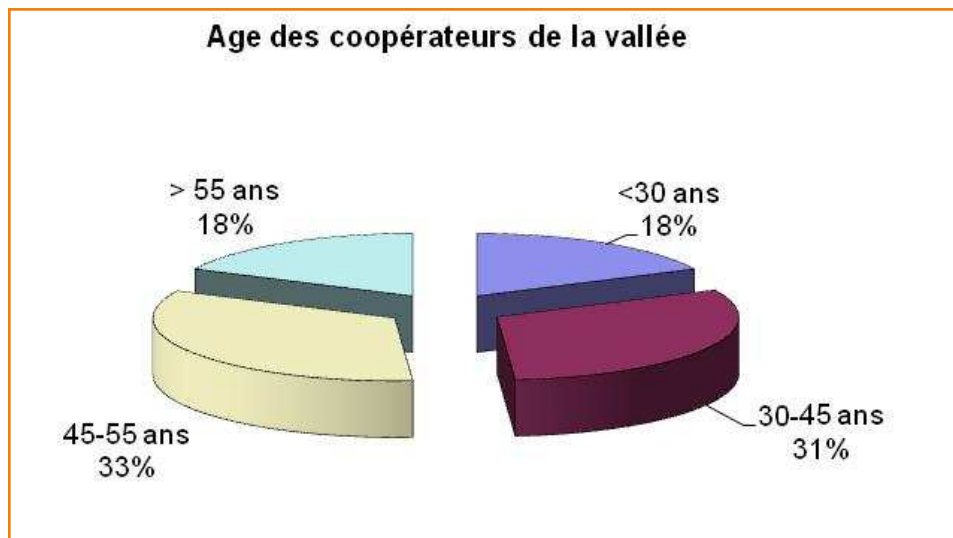
L'interprétation des chiffres pour la Maurienne :

- < 60 000L : exploitation de très petite à petite taille
- 60 000 – 100 000 : exploitation de petite à moyenne taille
- 100 000 – 170 000 : exploitation de taille moyenne à grosse
- > 170 000 : exploitation de très grosse taille

- ✓ La coopérative des Arves : une dominance (=72%) d'exploitation de très petites (43%) à moyenne taille (32%).
- ✓ La coopérative Haute Maurienne Vanoise : 46 % de très petites exploitations puis une répartition équilibrée entre moyenne, grosses et très grosses exploitations.
- ✓ La coopérative de la Chambre : une dominance (=70 %) de moyenne (37%) à grosses exploitations (33%).

b. Age des coopérateurs

❖ Des secteurs où les exploitants vont vers la fin de leur activité



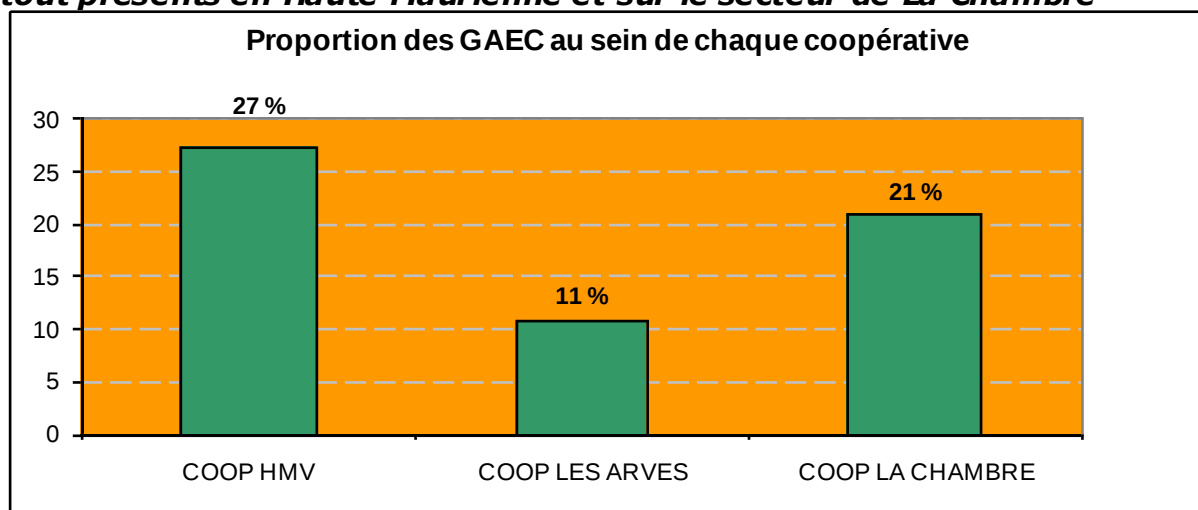
	Haute Maurienne Vanoise	Les Arves	La Chambre
Proportion de coopérateurs de plus de 50 ans	25 %	54 %	37 %
Proportion de quotas détenus par les plus de 50 ans	13 %	30 %	30%

- ✓ Sur le secteur de collecte des **Arves**, **plus de la moitié** des coopérateurs sont **âgés de 50 ans et plus**, et détiennent à eux seuls **30% des quotas** ; ce sont des exploitations de très petite à petite taille (quotas < 60 000L).
- ✓ Sur le secteur de **la Chambre** la proportion des **plus de 50 ans** est moins élevée, et les quotas détenus par ces coopérateurs sont de taille plus variable (de 60 000L à 190 000L) ; mais ils détiennent également **30% des quotas** de la coopérative.
- ✓ En **Haute Maurienne Vanoise**, les plus de 50 ans représentent 25% des coopérateurs mais **moins de 15% des quotas**.

Les **enjeux de transmission des exploitations à court et moyen termes sont plus ou moins forts selon les secteurs géographiques**. Les coopératives des Arves et de la Chambre devront toutes les deux faire face à une remise en question d'une quantité importante de lait (1/3 du lait livré actuellement) dans les 5 à 10 ans à venir, même si le nombre de producteurs concernés par la retraite est très différent d'une coopérative à l'autre.

c. *Forme juridique*

❖ *Des GAEC surtout présents en Haute Maurienne et sur le secteur de La Chambre*



- ✓ En Maurienne, **20% des producteurs livrant en coopératives sont en GAEC ; ils détiennent 30% des quotas des coopérateurs (Beaufort) de la vallée.**
- ✓ 90% des GAEC laitiers purs produisent plus de 150 000L de lait, ce sont donc des exploitations de montagne de taille très importante.
- ✓ Paradoxalement, en Haute Maurienne, 55 % des exploitations en GAEC sont de taille moyenne à petite : il s'agit d'exploitation qui transforme une partie de leur lait. L'organisation en société permet une meilleure gestion de la charge de travail encore plus lourde sur ce type d'exploitation.
- ✓ Très peu d'exploitations livrant à la coopérative des Arves sont organisées en forme sociétaire.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

La filière laitière de Maurienne c'est :

- 113 exploitations laitières produisant **9,7 millions de litres de lait** dont :
 - **93% livrant en coopérative dont 93 % en coopérative Beaufort et 7% livrant dans des coopératives à l'extérieur de la vallée** avec une valorisation hors filière AOC Beaufort.
 - **7 % transformant l'intégralité de leur lait directement sur l'exploitation**
- Une part importante de lait valorisé en Beaufort, mais une **minorité d'exploitations qui ne sont pas dans la zone AOC à ne pas laisser de côté.**
- **3 coopératives à Beaufort** collectant le lait sur **24 communes** de la vallée ; 17% des coopérants de la zone Beaufort transforment également une partie de leur lait à la ferme (Bleu de Termignon, Tommes,).
- L'intégration de l'activité touristique à l'agriculture avec pour la commercialisation du Beaufort en local.
- **Des enjeux forts et urgents au niveau de la pérennité des coopératives de la vallée lié à la transmission :**
 - Un enjeu de transmission des exploitations dans **les Arves et à la Chambre** dans les 5 -10 ans à venir avec la remise en question de **30% du litrage total dans chaque coopérative.**
- Des formes sociétaires relativement peu présentes sur la Maurienne. En Général ce sont des grosses structures (plus de 150 000 litre de quota) livrant plus de **30 % du litrage des coopératives**. La majorité des structures sont familiales au sein desquels **cohabitation et renouvellement des générations doivent être maîtrisés** de façon perenne pour préserver un équilibre au niveau du litrage des coopératives.

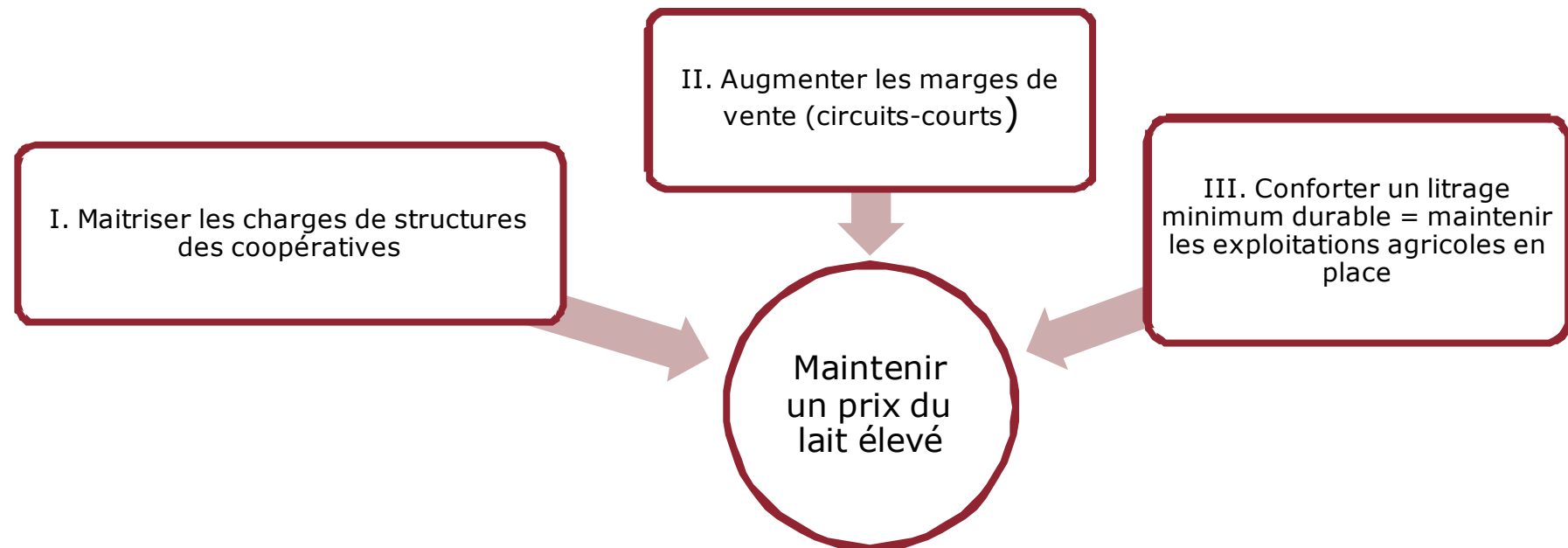
413. Analyse prospective des coopératives laitières

Un enjeu primordial à la dynamique agricole de Maurienne est **de pérenniser les outils économiques en place que sont les coopératives laitières.**

Pour répondre à cela, il est indispensable de maintenir la production laitière et par conséquent pérenniser le tissu laitier en place.

Préambule : Il est important de rappeler (*cf chapitre 3.3*) que malgré une belle plus-value liée au Beaufort, les exploitations restent aussi dépendantes aux primes PAC que d'autres exploitations françaises. Les aides PAC permettent de compenser les surcoûts de production (mécanisation, bâtiments...) liés à l'exploitation en Haute Montagne et la plus value liée à l'AOC Beaufort permet aux exploitations de retirer un revenu. L'un comme l'autre sont très importants pour faire vivre les systèmes d'exploitation professionnelles en place. Cependant, le territoire ne peut pas intervenir sur la nature et les montants des aides PAC mais joue son rôle dans le maintien de la plus value liée à la production de Beaufort et dans l'accompagnement des structures collectives et des exploitations dans l'optimisation des paramètres de gestion.

Quels sont les pistes d'actions pour maintenir le prix du lait ?



a. Maîtriser les charges de structure des coopératives laitières :

- ✓ **Energie** : quelle valorisation des sous produits ?
- ✓ **Personnel** : certaines coopératives expriment des difficultés pour pérenniser la main d'œuvre ;
- ✓ **Maîtriser et anticiper les investissements** : des pics de productions trop importants à certaine période impliquent des réflexions sur de nouveaux investissements pour la fabrication. Cependant sur le reste de l'année ces nouveaux investissements ne serviraient pas ; Lisser la production laitière permet d'optimiser les charges de structures fixes, c'est pourquoi il est important de bien maîtriser **les répartitions du lait sur l'année** ; la mutualisation de certains postes doit être réfléchi entre la coopérative de la Chambre et des Arves.

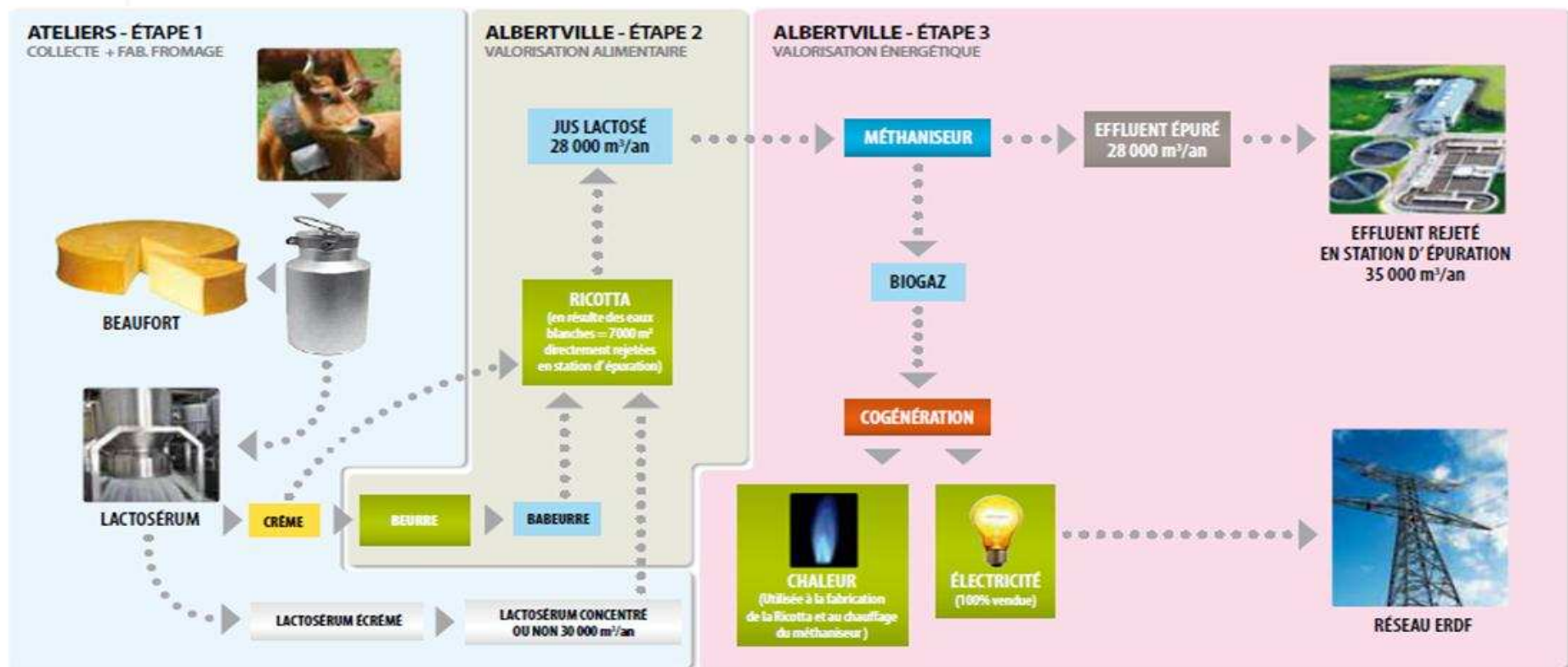
aa. Le projet de valorisation du petit lait par l'Union des Producteurs de Beaufort

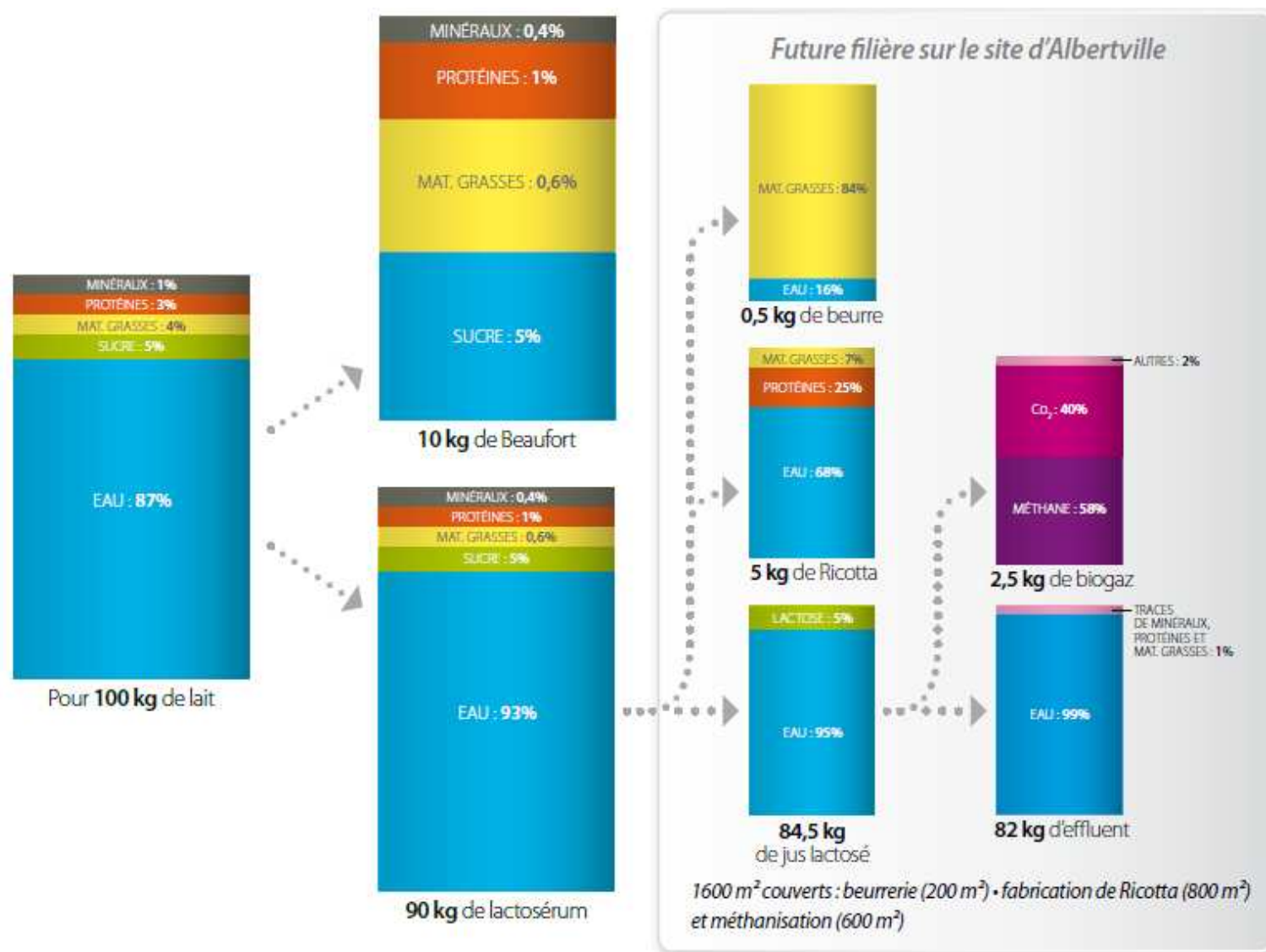
Transformer le lactosérum, un sous produit, en une source de revenus inscrite dans une logique de développement à long terme. Le lactosérum (ou « petit-lait ») produit par les coopératives de l'UPB est aujourd'hui vendu à une entreprise qui le transforme en poudre. Compte tenu des coûts de transport et des coûts énergétiques nécessaires, les coopératives payent pour s'affranchir de son traitement.

Les responsables de coopératives, maîtres des choix de développement de la filière beaufort mais complètement inféodés aux aléas des cours mondiaux de la poudre de lactosérum, ont souhaité se réapproprier sa transformation. Ils ont défini les principes dans lesquels le projet devrait s'inscrire :

- ✓ *Avoir une viabilité économique,*
- ✓ *Optimiser la valorisation du lactosérum du beaufort connu pour la grande qualité de ses protéines,*
- ✓ *Diminuer au maximum les traitements nécessaires à la dépollution,*
- ✓ *Maîtriser les coûts énergétiques indispensables sur le long terme.*

C'est un projet avec création d'une unité collective qui répond à ces impératifs. Si le porteur est l'UPB, il est prévu de traiter le lactosérum d'autres unités de production fromagères voisines. A ce projet s'adjoint celui d'une beurrerie collective, nécessaire pour obtenir un beurre de meilleure qualité.





ab. Il est important de réussir à maîtriser les investissements des coopératives ; des pistes de mutualisation de moyen doivent être étudiées ;

ac. Pérenniser les salariés fromager en leur proposant des possibilités de logement ;

b. Augmenter la valeur ajoutée au sein des coopératives par le développement de circuits courts

b.a. Afin de **valoriser une production diversifiée**, la coopérative laitière de Haute Maurienne Vanoise cherche à améliorer son atelier de Bleu de Bonneval. La production de Bleu correspond en 2010 à 6,2 % de la collecte de lait soit une augmentation de 23% par rapport à 2009. La coopérative cherche à diversifier sa production en développant la production de Bleu, fromage historique. La coopérative a un projet d'agrandissement et de mise aux normes de l'atelier Bleu à Bessans ainsi qu'un projet d'atelier yaourt pour répondre à une demande exprimée des centres de vacances.

b.b. Aujourd'hui la vente directe est relativement bien développée par les magasins SICA de chaque coopérative. Cependant la **commercialisation directe peut être développée davantage**.

La coopérative de Haute Maurienne Vanoise a un site internet très succin et peu attractif, les deux autres coopératives n'en possèdent pas. La création de sites commerciaux proposant une gamme de produits permettra d'une part un développement des ventes en circuit court, d'autre part une **communication sur l'agriculture et renforcera l'attractivité touristique et locale**.

b.c. Des améliorations des magasins de ventes ainsi que des nouveaux aménagements intérieurs pour des circuits de visite permettra de proposer des animations territoriales de plus grande qualité et **une attractivité des touristes et locaux plus forte**.

c. Maintenir le litrage des coopératives :

Les charges fixes de la coopérative sont réparties sur l'ensemble des coopérateurs. Plus la coopérative travaille une quantité de lait importante, plus ses charges sont diluées. Une perte de 100 000 litres de lait engendre 40 000 € environ de charges fixes à se répartir entre les coopérateurs.

Pour les coopératives des Arves et de la Chambre, une baisse de 30 % du litrage engendrait une baisse de revenu aux producteurs coopérateurs de 12 à 16 cts/ litre de lait. Cette baisse provoquerait de très nombreux dépôt de bilan au sein des exploitations endettées. C'est pourquoi, **la consolidation du tissu laitier est un enjeu primordial pour envisager un avenir aux coopératives de Maurienne tout particulièrement à la Chambre et dans les Arves**.

Il est impossible d'envisager un seul scénario pour pérenniser les exploitations et les coopératives en place. Chaque cas présente des originalités et il semble important d'ouvrir un maximum de portes pour pouvoir répondre au cas par cas. Voici différents scénarii faisant référence aux évolutions possibles. Des couleurs pour visualiser la durabilité :

- ✓ Case verte : le critère mesuré est positif

- ✓ Case rouge : le critère mesuré est pénalisant

c.a. Quel avenir pour les très petites exploitations (<60 000 litres de lait de quota) qui représente 40 % des exploitations des coopératives ?

Les points faibles	Les points forts
✓ La très petite dimension de ces exploitations ne leur permet pas, en l'état, de dégager un revenu correct ; la pluriactivité est indispensable ✓ Conditions de travail : les bâtiments sont rudimentaires et enclavés ✓ Peu de démarches pour céder leur exploitation lorsqu'ils arrivent en fin de carrière.	✓ Les petites structures ne nécessitent pas de capitaux importants pour la reprise ✓ L'impact sur l'environnement est positif, ces exploitations jouent un rôle considérable dans l'entretien de surfaces difficiles

Proposition de scénarii :

		Cheptel	Main d'œuvre	Bâtiment	Mécanisation	Foncier - Effluent	Capitaux
Petites exploitations < 60 000 litres	Agrandissement de l'EA en place	20 VL – 1 UTH	Pluriactivité pour complémentarité de revenu	Mise aux normes nécessaire – investissements à limiter	Coût de mécanisation élevé lié à un petit cheptel	Exploitation de foncier supplémentaire – gestion des effluents	Peut être problématique en fonction des coûts de mise aux normes
	Reprise d'exploitation	20 VL – 1UTH	Exploitation individuelle avec pluriactivité indispensable	Mise aux normes nécessaire – investissements à limiter	Coût de mécanisation élevé lié à un petit cheptel	Lien entre reprise bâtiment/troupeau et surfaces – foncier supplémentaire – gestion des effluents	Rachat des capitaux limité Revenu en lien avec la pluriactivité et optimisation d'un petit système
		30 VL – 1 UTH	Exploitation individuelle sans pluriactivité Attention au manque d'ouverture vers l'extérieur	Construction d'un nouveau bâtiment - délocalisation dans une ZA	Coût de mécanisation	Lien entre reprise bâtiment/troupeau et surfaces – foncier supplémentaire – gestion des effluents	Rachat des capitaux limité mais investissement important pour le bâtiment
		40 VL – 2 UTH	Regroupement d'exploitations en société – pluriactivité partielle – plus de souplesse dans l'organisation	Besoin accru – construction d'un nouveau bâtiment en ZA	Matériel plus vite amorti	Lien entre reprise bâtiment/troupeau et surfaces – foncier supplémentaire – localisation du foncier – gestion des effluents	Rachat des capitaux limité (cheptel-mécanisation) – investissement réparti entre 2 UTH

c.b. Quel avenir pour les moyennes et grosses exploitations ?

Les points faibles	Les points forts
✓ Des exploitations laitières avec des investissements importants qui ne supporteraient pas une baisse du prix du lait ✓ Des reprises difficiles liées aux capitaux à investir. ✓ La charge de travail reste un handicap pour les exploitations les moins bien équipées ; la pluriactivité est difficile ✓ Gestion des paramètres (foncier, effluent, cheptel, main d'œuvre) difficile	✓ Le revenu des exploitations est satisfaisant. ✓ Les services de remplacement ou forme sociétaire répondent bien aux attentes de ces exploitations, avec des salariés compétents en production. ✓ Les exploitants de ces filières sont les principaux acteurs du développement très impliqués dans les structures agricoles.

Proposition de scénarii :

	Reprises	Cheptel	Main d'œuvre	Bâtiment	Mécanisation	Foncier - Effluent	Capitaux
Grosses exploitations	Intégration en société	> 40 VL > 2 UTH	Pluriactivité partielle complémentarité de revenu Entente entre associés – Articulation intergénérationnelle	OK	Coût de mécanisation moyen lié à une répartition sur des surfaces et un cheptel plus important	Pas de changement lié au foncier	Investissement important mais progressif
	Reprise d'exploitation en société		Difficulté de trouver un associé pour une reprise totale			Reprise de foncier important – difficulté de reprendre en totalité	Rachat des capitaux pratiquement impossible au vue d'une reprise en une fois.

CE QU'IL FAUT RETENIR

→ Pour limiter les risques de perte de litrage pour chaque coopérative, il est important de **conforter un maximum de coopérateurs**, qui en cas de difficultés pourront plus facilement faire face à la crise engendrée.

→ Face à une évolution rapide des exploitations agricoles comme par exemple l'agrandissement des cheptels de manière importante en 10 ans (+ 31% en moyenne « cf. chapitre 2.2 »), un certain nombre d'exploitation professionnelle montre certaines difficultés comme des déséquilibres entre surfaces fourragères (prairies de fauche nécessaires au foin et aux épandages de déjections « cf. chapitre 323 »), surfaces d'alpage, droits à produire et capacités de travail. Ces éventuels

déséquilibres sont le fruit de décision des éleveurs mais aussi de contraintes extérieures comme l'évolution de l'urbanisation. Afin de répondre au mieux à tous ces changements, **il est important, à partir de critères de fragilités des exploitations, de munir les coopératives et les collectivités de mesures de suivi, d'accompagnement et d'anticipation pour s'intégrer au mieux dans le contexte économique local.**

c.c Les critères de fragilités ou de durabilité des exploitations laitières coopératives :

✓ Indicateurs de vivabilité (durabilité sociale) :

- **Sociale** : Les installations individuelles sont plus sensibles aux accidents et au manque de main d'œuvre ; les sociétés (GAEC, EARL...) sont donc promues. Cependant il est important de gérer l'entente entre les associés, de s'assurer d'une motivation partagée de travailler à plusieurs. La participation des éleveurs aux réunions collectives est importante pour la dynamique entre éleveurs et pour rester informé des actualités. La pluriactivité permet de faire des liens avec un autre public mais il est important de gérer la main d'œuvre et la fatigue qui peut conduire à des conflits. Les éleveurs "fermier/coopérateur" présentent dans certains cas des motivations différentes qui peuvent porter préjudice à la durabilité des exploitations et des structures collectives.

- **Main d'œuvre** : la pluriactivité semble impossible pour tous les associés en fonction de la taille d'exploitation et de l'éloignement des stations. Quelle est la durabilité des exploitations individuelles non adhérentes au service de remplacement en cas de problème de santé ?

✓ Indicateurs de transmissibilité (durabilité intergénérationnelle)

- **Niveau de modernisation** des bâtiments : un bâtiment aux normes facilite le travail et sera plus facile à transmettre.

- **Age – santé** : Les exploitations individuelles non adhérentes au service de remplacement encourrent des risques importants sur la pérennité de l'exploitation. En fonction de l'âge de l'éleveur, l'exploitation a-t-elle envisagé une reprise ?

- **Importance des capitaux** : le volume des capitaux à reprendre lors d'une transmission est un frein majeur

✓ Indicateurs de viabilité (durabilité économique)

- **Optimisation des charges** : il est nécessaire de vérifier que des investissements trop importants ne mettent pas en péril l'exploitation. Un bâtiment pour 20 vaches laitières correspond environ à 300 000 € ; Cet investissement correspond à une charge de 3,3 € à 3,75 € par litre de lait si on l'amortit sur une seule année. Valorisé en moyenne à 0,6 € /litre, cela impliquerait un amortissement moyen sur 6 ans sans revenu et sans autre investissement. L'exploitation est obligée d'emprunter sur des très longues périodes et peut se trouver en grande difficulté financière en cas de problème quelconque (problème sanitaire du troupeau, charge de mécanisation imprévue...). C'est pourquoi il est important d'avoir une vision sur

les risques pris par certaines exploitations. Il convient de faire attention à la culture patrimoniale qui pousse certain agriculteur à investir pour la succession : cet état d'esprit peut conduire dans certain cas à l'impossibilité de reprise lié à un rachat de l'exploitation beaucoup trop importante.

✓ Indicateurs de reproductibilité (durabilité écologique)

- **Autonomie Fourragère** : Respect des cahiers des charges Beaufort à savoir 75 % des fourrages provenant de la zone AOC. Amélioration des rendements par l'irrigation. Quelle gestion des effluents ? (A dire d'expert, un très grand nombre d'exploitation ne respecte pas les normes réglementaires liées à cette problématique de gestion des effluents ; les fumières collectives permettent un stockage mais présentent des difficultés d'utilisation et de valorisation

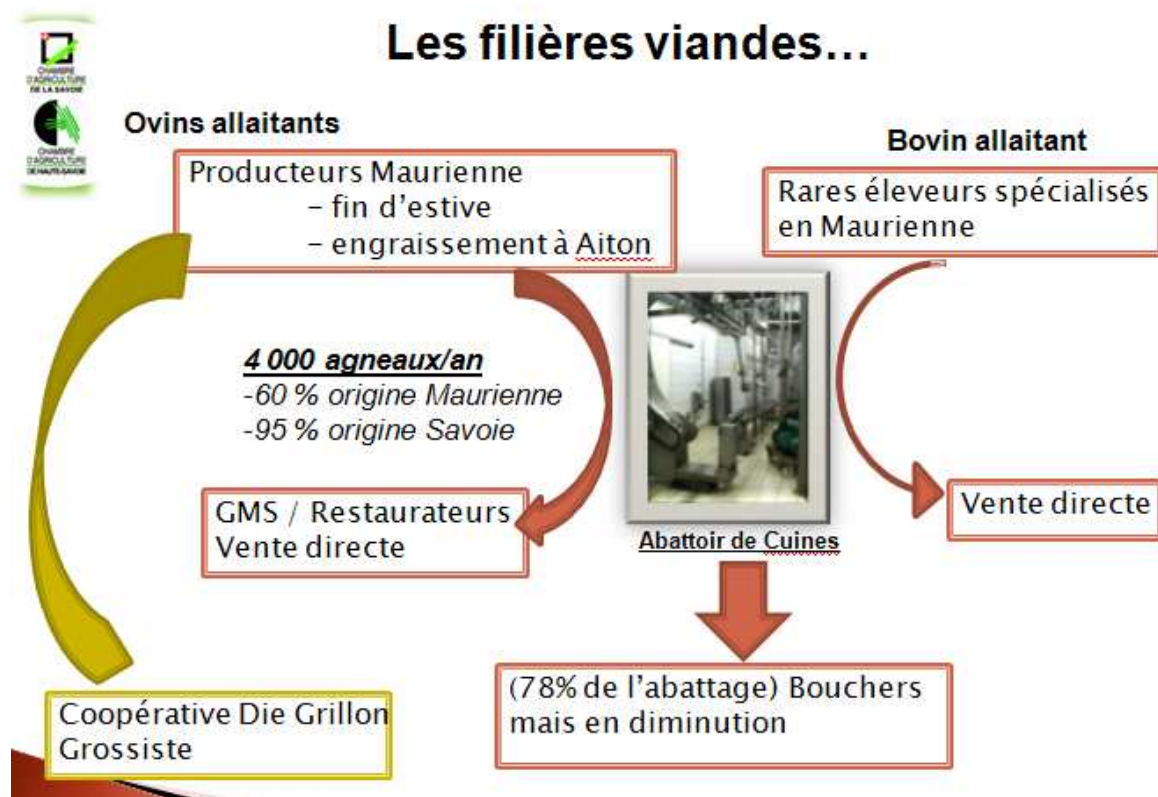
Remarque : La Démarche de Progrès Lait de Savoie, programme financé par la FDCL, Crédit Agricole, les syndicats de produits (Beaufort, Tome des Bauges...) et la Chambre d'Agriculture permet de faire des audits auprès des volontaires pour anticiper les contrôles réglementaires et du cahier des charges AOC par une auto évaluation. Des audits programmés en Maurienne restent nécessaires pour permettre de faire des synthèses et des conclusions sur les marges de progrès (problématiques récurrents) pour entreprendre une valorisation collective. Ces conclusions étayeront les critères de fragilités.

CE QU'IL FAUT RETENIR sur les enjeux

- **Suivre et anticiper l'évolution des exploitations agricoles au sein de la filière sous forme d'un observatoire.** L'analyse permettra de fournir aux collectivités et aux coopératives les données nécessaires à la mise en place de projets de développement cohérents (politique foncière, délocalisation de bâtiment, mise en place de structuration collectives, aide à la constitution de réserve foncière, nouveaux investissements).
- **Favoriser les reprises et les installations** au sein des coopératives de la Chambre et des Arves : repérage des candidats, accompagnement à la structuration des petites exploitations, préparation de regroupements d'exploitations, en estimant leur potentiel en tant que support d'activités nouvelles
- **Conseiller les exploitations** au vue des critères de fragilité : maîtriser les projets d'agrandissement dans le cas d'arrêt d'activité et **pérenniser les structures professionnelles en place** qui restent fragiles

42. Filière viande

421. Etat des lieux



Viande ovine : La très grande majorité des éleveurs utilisent l'alpage et cherche à vendre les produits en fin d'estive. On trouve alors plusieurs stratégies de vente :

- **vente à des grossistes ou coopératives**
- **vente à un éleveur-engraisseur à Aiton**

On note quelques **initiatives individuelles pour valoriser le produit en caissette ou par des bouchers.**

Viande bovine : Il y a très peu de producteurs spécialisés en viande bovine sur le territoire. Les producteurs négocient directement avec des intermédiaires ou avec quelques bouchers.

Tous les bovins laitiers de réformes sont vendus à des grossistes. Ils sont des sous produits très peu valorisés

Il n'existe **aucune filière de viande structurée** en Maurienne à l'exception de deux initiatives personnelles d'engraisseurs d'agneaux en Maurienne.

423. Un Abattoir de proximité



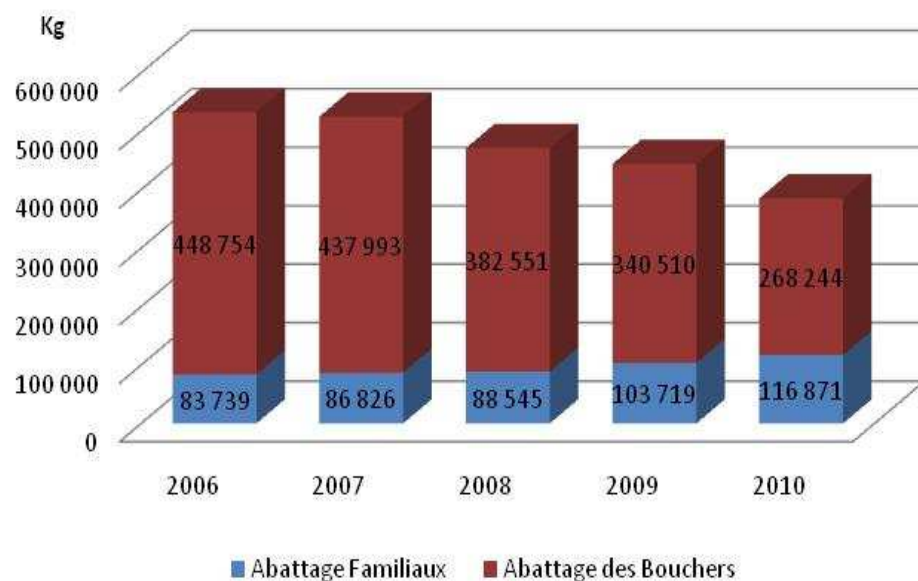
L'abattoir de St Etienne de Cuines a été construit en 1998. Le Syndicat de Pays de Maurienne en est le propriétaire. Son fonctionnement et sa gestion sont délégués à une société d'exploitation. Sont actionnaires de cette société : 49 % des éleveurs ou structures agricoles (coopératives laitières, GDA, GIDA) ; 49% des bouchers et 2 % par des collectivités.

Le volume d'animaux abattus entre 1999 et 2004 oscillait entre 503 tonnes pour la première année et 624 tonnes en 2001 avec une moyenne de **556 tonnes par an**. Aujourd'hui on observe **une baisse du tonnage depuis 5 ans qui devient très inquiétant : 444 tonnes en 2009.**

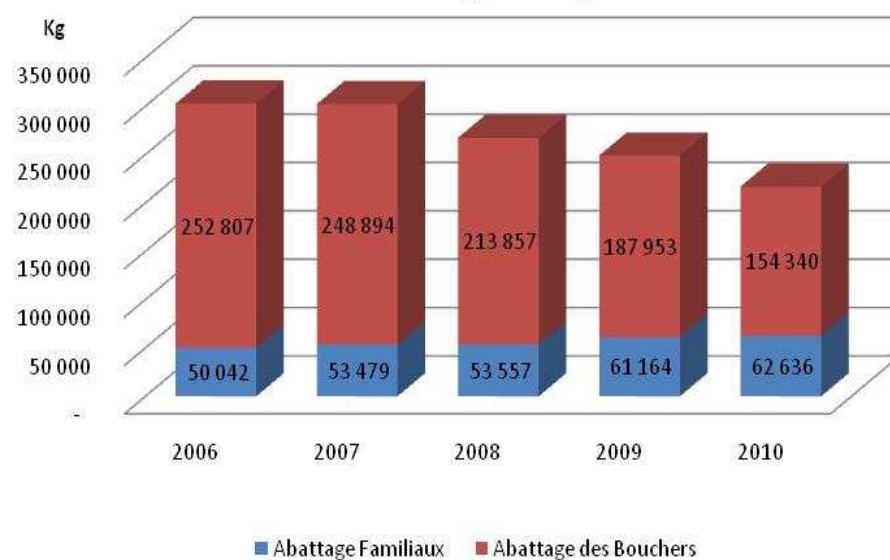
Près de 80 % du tonnage est effectué par des bouchers. On note qu'un certain nombre de bouchers ont stoppé leur activité ou ont arrêté de faire abattre des animaux et préfèrent se faire livrer par des grossistes. En 2006, 40 bouchers utilisaient l'abattoir de St Etienne de Cuines alors qu'en 2010, seulement 28 bouchers l'utilisent. On observe donc une baisse de 70 % des bouchers utilisateurs. Parmi le tonnage effectué par les bouchers, 28 % du tonnage 2009 provient de bouchers hors du territoire de Maurienne : Albertville, Bourg Saint Maurice, Chambéry, Grésy sur Isère....

Aujourd'hui, les faibles volumes ne permettent plus de faire face aux **coûts sanitaires liés à la réglementation toujours plus draconienne**. Une matinée de tuerie implique l'emploi de 4 personnes. L'abattoir effectue 3 jours de tuerie : lundi et jeudi pour les grands ruminants et le mardi pour les petits ruminants. Les **coûts des déchets** de l'abattoir associés à un coût de transport très important **fragilisent beaucoup les petits abattoirs des vallées**.

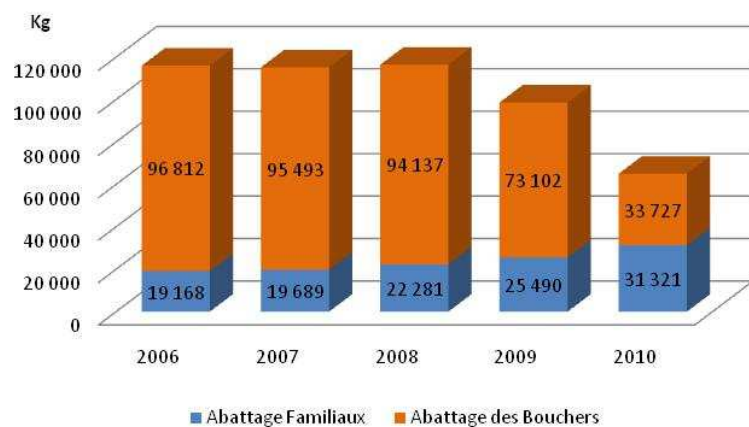
Evolution du tonnage total



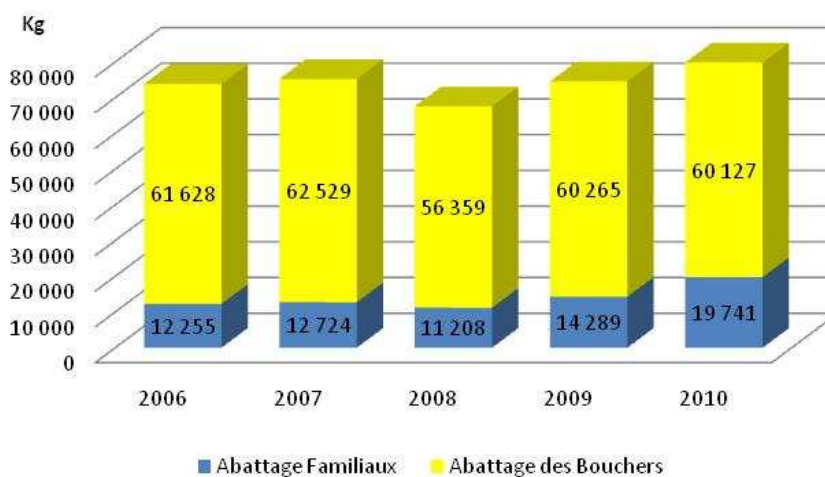
Evolution du tonnage des gros bovins



Evolution du tonnage des veaux



Evolution du tonnage des ovins



Constat Viande bovine :

La plupart des éleveurs bovins de Maurienne font du lait. La valorisation importante du lait en Beaufort n'incite pas les agriculteurs à développer la filière viande. Cependant chaque année, 20 % en moyenne du cheptel laitier est réformé ce qui correspond à environ à 693 têtes. Exception faite de quelques abattages familiaux, toutes les réformes partent du territoire par différents maquignons comme (Rosaz ; Andre Tourt/Vifrez, Bovicoop...) et ces dernières seront abattues à Cuiso. Les vaches de réforme sont composées de vieilles vaches, des vaches vides après insémination et des vaches à problème pour la qualité du lait. A dire d'éleveurs, 20 % des vaches réformées présentent de bonnes configurations pour une valorisation de viande de qualité. On peut donc estimer à **135 têtes environ** des vaches de réforme qui pourraient correspondre à la qualité requise des bouchers.

Les éleveurs spécialisés dans la viande bovine sont peu nombreux en Maurienne. Une partie vend les broutards en Italie et l'autre cherche à alimenter voire développer des filières courtes. Ces derniers avaient créé des liens étroits avec des bouchers. Cependant lors du renouvellement des bouchers, peu ont la volonté de travailler avec des animaux entiers provenant des exploitations agricoles locales.

Prenons l'exemple d'un agriculteur dans le canton de la Chambre qui possède un cheptel de 45 vaches laitières et 30 vaches à viande. Depuis le changement de patron du boucher avec qui il travaillait, les vaches et veaux sont vendus à un maquignon en vif comme Rosaz de la société Bigard. Ainsi une trentaine d'animaux de race à viande de Maurienne partent en dehors de Savoie.

Malgré le constat d'une forte diminution des liens bouchers-éleveurs, on observe le développement de quelques éleveurs spécialisés en « viande » en filières courte-vente directe. Simulons les modifications engendrées par un arrêt fictif de l'abattoir de proximité sur les éleveurs en vente directe :

Prenons l'exemple d'un jeune agriculteur (DJA) qui a construit son système sur une vente de broutard en caissette en Haute Maurienne. Ce dernier, en pluriactivité, possède une vingtaine de vaches allaitantes hivernées, des alpages sur Aussois et Bonneval sur Arc.

Cet agriculteur vend chaque année une vingtaine de broutards (8 à 10 mois) découpés en caissettes de 15 kg par un atelier de découpe privé. Afin de répondre au mieux à la clientèle et aux contraintes de l'atelier de découpe, il effectue 6 à 7 voyages au fur et à mesure de l'automne pour faire tuer entre 4 et 6 broutard par transport. L'abattoir et l'atelier de découpe

de proximité permettent une souplesse dans le travail pour individualiser les commandes. L'agriculteur dispose d'une petite bétailière (maximum 5 broutards) facilitant les transports et limitant les temps de transport. Sensible au bien être animal, il sépare le temps de trajet en deux en faisant une halte à son étable le soir à mi parcours. Les animaux sont amenés à l'abattoir tôt le matin (5-6 h) pour la tuerie évitant ainsi le stress des animaux. 96 km sépare l'alpage de la Duis à Bonneval de l'abattoir de St Etienne de Cuines soit 2h30 de trajet. L'abattoir de proximité instaure des **liens de confiance** et facilite l'organisation des arrivées des animaux. La proximité facilite le lien étroit entre les tueurs, les transformateurs ou bouchers et l'éleveur en permettant les discussions et appréciations de chacun afin d'améliorer le travail de sélection des bêtes. .

Du point de vue **financier** pour chaque abattage :

- ✓ Le coût de transport à St Etienne de Cuines : $96 \text{ km} * 2 \text{ (aller-retour)} * 0.677 \text{ (frais kilométrique } > 12 \text{ cv)} = 130 \text{ €}$
- ✓ Le coût de transport éventuel sur Chambéry : $163 \text{ km} * 2 * 0.667 + 16.5 \text{ € de péage} = 234 \text{ €}$

En **main d'œuvre** : 5 à 6 h de transport pour St Etienne de Cuines alors qu'il faudrait compter 7 à 9 h pour Chambéry. Au vue des différences de coûts et surtout de la démultiplication du temps de main d'œuvre, l'exploitation serait obligée de modifier totalement son système. Afin d'améliorer la rentabilité sur des longues distances, l'exploitation chercherait sans doute à tuer des lots plus grands (une dizaine de broutards en un coup) ce qui pose des problèmes :

- de transport (mécanisation spécifique),
- de main d'œuvre compatible à une pluriactivité.

Des lots plus grands impliqueront aussi des ventes des colis sur une courte période en considérant que l'entreprise de découpe puisse répondre à sa demande.

A partir du moment où la bête est prête à être abattue, les grandes tendances de tarifs pratiqués en Maurienne en fonction du type de valorisation sont :

- ✓ Auprès d'un maquignon : 2,3 €/ kg (aucun frais)
- ✓ Auprès d'un boucher : 3,4 €/ kg (demande du temps pour le transport à l'abattoir)
- ✓ Avec mise en colis : 4,8 €/ kg (temps de transport à l'abattoir + temps de vente)

Ces chiffres montrent que **toute valorisation** sur le territoire est **plus rentable économiquement**.

Les éleveurs de viande bovine sont peu nombreux sur le territoire mais leur développement dépend du maintien de l'abattoir. Une valorisation des bonnes vaches de réforme permettra de compléter cette production en améliorant économiquement un sous produit de la filière laitière. La mise en place **d'engraissement à l'automne par le bas** du territoire pourrait être une piste d'action à mener.

Constat viande ovine :

Le syndicat ovin estime que :

- 25 % des agneaux du département sont valorisés dans les abattoirs locaux
- 25 % par la coopérative Die Grillon
- 50 % par des négociants.

Quand on soustrait les agneaux pour le renouvellement, on peut considérer une moyenne de 0,8 agneaux par ovin reproducteur. On estime ainsi une production moyenne de **12 220 agneaux élevés en Maurienne disponibles sur le marché.**

La coopérative Die Grillon comporte 30 membres en Savoie dont 12 en Maurienne. Toutefois la vente directe progresse au détriment de la filière coopérative. On constate un développement des filières courtes sur le territoire. On peut d'ailleurs observer que le tonnage des agneaux abattu à Saint Etienne de Cuines est stable voire en augmentation.

Comme pour la filière bovine, simulons les modifications engendrées par un arrêt de l'abattoir de proximité sur les éleveurs en vente directe.

*Prenons l'exemple d'un agriculteur qui élève près de 200 agneaux par an en Haute Maurienne. La majeure partie de ce lot est revendu à un engraisseur à Aiton et 30 % du cheptel est vendu chez un boucher. Afin de pouvoir livrer toute l'année le boucher, l'éleveur s'est associé avec un autre éleveur pour se partager les périodes de livraison. L'éleveur livre entre 2 et 4 agneaux par semaine à la boucherie entre juin et octobre. Ce partenariat lui permet une valorisation économique plus importante puisque le prix de la vente est proche de 6 €/kg de carcasse pour des agneaux finis alors que la vente en vif est proche de 2,3€/kg. Cette filière courte participe activement au « **panier de biens** » ou « valorisation territoriale ».*

*Ce partenariat de production agricole de Maurienne est possible puisque la main d'œuvre nécessaire pour le tri des agneaux et le voyage jusqu'à l'abattoir est de 3h hebdomadaire. Le temps supplémentaire que demanderait une tuerie dans un abattoir comme Chambéry est incompatible avec la double activité puisqu'elle approcherait les 5h. L'abattage de proximité facilite la confiance entre producteur et salariés de l'abattoir sur le respect du bien être animal, une facilité d'organisation pour déposer les agneaux et surtout permet un lien très fort entre tous les partenaires sur la filière. Entreprendre un travail sur la **qualité des agneaux** passe obligatoirement sur des **liens étroits entre éleveurs, bouchers et tueurs**. Dans cet exemple, un travail régulier sur un petit lot d'animaux est propice à une dynamique propre liée à la valorisation d'un produit de qualité spécifique à un territoire. Dans le cas d'un éventuel arrêt de l'abattoir de proximité, l'agriculteur serait obligé d'arrêter ce partenariat puisque le temps de main d'œuvre disponible ne lui permettrait plus de répondre à la demande du boucher. Des lots plus importants ne correspondraient pas à la demande du boucher. C'est pourquoi ce scénario obligerait l'agriculteur à vendre par grand lot en vif à des engraisseurs ou à des maquignons. Cette modification stopperait le partenariat local et participerait au départ d'agneaux supplémentaires de Maurienne et de Savoie.*

Conclusion

L'abattoir de proximité permet pour les agriculteurs :

- ✓ Un transport court répondant aux **bien être animal**, de limiter **l'empreinte écologique** et de minimiser le temps de travail.
- ✓ Un transport facile puisque la proximité **réduit les coûts** et la taille des lots d'animaux. A l'inverse, plus on s'éloigne, plus on aura tendance à faire des lots plus importants demandant du matériel adapté coûteux.
- ✓ De conforter un lien fort avec les salariés et ainsi une confiance plus importante sur le traitement des animaux par les salariés par exemple.
- ✓ De maintenir et permettre des **abattages familiaux**.
- ✓ Une meilleure connaissance des règles et du fonctionnement de l'abattoir.
- ✓ Le maintien et la mise en place de circuit court : partenariat boucher-éleveur ou vente directe avec atelier de découpe. Le circuit court en viande fonctionne à la seule condition de pouvoir présenter un produit de qualité territorialisé. Cet objectif ne peut être atteint que s'il existe un lien étroit entre tous les acteurs de la filière (éleveur-salarié de l'abattoir-boucher/atelier de découpe...). Ces partenariats permettent aux agriculteurs **d'augmenter leur marge** sur la vente des animaux.

Association pour le Développement et l'Utilisation du Nouvel Abattoir de Maurienne (ADUNAM) : c'est l'association des bouchers et éleveurs. Elle s'est créée dans le **but de structurer la filière viande en développant les circuits courts**, afin de valoriser localement les animaux produits en Maurienne et de fournir à l'abattoir un tonnage qui suffirait à assurer sa viabilité économique. Cette association existe toujours mais elle est en sommeil. Un technicien embauché par la structure animait et développait des réseaux entre bouchers et agriculteurs jusqu'en 2002. Le président de l'abattoir a démarré le travail avec des éleveurs locaux sous l'impulsion de cet animateur.

Lors d'une réunion pour le maintien de l'abattoir le 8 Novembre 2010 où étaient présents des bouchers, des représentants des agriculteurs et des élus, il a été demandé de recréer du lien entre les deux professions car certains bouchers par simplicité ou par manque d'organisation collective ont stoppé ou ont diminué leurs tueries. Quelques bouchers sont en train de s'organiser pour faire venir des veaux de lait, production peu présente en Maurienne. Si ce collectif se concrétise en arrivant à un minimum de bouchers, un certain nombre de veaux pourraient être valorisés en Maurienne.

Pour construire des synergies entre agriculteurs et artisans et dépasser les positions stéréotypées, il convient de mettre en lumière les collaborations entre éleveurs et bouchers, de montrer qu'elles sont possibles et performantes. L'enjeu est de comprendre ce qui, en même temps, séparent et relie agriculteurs et artisans dans ces démarches de circuits-courts.

La bibliographie des expériences similaires témoigne de l'importance du lien de confiance qui s'établit entre les bouchers et les éleveurs. Cette confiance se construit progressivement, dans le temps, souvent d'individu à individu. La mise en place de circuits courts pour la viande exige des compétences spécifiques, tant pour les éleveurs (produire une viande de qualité, obligations administratives et sanitaires...) que pour les bouchers (savoir acheter en vif, savoir découper, savoir valoriser une bête entière, connaître et savoir travailler les races locales, savoir valoriser les pratiques de productions de l'éleveur et de découpe du boucher...). La notion **de temps et main d'œuvre disponible** reste souvent un frein notable dans notre société. De par le nombre limité d'intermédiaires et contrairement aux filières longues, les filières courtes demandent **une plus grande polyvalence qui tend à disparaître localement**. Il est ainsi de plus en plus difficile de trouver des compétences à la fois en découpe de viande en achat vif sur les territoires. **De plus ce développement présuppose l'existence d'espace de concertation**, de rencontres entre éleveurs et bouchers. Elevage et boucherie artisanale sont deux mondes qui ne se connaissent plus : la disparition des rendez vous rituels comme les foires aux bestiaux concoure à l'affaiblissement des liens interpersonnels.

Quels objectifs ?

- ✓ **Promouvoir les produits locaux** auprès des habitants et des vacanciers en renforçant l'image du territoire : relancer et multiplier une dynamique avec les bouchers et accompagner les éleveurs dans le changement des pratiques d'élevage et dans la **recherche de nouveaux débouchés. Augmenter les marges de vente** des agriculteurs.
- ✓ Accompagner les agriculteurs pour les inciter à **préparer les animaux au marché local** : travailler à la complémentarité existante entre les différentes étapes écologiques pour effectuer cette « finition » ; **structurer un rapprochement entre producteurs du bas et ceux des hautes vallées**, pour mettre en place des pratiques complémentaires de production dans les élevages ; communiquer sur ces produits de Territoire
- ✓ Aider à structurer la vente directe de viande au sein de collectifs comme les SICA, magasin de producteurs

43. Autres productions

En Maurienne sont présents **69 producteurs fermiers**. En plus des agriculteurs fermiers en vache laitière et en chèvre, on note une diversification de la production fromagère chez les éleveurs ovins. On constate aussi une **augmentation de productions diverses comme le maraîchage, volaille, escargot, miel, plantes aromatiques, confitures...**

La quasi-totalité de ces agriculteurs assurent de la vente directe (sur la ferme, marché, SICA...). Un magasin de producteurs existe depuis 5 ans à St Michel de Maurienne et regroupe une dizaine d'agriculteurs.

Cette activité fermière demande la compétence de trois métiers : le métier d'éleveur, le métier de « transformateur » (fromager, charcutier,...) et celui de vendeur. De plus en plus d'agriculteurs souhaitent mettre en place une activité de diversification mais ne **maîtrisent pas toujours les implications de ces nouveaux métiers**. Il serait important

d'accompagner ces projets. La **problématique de main d'œuvre** dans ces activités est encore plus importante que dans les autres secteurs d'élevage.



44. Des circuits-courts

Le territoire de Maurienne fait l'objet depuis quelques temps d'une volonté importante de valoriser la **gastronomie locale et tente de mettre en place des pistes de collaboration entre les producteurs et les restaurateurs du territoire**. Une étude commanditée par le SPM vient de se terminer fin 2010. Cette étude de développement des circuits courts entre les producteurs et les restaurateurs de Maurienne s'intègre dans le PIT (Programme Intégré Transfrontalier) des Hautes Vallées dans le volet « Saveurs et Produits des Hautes Vallées ». Ce dernier a pour objectifs de valoriser les productions typiques et les savoir-faire traditionnels, ainsi que de promouvoir les produits du territoire et le patrimoine gastronomique des Hautes Vallées.

La volonté de faire travailler ensemble les producteurs et les restaurateurs de Maurienne relève de deux objectifs principaux :

- **Structurer le réseau**, et en particulier améliorer les liens entre les producteurs et les restaurateurs, de manière à créer une dynamique de partenariat local, comme il en existe dans d'autres régions françaises ou européennes
- **Développer l'économie du territoire** de Maurienne en associant les acteurs du tourisme et le monde agricole

L'étude met en exergue que ce lien producteurs – restaurateurs existe en Maurienne mais qu'il reste une petite niche peu lisible dans le territoire. La disponibilité potentielle de l'offre (volume, saisonnalité, qualité) est en adéquation avec les exigences de la demande des restaurateurs pour certains produits en phase avec une image Maurienne comme :

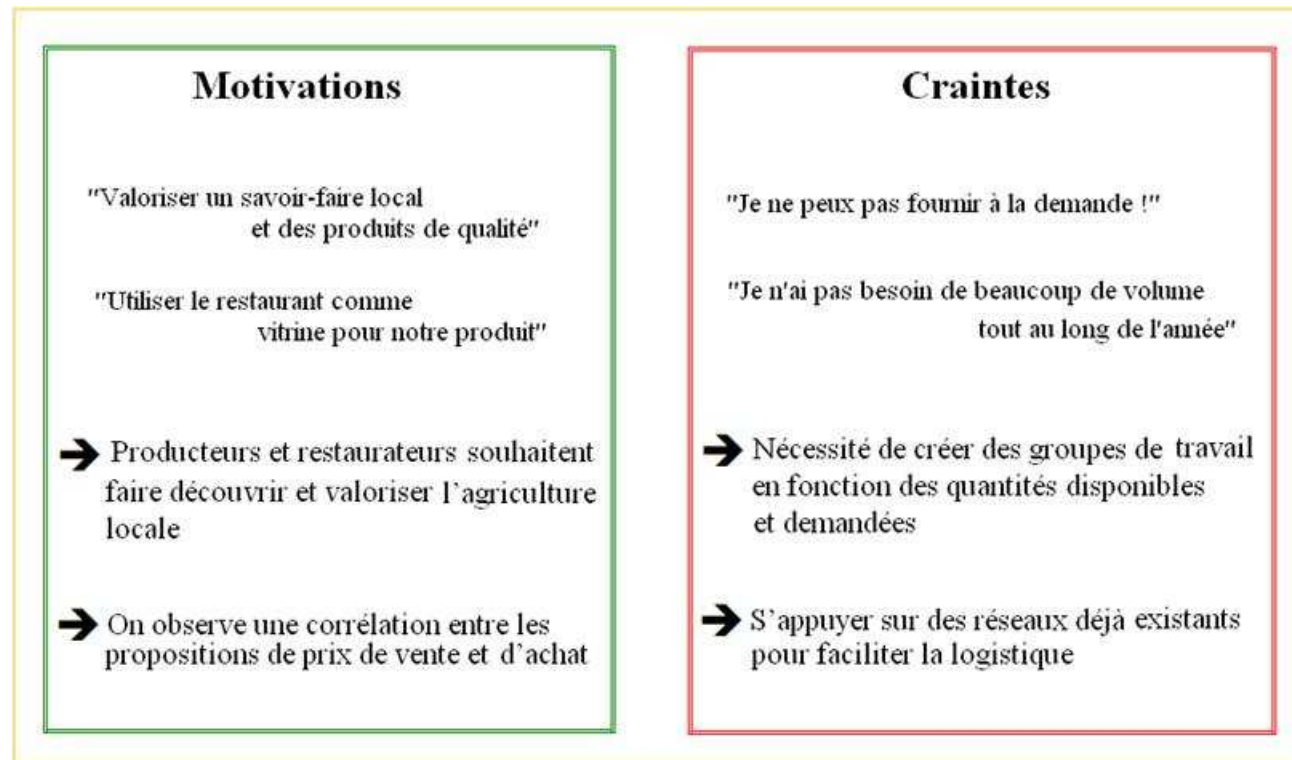
-La filière agneau est bien représentée en Maurienne avec 2 types de démarches correspondant à des méthodes d'engraissement différentes :

- Août à Novembre → Agneau d'alpage
- Toute l'année : Agneau d'engraissement traditionnel

-L'offre en fromage : il existe deux offres co-existantes proposant 2 types de produits différents :

- La filière coopérative : la gamme de production est restreinte mais cette filière peu répondre facilement aux problématiques de volume, d'organisation logistique puisqu'elles sont bien réparties sur le territoire (3 coopératives + 10 magasins SICA)
- L'offre fermière : la gamme est variée mais représente peu de volume et est dispersée sur le territoire

Les résultats des enquêtes effectuées auprès d'agriculteurs et de restaurateurs montre que certaines craintes ne sont pas toujours justifiées (exemple du prix) et que la première motivation des restaurateurs et agriculteurs est le lien culturel, savoir-faire local.



Forces	Faiblesses
• Des réseaux de professionnels existants à l'échelle du territoire: Le Club de la Gastronomie pour les restaurateurs, les coopératives et les groupements locaux agricoles pour les agriculteurs • Des filières organisées à valoriser = s'appuyer sur l'existant, point de vigilance des producteurs : ne pas créer qq chose en marge de l'existant qui risquerait de créer des concurrences • Une motivation principale pour ce projet commune aux restaurateurs et aux producteurs : VALORISER LEUR PRODUIT ET LEUR SAVOIR FAIRE ▪ Le prix n'apparaît pas comme un facteur limitant ; une démarche qui peut satisfaire aux exigences économiques • Une gamme Savoie diversifiée existante pour compléter les productions manquantes en Maurienne	• Un territoire avec des caractéristiques géographiques accidentées au niveau des distances (125 km du Nord au Sud) et du relief. • Une dispersion des producteurs et des restaurateurs sur l'ensemble du territoire compliquant la logistique. • Une mobilisation difficile des deux professions aux réunions. • Gouvernance du projet: quel est le rôle et la coordination de chacune des organisations : Syndicat de Pays de Maurienne / Club de la gastronomie. • Une gamme limitée de produits agricoles disponibles en Maurienne
Opportunités	Risques
• PIT des Hautes Vallées : Démarche territoriale à mener avec ce projet transfrontalier qui comporte des objectifs similaires. Participation notamment à l'activité 4 sur un plan de communication commun. • Evolution des attentes de la clientèle touristiques et émergence de projet de diversification touristique alliant culture et gastronomie.	• Manque de coordination des initiatives sur la même thématique d'autres structures telles que AFTALP¹ avec son approche communication des restaurateurs, FACIM² avec ces circuits patrimoine et découverte mais également avec les guides touristiques indépendants qui proposent des circuits découverte touristique et agriculture. • Fermeture des outils d'abattage et de commercialisation du territoire

¹ Association des fromages traditionnels des Alpes

² Fondation pour l'action culturelle international en Montagne

✓ A la suite de cette étude, des tests de partenariat entre certains restaurateurs et producteurs vont être mis en place en mars 2011 en analysant la communication, la logistique. Aujourd'hui, les faibles volumes demandés et possibles au

vue de la participation des agriculteurs et restaurateurs dans cette phase d'étude, ne permettent pas en l'état de rentabiliser le coût de main d'œuvre d'une organisation centralisée type plateforme.

- ✓ Il y a une volonté d'appropriation du projet par le club de la gastronomie qui demande à être renforcée notamment en étendant le réseau de producteurs et de restaurateurs. Le projet a démarré mais se verra **dynamisé sous la condition d'une impulsion d'une animation pour établir le lien entre restaurateurs et producteurs.**

45. A la rencontre des exploitations agricoles et agritouristiques

L'agri tourisme est au centre des préoccupations et constitue une réelle demande des acteurs du territoire et des touristes.

L'association « Réseau Maurienne Agritourisme » est née en 1999 de l'élargissement du réseau « Bienvenue chez les paysans de Haute Maurienne » à tout le territoire. Le réseau comprend une dizaine de membres. On observe un turnover important au niveau des adhérents du Réseau lié à des arrêts d'exploitation (séparation de GAEC, raisons familiales ou repositionnement des stratégies d'exploitation) mais a une bonne couverture de l'ensemble du territoire de Maurienne. Le réseau travaille à communiquer sur les exploitations agricoles qui proposent des activités agritouristiques (accueil, repas, goûters,...) mais très récemment a exprimé le souhait aussi mettre en place des formations techniques sur divers thématiques (fabrication, vente, accueil...) et surtout de travailler à **optimiser les organisations de ces activités pour gagner en efficacité et en temps.**

Le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie : Les 4 collectivités porteuses du label Pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie (Syndicat du Pays de Maurienne, Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, communauté de communes du Beaufortain, communauté de communes du Val d'Arly) et la Fondation Facim en étroite collaboration avec la Société d'économie alpestre de Savoie, ont défini un programme d'actions autour des alpages et du pastoralisme de 2010 à 2012. Ce programme aborde la thématique en mettant au cœur du projet des agriculteurs afin de promouvoir auprès des publics ce patrimoine culturel vivant en activité. L'objectif de ce projet est d'arriver à proposer un produit touristique en lien avec l'agropastoralisme en faisant appel à divers partenaires (professionnels du tourisme, de la culture et des agriculteurs).

Les grandes actions proposées :

- ✓ Des formations à destinations des acteurs du tourisme
- ✓ Des animations tout au long de l'année : création de binôme AMM/guides et agriculteurs pour des visites dans les exploitations/alpages

- ✓ Un programme scientifique pour approfondir la connaissance sur les différentes dimensions de la thématique et permettre d'enrichir les actions de valorisation
- ✓ Un évènement en 2012 à destination des acteurs du pastoralisme, l'organisation d'une journée de réflexion, la réalisation d'une exposition et la création d'une intervention artistique.

Comité de pilotage « tourisme et agriculture » piloté par l'agence touristique départementale : en 2007, la Chambre d'agriculture, l'Agence touristique départementale, la Direction des politiques territoriales du Conseil Général de la Savoie ont décidé de travailler ensemble pour favoriser le lien entre le tourisme et l'agriculture afin de permettre une diversification de l'offre touristique du département d'une part, et une diversification des activités professionnelles des agriculteurs d'autre part. Après une année 2009 au cours de laquelle ont été mises en œuvre les premières actions, l'année 2010 a permis d'entrer dans une phase plus opérationnelle.

Bilan des actions au niveau du département :

- ✓ *Action 1 - Favoriser la création de projets agritouristiques : considéré comme une priorité du plan d'action, peu de projet émergent pourtant. 4 projets en 2009 et seulement 2 en 2010 ; Les Orientations 2011 : il convient de tirer les enseignements de ces constats et peut-être concentrer notre action d'avantage sur l'émergence et l'accompagnement de nouvelles formes d'agritourisme basées notamment sur des projets collectifs de type événementiels (balades gourmandes, fermades...)*
- ✓ *Action 2 - Favoriser les formes innovantes d'agritourisme : le projet SYTALP (synergie tourisme et agriculture dans les Alpes) ; favoriser la capitalisation et les échanges d'expériences, la mutualisation des moyens afin de favoriser des projets agritouristiques portés par des particuliers ou des collectivités*
- ✓ *Action 3 - Identifier et accompagner la création de lieux emblématiques de l'agriculture : l'œnothèque de la maison de la vigne et du vin à Apremont*
- ✓ *Action 4 - Renforcer les démarches de valorisation de la gastronomie de territoire : Les vallées de la Tarentaise et celle de la Maurienne, se sont engagées dans des démarches de valorisation de leur gastronomie (cf chapitre 44)*
- ✓ *Action 5 - Donner des éléments de discours aux professionnels en lien avec le public : Deux journées de formation destinées à apporter des éléments de connaissance indispensables pour assurer une bonne médiation auprès des visiteurs sur l'agriculture et les produits agricoles de Savoie ont été proposées aux accompagnateurs en montagne, guides conférenciers, et conseillers en séjours des Offices de Tourisme au cours de l'année 2010. Ces journées de formation ont été élaborées et conduites en partenariat étroit avec le SNAM, la Fondation Facim*

- ✓ *Action 6 : Améliorer la diffusion des produits agricoles de Savoie auprès des touristes : La Chambre d'agriculture de Savoie a mis en ligne en 2010 le site web www.producteursdesavoie.com qui recense l'ensemble des lieux de vente de produits agricole en Savoie*
- ✓ *Action 7 - Favoriser la création de lieux de vente des produits agricoles : La Chambre d'Agriculture accompagne les projets de création de magasins de vente de produits agricoles dans le département. Une réflexion est en cours sur l'ouverture d'un magasin de producteurs autour d'Aix les Bains.*
- ✓ *Action 8 - Organiser la présence des produits agricoles de Savoie au moment des grands évènements*
- ✓ *Action 9 - Argumenter sur les liens entre tourisme et agriculture : Un document support d'une conférence explicitant les liens entre tourisme et agriculture en Savoie a été créé par l'Agence Touristique et la Chambre d'Agriculture*
- ✓ *Action 10 : conduire des actions de formation pour les professionnels : Au-delà d'actions ponctuelles comme celles réalisées en 2010, il convient d'avoir des partenariats durables avec le milieu éducatif et les organismes de formation professionnelle.*
- ✓ *Action 11 : une action pilote, l'oenotourisme en Savoie*

CE QU'IL FAUT RETENIR :

→ **Pas de filière viande bien définie.** On note cependant des initiatives individuelles (partenariat avec des bouchers, caissettes, ...).

→ **Un abattoir de proximité** en difficulté ! **80 % du tonnage est effectué par les bouchers.** La baisse du nombre de bouchers utilisateurs de l'abattoir a engendré **une forte baisse du tonnage de tueries.** De 556 tonnes par an de moyenne entre 1999 et 2004, on observe une baisse progressive du tonnage depuis 5 ans : 444 tonnes en 2009

→ La **valorisation des agneaux de Maurienne** et donc du développement de la filière ovine en place **dépend fortement du maintien de l'outil collectif : l'abattoir.**

→ Il y a un enjeu urgent de **réanimer un réseau** en **recréant des liens entre bouchers-agriculteurs**, en organisant la finition d'animaux dans le bas de la vallée, en travaillant à une communication commune du produit viande qui permettrait de valoriser des produits viandes locaux. **Cette filière** n'aurait pas vocation à répondre à toute la demande de la vallée mais à créer des **nouveaux débouchés pour les agriculteurs, un produit local pour les bouchers mais aussi une plus-value**

environnementale (peu de transport, bien être animal) **et territoriale** valorisant une petite filière dans son intégralité (agriculteur, engraisseurs éventuels en basse vallée et bouchers)

→ On compte 69 producteurs fermiers en Maurienne. Les activités de **diversification fermière** demande la **compétence de trois métiers** : le métier d'éleveur, le métier lié à la transformation du produit (fromager, charcutier,...) et celui de vendeur. De plus en plus d'agriculteurs souhaitent mettre en place ce type d'activité mais ne **maîtrisent pas toujours les implications de ces nouveaux métiers. Il serait important d'accompagner ces projets. La problématique de main d'œuvre** dans ces activités est encore plus importante que dans les autres secteurs d'élevage.

→ Le territoire a une volonté importante de valoriser la **gastronomie locale et tente de mettre en place une collaboration entre les producteurs et les restaurateurs du territoire**. Une étude vient de se terminer. Il y a une volonté d'appropriation du projet par le club de la gastronomie qui demande à être renforcée notamment par la création d'effus de découverte associant producteurs et restaurateurs. Le projet a démarré mais seule une **animation pour faire le lien entre restaurateurs et producteurs** permettra de **dynamiser le projet**.

→ **Agritourisme** : Il demeure une forte demande de nombreux acteurs du tourisme sur le développement en Maurienne d'activités agritouristiques que ce soit l'accueil en alpage, les prestations de type goûters, restauration, vente à la ferme. Parallèlement, **un potentiel existe** sur ce territoire qu'il convient de **mettre en exergue**. Cependant le problème majeur de ces activités reste le manque de temps et de disponibilité des agriculteurs. Il semble important de travailler à **optimiser l'efficacité des activités proposées** (réseau agritourisme), à **favoriser des liens entre divers partenaires pour proposer des produits touristiques de qualité en ménageant une main d'œuvre limitée dans tous les domaines** (ex. projet FACIM).

5. L'agro environnement

Comme le montre la carte ci-contre, la Maurienne est entièrement couverte de différentes zones naturelles : on note 4 APPPB (arrêté de protection de biotope), 1 zone cœur du Parc National de la Vanoise, 9 sites Natura 2000 et enfin 80 ZNIEFF de type 2 (Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type I et II.

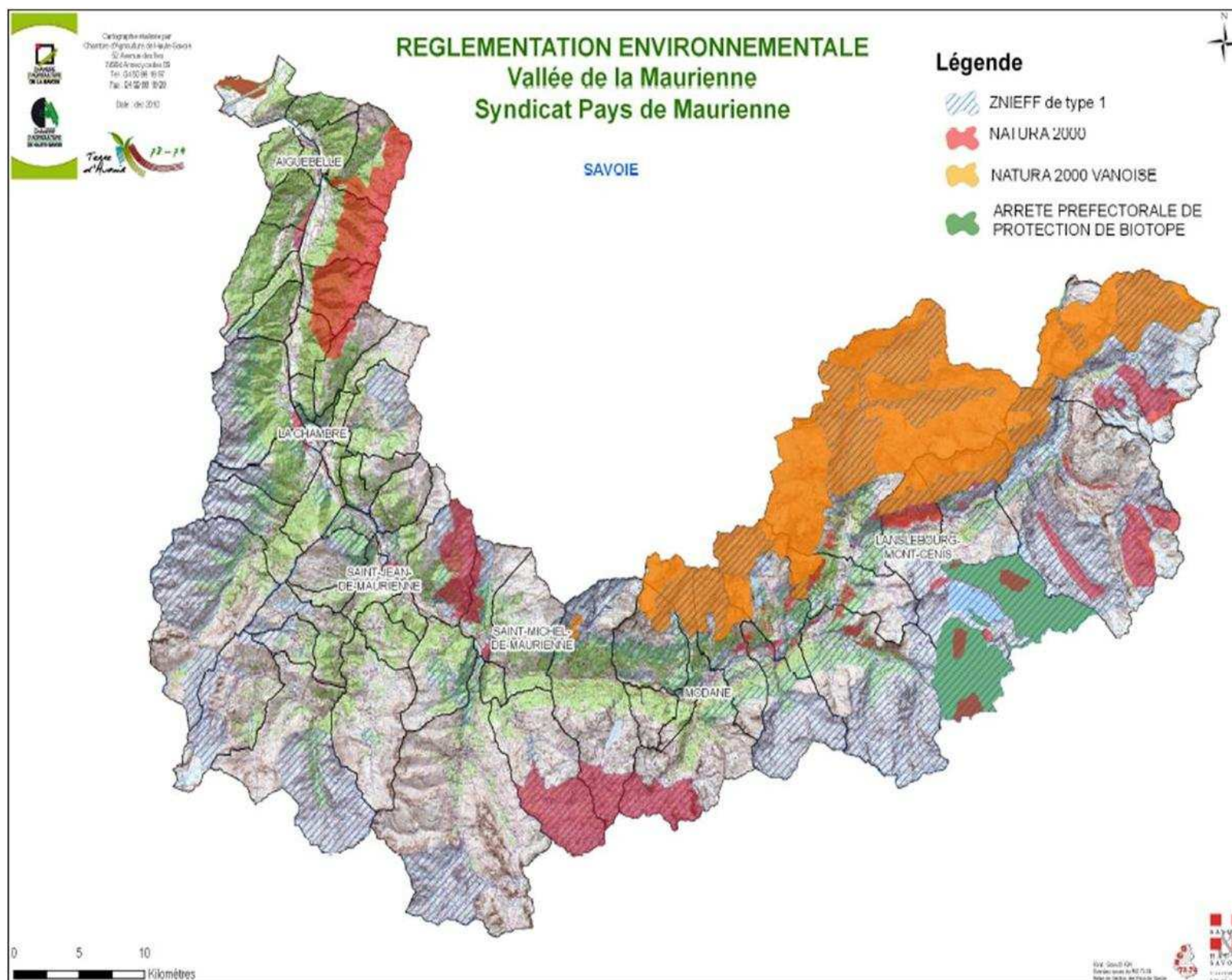
Les milieux naturels présents sont différents d'un massif à l'autre, même si un certain nombre de milieux sont communs. La connaissance des milieux naturels repose sur des inventaires qui évoluent au fil des ans. Le Parc National de la Vanoise et le Conservatoire du Pays de Savoie œuvrent beaucoup en Maurienne. La biodiversité présente dans les espaces pastoraux, dans les zones de fauche et dans les zones intermédiaires est conséquente. Les surfaces pastorales occupent des milieux différents selon leurs positionnements (orientation, altitude). Les pratiques d'élevage influent sur les milieux (pâturage bovin laitier, allaitant, équin, caprin ou ovin). On peut ainsi retrouver des milieux utilisés par les troupeaux comme les pelouses sèches, les pelouses d'altitude, les landes. C'est grâce à l'action de ces troupeaux ou de la fauche que le domaine agricole dispose d'une telle richesse patrimoniale.

- ✓ Maîtrise de l'embroussaillage : plusieurs types d'embroussailllements peuvent être caractérisés : les zones à aulnaies souvent situées dans les versants Nord avec des pentes importantes, les zones ou les résineux sont prépondérants situés dans le continuum forestier (les pentes ne sont pas toujours importantes), enfin les zones ou la dynamique feuillus (accru de feuillus: érable, frêne principalement et développement important des arbustes de type prunellier noir, églantier, aubépine, robinier, cornouiller sanguin..) est forte, en particulier dans les zones sèches. Les raisons de l'accroissement des surfaces embroussaillées sont souvent les mêmes : accès limité, manque de disponibilité de la ressource en eau, morcellement foncier et **surtout manque d'exploitants agricoles**. La biodiversité reste très dépendante de la dynamique des milieux. On observe un développement de contrats d'entretien en lien avec le CPNS et les collectivités ou les AFP surtout pour les pelouses sèches.
- ✓ Maintien de la biodiversité prairiale : plusieurs MAE existent sur les prairies de fauche principalement en Haute Maurienne. Un concours « prairie fleurie » a permis de montrer l'intérêt et la qualité environnementale de ces milieux.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

L'agriculture de Maurienne par ses prairies de fauche aux alpages en passant par les zones intermédiaires présente des grands enjeux de préservation de la biodiversité. L'objectif est d'assurer **la pérennité d'une activité agricole** à partir de l'activité présente et **sa compatibilité avec le maintien de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel**. Les nombreux zonages à enjeux environnementaux ainsi que la multitude de mesures agri environnementales ou contrats montrent que l'agriculture de Maurienne **intègre pour beaucoup les enjeux de biodiversité dans leurs systèmes**.

Cependant notons l'importance de **pérenniser un tissu agricole suffisant pour pouvoir répondre aux enjeux de biodiversité** comme la lutte contre l'embroussaillage par exemple (pelouses sèches, aulnais...). Deuxièmement, il est important d'accompagner le monde agricole en vue de la gestion d'effluents pour répondre à la future PAC et ainsi éviter une dichotomie entre des zones « surfertilisées » et des zones « non fertilisées » contractualisées par de nombreuses MAE.



6. Une organisation agricole bien huilée

61. Deux groupements de développement agricole

Localisés à Saint-Jean de Maurienne, à proximité des locaux du Syndicat du Pays de Maurienne, et à Lanslebourg, au sein du bâtiment de la Communauté de Communes de Haute-Maurienne, les deux groupements agricoles existent depuis plus de 30 ans. Association de loi 1901, les groupements comptent 160 adhérents représentant l'ensemble des filières, soit plus de **80% des exploitations professionnelles de la vallée et 85%** du cheptel. Les Groupements agricoles défendent des approches collectives qui tiennent compte de l'ensemble des points de vue. Véritables centres de réflexion et de positionnement, interfaces entre le monde agricole et les collectivités, chargés de faire remonter les problématiques locales, de mettre en œuvre la politique agricole départementale (Chambre d'Agriculture) et les projets du territoire, chaque groupement s'appuie, pour ces missions, sur leurs conseils d'administration.

Cette proximité d'intervention, la connaissance du territoire et la force de l'organisation Chambre d'Agriculture permettent d'apporter des solutions concrètes aux problématiques agricoles du territoire. Le budget est issu des cotisations des adhérents et des collectivités locales. Ces groupements sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans les autres structures, dans les tâches administratives ou dans la participation à des actions en commun.

62. Trois coopératives laitières

Trois coopératives laitières sont en place : une à Lanslebourg, une à la Chambre et une à St Sorlin d'Arves. Elles sont incontestablement les outils économiques majeurs et vitaux d'une grande partie de l'agriculture de Maurienne.

63. Un abattoir de proximité

(cf chapitre 423)

64. Un groupement d'employeurs à vocation de remplacement (GEVR)

Depuis fin 2008, les deux GEVR de Moyenne et Haute Maurienne ont fusionné. Aujourd'hui le GEVR de Maurienne compte 30 adhérents et emploie entre 2 et 3 personnes à l'année. Ce service a vocation de permettre le remplacement des adhérents en cas de maladie ou accidents, formations. C'est aussi une solution pour les agriculteurs qui souhaitent prendre des vacances et confier leur exploitation à une personne compétente.

- ✓ En 2009, le GEVR compte 409 journées de remplacements comprenant 55,5 jours de maladie, 107,5 jours de congés et congés paternités, 224 jours de mandats professionnels et formations et 22 jours de doublage.
- ✓ On observe un fort renouvellement des employés et des difficultés à trouver du personnel nécessairement de plus en plus formé.

Cet outil est indispensable pour permettre aux agriculteurs de répondre à leurs attentes : mêmes aspirations de mode de vie que les autres professions (vacances....) et aussi de permettre aux différents représentants agricoles de mener leur mission sans mettre en péril leur exploitation agricole.

La pérennité du GEVR est une des pistes d'actions à travailler, bien que ce ne soit pas la réponse unique à imaginer pour faire face aux problèmes de surcharge de travail.

65. Trois coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

La CUMA de Haute Maurienne est localisée à Lanslebourg avec une grande majorité des adhérents qui couvrent les communes de Lanslevillard à Sollières Sardières. La CUMA intercantonnale de Jarrier comprend 30 adhérents sur 9 communes des 3 cantons de la Chambre, St Jean de Maurienne et St Michel de Maurienne. La dernière CUMA se situe à Aiton et comprend 5 adhérents sur la commune d'Aiton.

Leur objectif est de permettre l'achat et l'utilisation collective de matériel agricole pour une meilleure rentabilité. Elles contribuent à créer des conditions favorables à l'installation de jeunes, en permettant l'accès à du matériel performant à moindre frais.

Elles interviennent dans les domaines de l'épandage des déjections, du broyage, de la fenaison, de la manutention, plus divers outils tels que semoir, cage de contention.....

Malgré quelques difficultés de gestion dans certaines CUMA, ces coopératives sont indispensables pour limiter les coûts de mécanisation.

66. Un réseau agritourisme

(cf chapitre 45.)

67. Une SICA d'alpage

La SICA d'alpage de Maurienne a été créée en 2009 afin de faciliter la cohérence et la prise en compte des travaux d'amélioration pastoraux (bâtiments et infrastructures d'alpage) dans un contexte de petits alpages individuels.

68. De nombreuses AFP

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) sont des associations fédérant un groupe de parcelles (propriétaires fonciers), dans le but de gérer de manière collective ce territoire. Face à la complexité foncière, au multi-usage et aux diverses pressions qui s'exercent sur ces espaces d'altitude, l'Association Foncière Pastorale constitue un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace agropastoral et forestier, mais aussi pour la gestion de l'eau, de l'environnement et de la fréquentation touristique.

Concrètement, l'AFP autorisée est la seule forme statutaire qui puisse bénéficier d'aides financières publiques. C'est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

En règle générale, les collectivités territoriales sont à l'origine de leur constitution. La procédure doit s'appuyer sur une enquête publique. La création et les investissements importants peuvent être décidés à la majorité des surfaces lorsqu'au moins une commune fait partie de l'association. Le statut d'établissement public à caractère administratif de l'AFP autorisée lui impose des règles de fonctionnement comparables à celle des communes. En contrepartie il lui ouvre droit aux aides publiques. Elle peut passer des actes authentiques. L'association peut agir en justice, acquérir, vendre, échanger, transiger, emprunter et hypothéquer sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité prévues dans le cadre de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et de son décret d'application.

En Maurienne, on compte **25 AFP (plus de la moitié des AFP de Savoie)**, qui représentent 7 500 ha environ. Elles sont toutes situées en Moyenne Maurienne, en très grande majorité **dans les zones où la population agricole est très faible voire nulle**. L'AFP est un outil efficace pour lutter contre le morcellement foncier qui rend difficile sinon impossible la mise en valeur de certains territoires et le contrôle de la végétation. Bien souvent ces AFP se créent une fois que les agriculteurs sont partis. Aujourd'hui, elles sont au cœur des débats qu'initient les collectivités sur l'utilisation du foncier des collectivités.

69. Des Groupements Pastoraux

On trouve 24 Groupements Pastoraux globalement bien répartis sur les massifs qui utilisent plus du quart du domaine pastoral. Ce type de gestion va souvent de paire avec des grands troupeaux sur des surfaces importantes. On dénombre une grande majorité de GP ovin, quelques GP de bovins allaitants et 1 GP de vaches laitières.

CE QU'IL FAUT RETENIR

→ La Maurienne est fortement **structurée autour d'outils collectifs fondamentaux** concernant **les produits** (coopératives, abattoirs, SICA commerciales), **la mécanisation** (CUMA), **le travail** (GEVR), **les alpages** (groupements pastoraux), **le développement au sens large** (GIDA, GDA).

→ Il est fondamental de faire fonctionner au mieux ces outils. **Leur impact est économique, social et environnemental (ex CUMA)**. Certes ces structures ont besoin de moyens financiers mais c'est surtout la consolidation de **ses moyens humains** qui est nécessaire à la pérennisation et au développement de ses actions.

→ La **disponibilité des agriculteurs qui s'en occupent et leur renouvellement** est une mission qu'il faut réussir.

C. ETAT DES LIEUX DE LA FORET DE MAURIENNE

1. Contexte

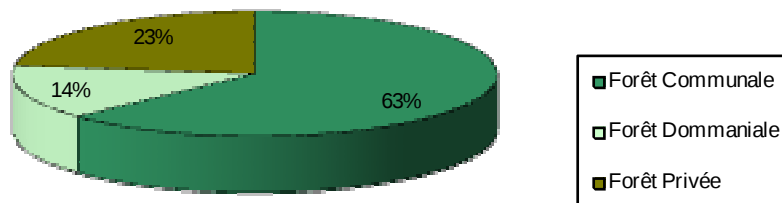
11. La Forêt Savoyarde

La forêt en Savoie est présente sur près de 193 000 ha (taux de boisement de 31 %). 84 000 hectares (44 %) de cette forêt est publique (communale, domaniale), les 109 000 hectares restants (56 %) appartiennent à des propriétaires privés.

12. La Forêt en Maurienne

Le territoire de Maurienne se compose de 62 communes qui s'étalent sur 120 km et couvrent 187 000 hectares. La forêt représente à elle seule 41 500 hectares, soit un taux de boisement de 22 % (inférieur au taux départemental). Ces formations boisées se situent entre 300 et 2 200 mètres d'altitude.

Répartition de la forêt en Maurienne par type de propriétaire





Cartographie réalisée par
Christophe D'Amboise, ingénieur-geomaticien
22 Avenue des Pins
74000 Annecy-le-Vieux
Tél : 04 50 99 49 07
Fax : 04 50 99 49 00
Date : mai 2010



COUVERT FORESTIER Vallée de la Maurienne Syndicat Pays de Maurienne

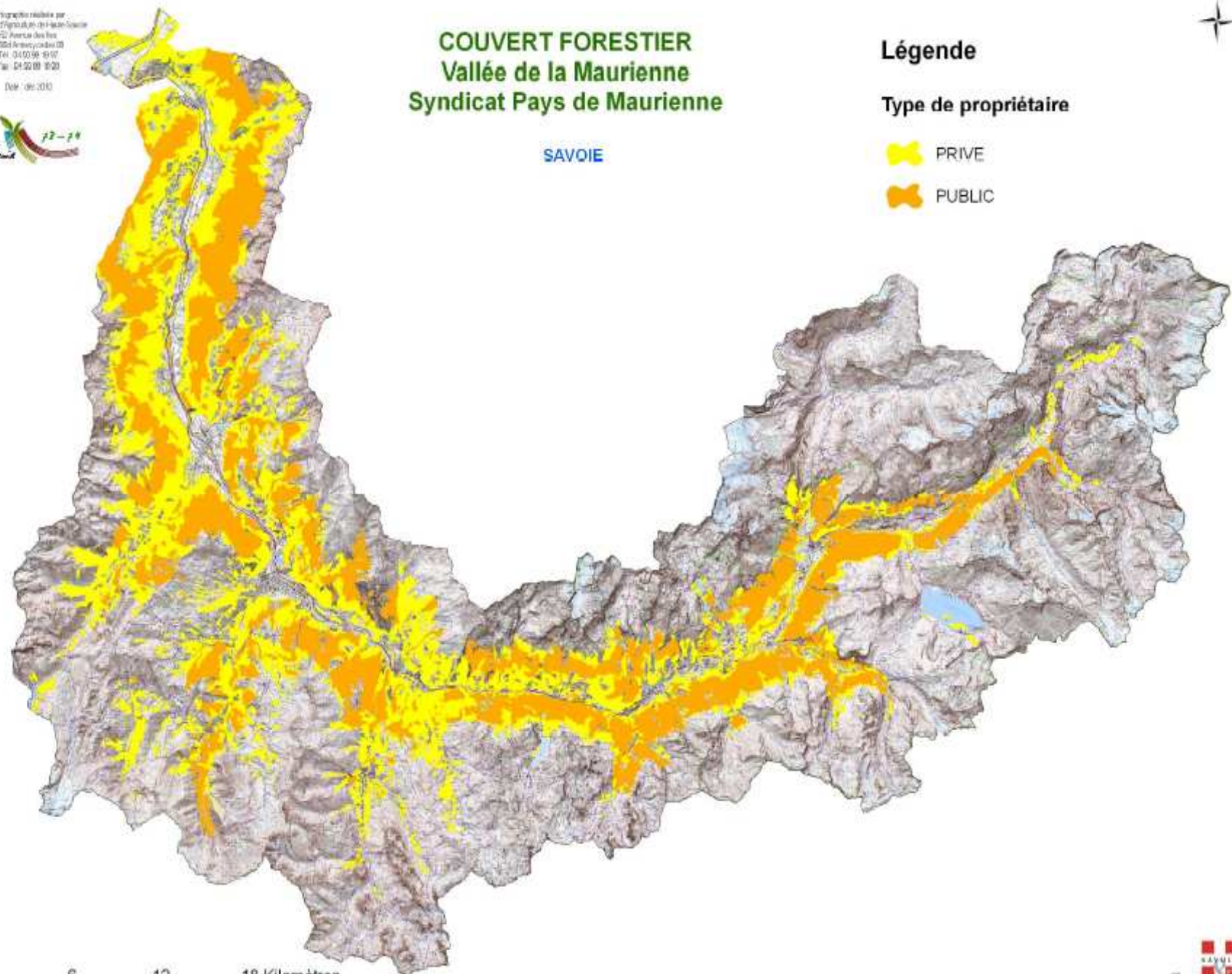
SAVOIE

Légende

Type de propriétaire

 PRIVE

 PUBLIC



Projet : 2009-2010
Mise au point : 2010
Cartographie : Christophe D'Amboise
Membre du Syndicat des Pays de Savoie



La Maurienne est un territoire de montagne au relief parfois très marqué. La gestion forestière y est plus difficile qu'en plaine voire certaines zones sont inexploitable.

Cependant, la forêt a un **rôle économique très important**. Elle représente pour certaines communes un apport financier non négligeable. Elle approvisionne la filière bois locale et permet l'emploi de main d'œuvre (gestionnaires et ouvriers forestiers, ETF, sociétés de transport de bois, scieries, ...).

La forêt contribue à la qualité générale du paysage de la vallée, elle est très appréciée pour le tourisme (stations de ski, randonnée) et pour les activités de pleine nature (chasse, champignons, pêche).

Il faut également rappeler que la forêt joue un rôle de **protection de premier plan en Maurienne contre les risques naturels** en limitant les glissements de terrains et les risques d'érosion et sert d'écran contre les avalanches et les chutes de blocs rocheux et en régulant le débit des torrents.

Elle contribue aussi à la **protection de l'environnement** puisqu'elle abrite de nombreuses espèces de la faune et de la flore montagnarde ainsi que des milieux naturels remarquables (tourbières, pelouses sèches,...).

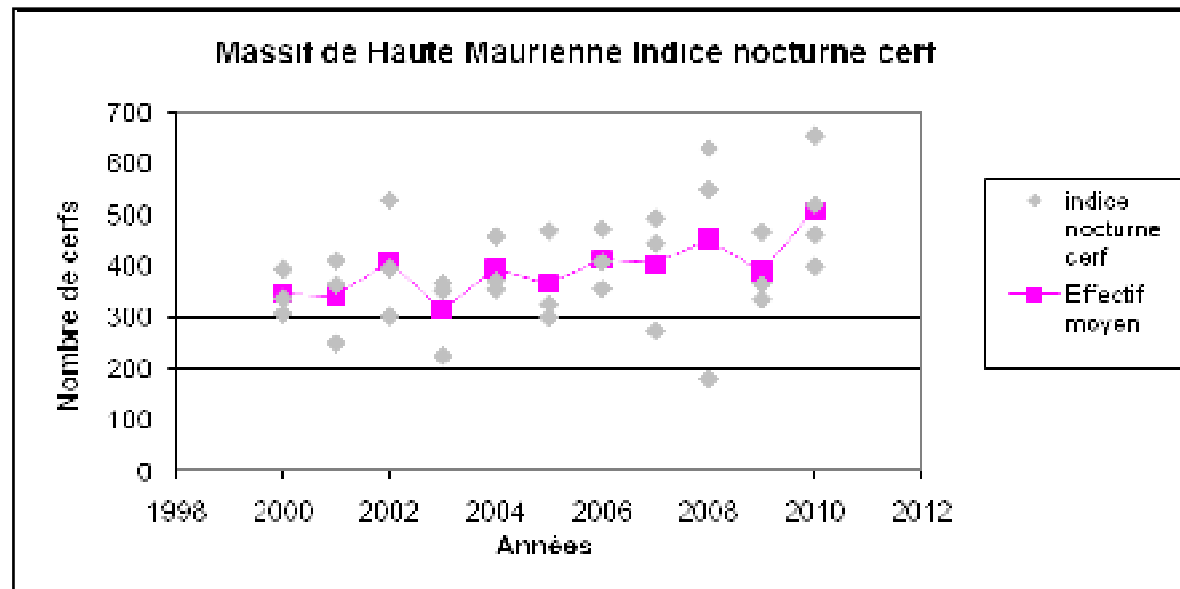
Différents zonages de type réglementaire ou d'inventaire peuvent concerner la gestion forestière. On trouve en particulier les Arrêtés Préfectoraux Permanents de Protection de Biotope, la zone centrale de parcs nationaux, les réserves naturelles ou les sites classés pour l'aspect réglementaire. Concernant les zones d'intérêt environnementales, on trouve les sites Natura 2000, ainsi que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique et Faunistique (ZNIEFF de type 2).(cf carte réglementation environnementale chapitre 5)

La vallée de la Maurienne est relativement bien pourvue en la matière puisque l'on retrouve 4 APPPB, 1 ZC de parc National, 9 sites natura 2000 et enfin 80 ZNIEFF de type 2.

Néanmoins l'ensemble de ces zonages n'intéresse pas toute la forêt publique ou privée, on retrouve 5 sites Natura 2000, 22 ZNIEFF et la zone centrale du parc national de la Vanoise.

L'équilibre sylvo-cynégétique

On ne peut passer sous silence l'équilibre sylvo-cynégétique qui voit actuellement une évolution assez forte de par la dynamique importante des cervidés (cerfs élaphe en particulier). Une vigilance sur l'évolution de ces populations doit s'appliquer afin de maintenir les effectifs dans des proportions équilibrées. En effet une pression trop forte sur les semis engage le devenir de la forêt et donc de l'économie forestière à long terme, les semis d'aujourd'hui sont la forêt de demain.



Evolution des comptages depuis 2000 : l'évolution est très marquée avec une augmentation des contacts de +65%.

13. La Forêt Publique

Les forêts publiques de la vallée sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) qui est répartie en trois Unités Territoriales (UT) : « Belledonne - Lauzière, St Jean de Maurienne et Haute Maurienne ». L'ONF commercialise chaque année environ 20 000 à 25 000 m³ de bois qui partent pour 90 % hors de la vallée. Les conditions d'exploitation sont difficiles en raison du relief très accidenté et de la présence de moins en moins nombreuse d'Entrepreneurs de Travaux Forestiers. Il n'est pas rare que l'ONF fasse appel à des équipes de Tarentaise pour réaliser les exploitations.

En Maurienne, contrairement à la moyenne départementale, la forêt publique est majoritaire : elle recouvre 31 930 hectares (77 % de la forêt de la vallée).

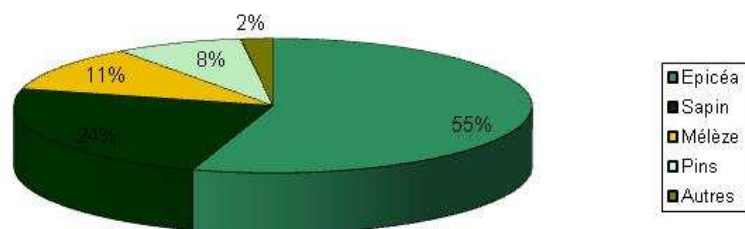
Seules quatre communes ne possèdent pas de forêt publique : AITON, ST JEAN DE MAURIENNE, ST PANCRAE et BONNEVAL SUR ARC.

Au total, on dénombre 16 forêts domaniales pour 6 000 hectares et 59 forêts de collectivités pour 25 930 hectares. On note une prédominance des résineux (90 %). L'Epicéa est largement majoritaire sur l'ensemble de la vallée : Epicéa (55 %), Sapin (24 %), Mélèze (11 %), Pins (8 %).

Les chiffres sont similaires en volume.

En basse Maurienne (cantons d'Aiguebelle et de La Chambre), certaines parcelles présentent de beaux peuplements de Châtaignier qui peuvent être valorisés en bois d'œuvre.

Répartition des essences en forêt publique :



Sur 31 930 hectares, on dénombre :

- ✓ 15 954 ha classés soit en vides non boisés ou en zones non exploitables.
- ✓ 15 976 ha classés en zone de production.

Selon l'étude de « *l'Optimisation de la commercialisation des bois issus de la forêt publique en Maurienne* », réalisée par l'ONF en 2007 :

- ✓ L'Epicéa représente plus de la moitié du volume à récolter suivi par le sapin (25 %) et le mélèze (10 %)
- ✓ Les Pins Sylvestre, Cembro et à Crochets ne représentent qu'une faible part du volume (moins de 10 %). Le volume de bois feuillus est quasiment négligeable.

En termes de qualité, la palette représente 50 % des volumes pour l'Epicéa et le Sapin, la charpente traditionnelle 33 % et la charpente choisie 10 %. La pourriture de pied représente moins de 5 % du volume total.

Chez le Mélèze, la charpente est majoritaire (43 %), la palette représente 25 % du volume et la menuiserie 21 %. Les qualités supérieures (tranche et ébénisterie) représentent 8 %, la pourriture moins de 2 %.

Sur les communes de Fourneaux et de Modane on note la présence de bois « mitraillés », résultats des conflits armés qui se sont déroulés dans le secteur lors de la 2nd Guerre Mondiale. Jusqu'à présent, l'ONF avait un débouché pour ces bois auprès d'une scierie locale équipée d'un détecteur de métaux, mais cette dernière vient de cesser son activité.

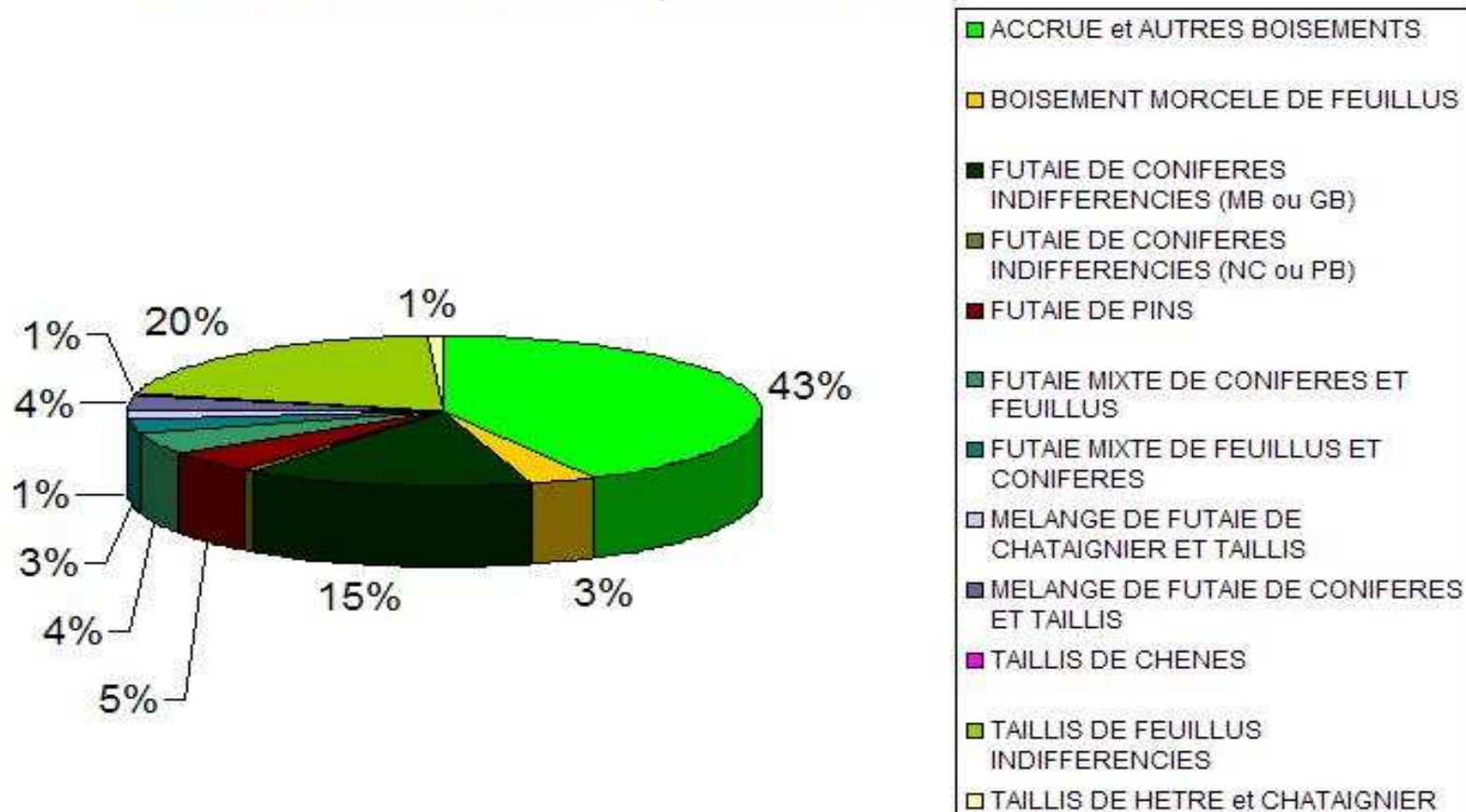
De manière générale l'Epicéa est l'essence la plus représentée en Basse et en Haute Maurienne (respectivement pour 83 % et 41 %) tandis que le Sapin est majoritaire dans le secteur de St Jean (41 %). Le Mélèze est principalement situé en Haute Maurienne (17 %) et très peu présent dans le bas de la vallée.

Il faut également noter que les coupes d'affouages de bois verts représentent plus de 10 % des surfaces sur la Haute Maurienne.

14. La forêt privée

Elle occupe en Maurienne 9 570 hectares (23 % de la forêt totale) répartis entre 15 614 propriétaires différents. La surface moyenne par propriétaire est de 0.61 hectares souvent divisés en plusieurs parcelles. Les 9 570 ha de forêt privée correspondent à de la forêt dite productive. En réalité la couverture forestière est beaucoup plus importante puisqu'elle comprend de larges étendues occupées par des accrus de feuillus qui n'ont pour le moment pas d'intérêt économique (source IFN).

Représentation de la couverture forestière de la forêt non soumise (Source IFN)



- ✓ La commune ST REMY DE MAURIENNE possède la plus grande : 952 ha.
- ✓ La commune de TERMIGNON possède la plus petite surface forestière privée : 5 ha.
- ✓ Les cantons de ST MICHEL DE MAURIENNE et de LANSLEBOURG possèdent la plus petite superficie moyenne par propriétaire.

- ✓ Le plus grand nombre de propriétés de plus de 25 hectares se situe sur les communes de ST ALBAN D'HURTIERES, ARGENTINE et ST REMY DE MAURIENNE.

D'une manière générale, les propriétés privées sont essentiellement situées dans le bas de la vallée (le haut étant occupé par de la forêt publique).

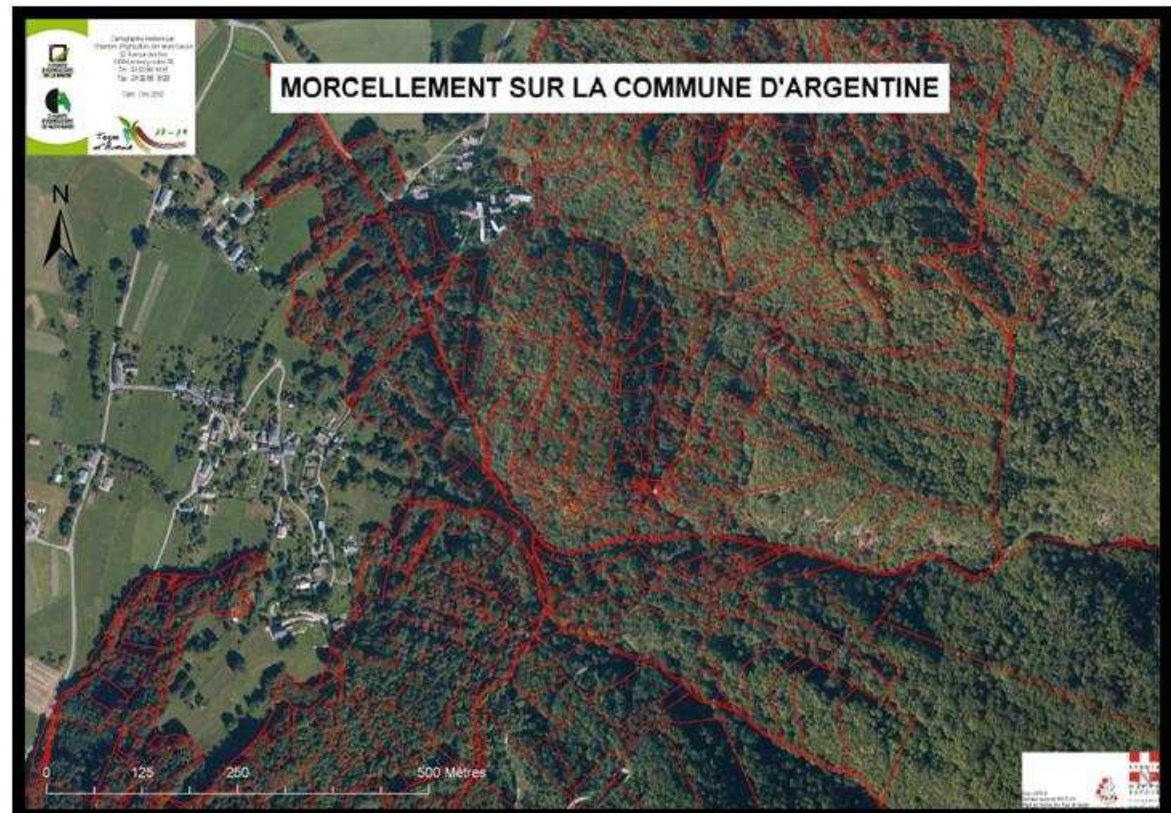
Elles sont composées pour l'essentiel de taillis feuillus (Châtaignier, Hêtre ...) qui étaient régulièrement exploités pour faire du bois de chauffage. On note aussi la présence de quelques plantations de résineux (Epicéas essentiellement) qui ont certainement été financée par le FFN (Fond Forestier National) lors de l'opération de reboisement d'après guerre.

Comme pour la forêt publique, on remarque sur les forêts privées de basse Maurienne de beaux peuplements de Châtaignier qui peuvent être valorisés en bois d'œuvre.

Beaucoup de propriétés privées sont d'anciens terrains cultivés (pâtures) qui se sont boisés au fil du temps. Ces terrains sont aujourd'hui colonisés par des accrus de feuillus (Frêne essentiellement).

Le morcellement du foncier est un gros handicap pour la gestion forestière en général. En effet beaucoup de parcelles sont en indivisions, de nombreuses successions n'ont jamais été réglées. Cela pose de gros problèmes aujourd'hui : beaucoup de propriétaires ne connaissent pas leurs parcelles et certains ignorent même qu'ils ont des propriétés boisées....

Un exemple de morcellement en forêt privée :



2. La desserte forestière

La vallée de la Maurienne présente un relief très accidenté, avec de nombreuses falaises et barres rocheuses. L'exploitation de la forêt est parfois rendue très difficile par les conditions du milieu.

Pour la forêt privée, nous disposons de **données brutes** qu'il serait souhaitable d'affiner par une étude plus approfondie sur la mobilisation des bois.

En théorie on considère que pour avoir de bonnes conditions d'exploitation en forêt de montagne, il faut que la desserte forestière atteigne les densités suivantes :

- ✓ 1 km de route forestière principale (type route en écharpe) pour 100 ha.
- ✓ 2.5 km de route forestière ascensionnelle pour 100 ha.
- ✓ 2.5 km de piste forestière pour 100 ha.

Soit près de 6 km de linéaire de desserte forestière pour desservir convenablement un massif de 100 ha.

En forêt privée, on retrouve un chiffre global au niveau du territoire de 54 km de route forestière et pistes dont un certain nombre disposent d'une pluri fonctionnalité de type sylvopastoralisme soit un ratio de 0.54 km de dessertes aux 100 ha.

Il faut souligner que le ratio est faible au niveau de la haute Maurienne, conséquence de la topographie mais aussi d'une faible présence de la forêt privée.

Concernant les forêts publiques, communales et domaniales, le ratio est de 3.9 km de desserte aux 100 ha (source BD Topo).

Ces chiffres sont à prendre avec prudence et à affiner en fonction des peuplements rencontrés mais aussi du relief.

Dans les forêts publiques, l'ONF utilise la classification suivante pour caractériser les difficultés d'exploitation :

- ✓ D1 : tracteur circule de partout.
- ✓ D2 : tracteur ne quitte pas les pistes, débusquage au treuil et traînage < 1 500 ml.
- ✓ D3 : lançage < 80 % de la coupe ou traînage > 1 500 ml.
- ✓ D4 : lançage > 80 % de la coupe ou câble ou hélicoptère.

Selon l'étude menée par l'ONF sur la mobilisation des bois en Maurienne, les résultats montrent que les forêts publiques sont majoritairement classées en difficulté 2 (2/3 surface et en volume), c'est-à-dire en difficulté d'exploitation moyenne.

Les coupes difficiles à exploiter (difficulté D3) représentent 13 % (de la surface et du volume) et 23 % sont classées très difficiles (D4). Pour ces dernières cela signifie que l'exploitation ne peut s'envisager que par câble ou lançage pour la majorité du volume présent.

3. Les entrepreneurs de travaux forestiers

On compte une dizaine d'entrepreneurs de travaux forestiers ayant une activité d'exploitation forestière sur la vallée.

Ils travaillent principalement pour l'ONF et les scieries.

De nombreux ETF en Maurienne et de façon plus large au niveau du département ont arrêté leurs activités d'exploitation forestière ces dernières années. Cela s'explique de plusieurs façons : c'est un métier difficile, exigeant physiquement et peu rémunérateur.

A l'heure actuelle, ils souffrent aussi de la concurrence de la main d'œuvre des pays étrangers (de l'Est de l'Europe) qui travaille à des coûts plus faibles.

31. Les entreprises de transformation du bois en Maurienne

Le secteur du bois est important dans l'industrie locale, notamment en nombre d'entreprises (18 % des entreprises du territoire) mais ces unités sont de plus petite taille qu'à l'échelle régionale et nationale : moins de deux salariés par entreprise en moyenne (sur toutes les différentes activités).

Au total 111 entreprises de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois sont recensées sur la vallée. Elles emploient 250 à 300 actifs dont environ 150 salariés, soit environ 1,5 % de la population active de la zone. On compte en plus 60 à 80 saisonniers.

Le chiffre d'affaire de la filière est estimé à environ 20 M€ (scieries + 2^{ème} transformation + construction bois).

On recense également six magasins de négoce.

Les entreprises sont principalement concentrées dans la vallée dont une majorité autour de Saint Jean de Maurienne.

32. Les scieries

On dénombre dix scieries implantées dans la vallée qui sont principalement des entreprises familiales de petite taille. Elles scient d'une centaine de m³ à plus de 18 000 m³ de grumes par an.

RAISON SOCIALE	COMMUNE
METRAL ANDRE	ST REMY DE MAURIENNE
STE SOMABO	PONTAMAFREY
BOROT FRERES SARL	LANSLEBOURG
BUISSON - BERMOND SCIERIE	MODANE
SCIERIE MILLIEX	VILLARGONDRAN
SARL BOROT ANDRE ET GILBERT	BRAMANS
EURL ALPES SCIAGE MOBILE	FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE
MONSIEUR ROLAND FRESSARD	AUSOIS
MAURIENNE SCIAGE	ST MARTIN LA PORTE
METRAL ANTHONY	ST REMY DE MAURIENNE

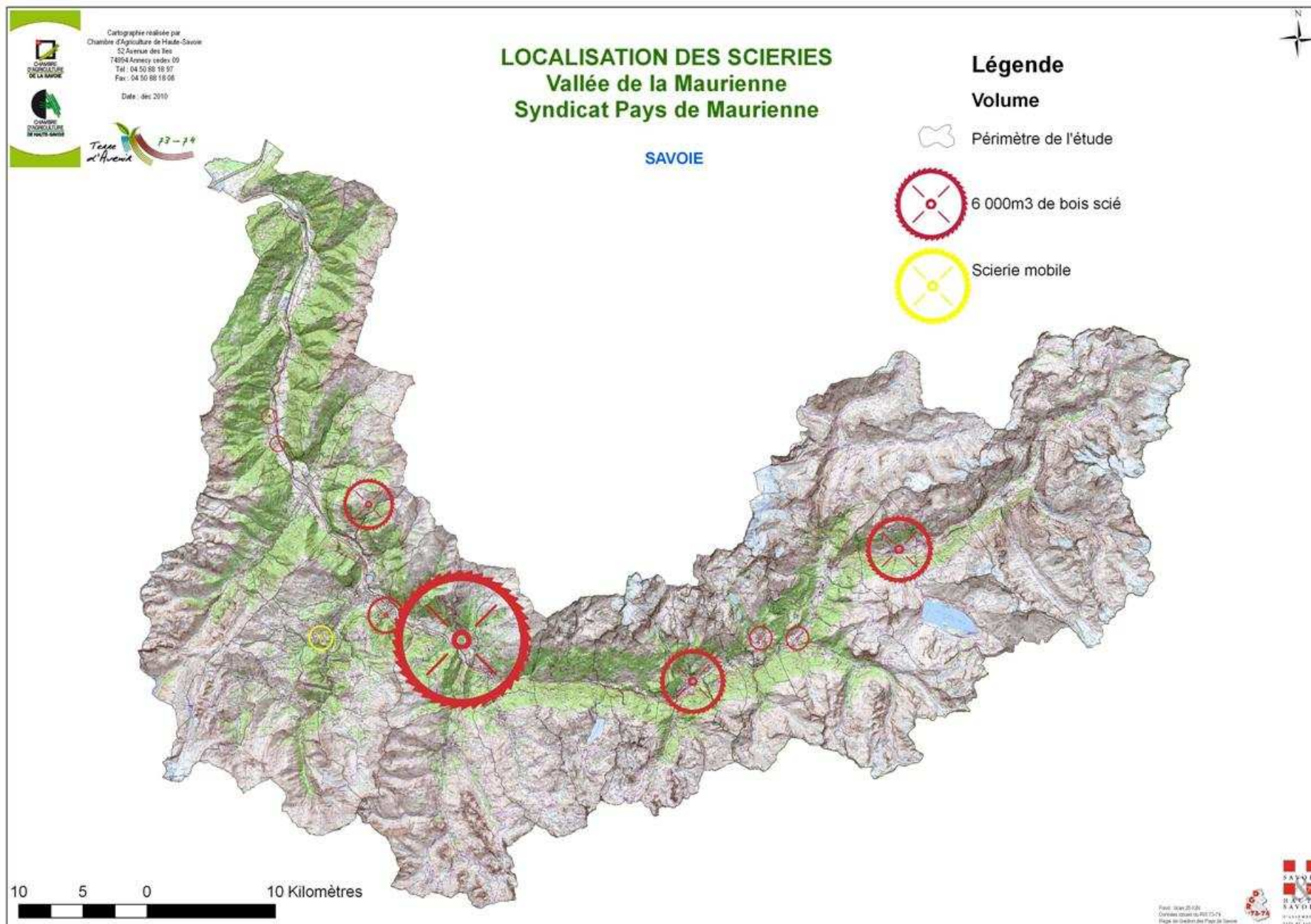
Elles commercialisent principalement leurs produits auprès des charpentiers locaux (charpente traditionnelle) ou les utilisent directement (double activité scierie/charpente).

Depuis 2008 une grosse unité à vue le jour à ST MARTIN DE LA PORTE (Maurienne Sciage) et devrait scier à terme environ 40 000 m³ de bois qui seront destinés exclusivement à la fabrication de palettes.

Pour l'heure elle consomme entre 15 000 et 18 000 m³ de bois issus pour 25 % seulement de Maurienne.

Hors de la vallée, il existe plusieurs scieries de tailles plus importantes qui sont susceptibles d'acheter des bois de Maurienne.

Une cartonnerie située à LA ROCHETTE (Val Gelon) achète les sous produits aux scieries de la vallée (doses, écorces ...) pour alimenter ses chaufferies et pour sa production de carton d'emballage alimentaire, cosmétique et pharmaceutique.



33. Le parc à bois de SAINT-MARTIN-LA-PORTE

Le parc à bois de SAINT-MARTIN-LA-PORTE, situé « Aux Oeillettes » appartient à la communauté de communes « Maurienne Galibier ». Il est le plus grand des parcs à bois de Savoie et l'Office National des Forêts en assure la gestion. Il a une surface de 2.5 hectares à ciel ouvert et sa capacité de stockage est d'environ 25 000 m³ grumes.

Les bois sont identifiés et étiquetés ce qui permet de les identifier rapidement. Ils sont ensuite triés selon les essences et les qualités. Ce processus correspond aux attentes des scieries qui ont de plus en plus besoin de qualités précises.

Un contrat d'approvisionnement a été signé avec la Maurienne Sciage, concernant des bois destinés à la fabrication de palettes.

Cela permet d'exploiter des coupes jusqu'alors invendables en raison de l'hétérogénéité des bois. Les bois à palette sont dirigés chez Maurienne Sciage et les bois de qualité charpente sont achetés par les scieurs du secteur.

4. La seconde transformation et le secteur de la construction bois

Les entreprises de seconde transformation et le secteur de la construction utilisent les bois de Maurienne dans de faibles quantités, les plus gros consommateurs étant les charpentiers (au travers des sciages que leurs fournissent les scieries voisines). Les menuiseries n'ont peu voire pas recours à cette ressource.

Les bois proviennent principalement de Savoie, Haute-Savoie, Jura, Vosges et Bourgogne (bois de qualité reconnue par les scieries).

Une partie des bois est également importée des pays du Nord (Scandinavie, Autriche, Allemagne, Pays de l'Est), de Russie pour le Mélèze et des pays tropicaux (bois exotiques).

Cela s'explique par une offre locale limitée en volumes et plus ou moins adaptée selon les utilisations.

Les bois de Maurienne ont des qualités adaptées aux charpentes traditionnelles. Les menuiseries quant à elles ont besoin de bois secs qui ne sont pas disponibles dans les scieries du secteur. On note un recours de plus en plus fréquent à des produits semi-finis, non disponibles localement, notamment dans la construction.

5. Le bois énergie

Actuellement le marché du chauffage au bois est en pleine expansion tant au niveau national que local.

Le bois bénéficie d'un regain d'intérêt de la part des particuliers : prix plus attractif en raison de l'augmentation des autres sources d'énergies (fuel, électricité, gaz), mode de chauffage plus agréable (cheminée).

Les collectivités, au travers de nombreux projets de chaufferies, se tournent aussi de plus en plus vers le chauffage au bois : c'est une des rares matières premières à être renouvelable.

51. Bois bûches

Le marché du bois bûches en Maurienne suit la tendance nationale actuelle. Ce type de chauffage est principalement destiné aux particuliers disposant de cheminées, poêles, chaudières.... Ils sont de plus en plus nombreux à utiliser cette source d'énergie moins coûteuse et renouvelable.

Quelques fournisseurs sont présents dans la vallée (ST REMY DE MNE, ST JEAN DE MNE) mais cette filière est fortement concurrencée par un marché souterrain actif.

Les bois destinés au chauffage ne proviennent pas tous de Maurienne (reste de la Savoie, Haute-Savoie, Jura ...) bien que la ressource locale disponible soit abondante.

On peut dire aujourd'hui qu'il existe de réelles potentialités pour structurer cette filière sur la vallée et pour favoriser l'approvisionnement en bois local mais reste à en définir le coût.

52. Chaufferies bois

521. Les chaufferies individuelles

De nombreuses installations individuelles sont répertoriées sur l'ensemble de la vallée. Elles sont pour la plupart d'entre-elles alimentées en granulés (pellets) pour une puissance variant de 15 et 55 KW.

Les particuliers se tournent vers les granulés car ils nécessitent un volume de stockage moins important que les plaquettes forestières, cependant, ils ne sont pas encore disponibles partout (coûts plus élevés en moyenne).

522. Les chaufferies collectives

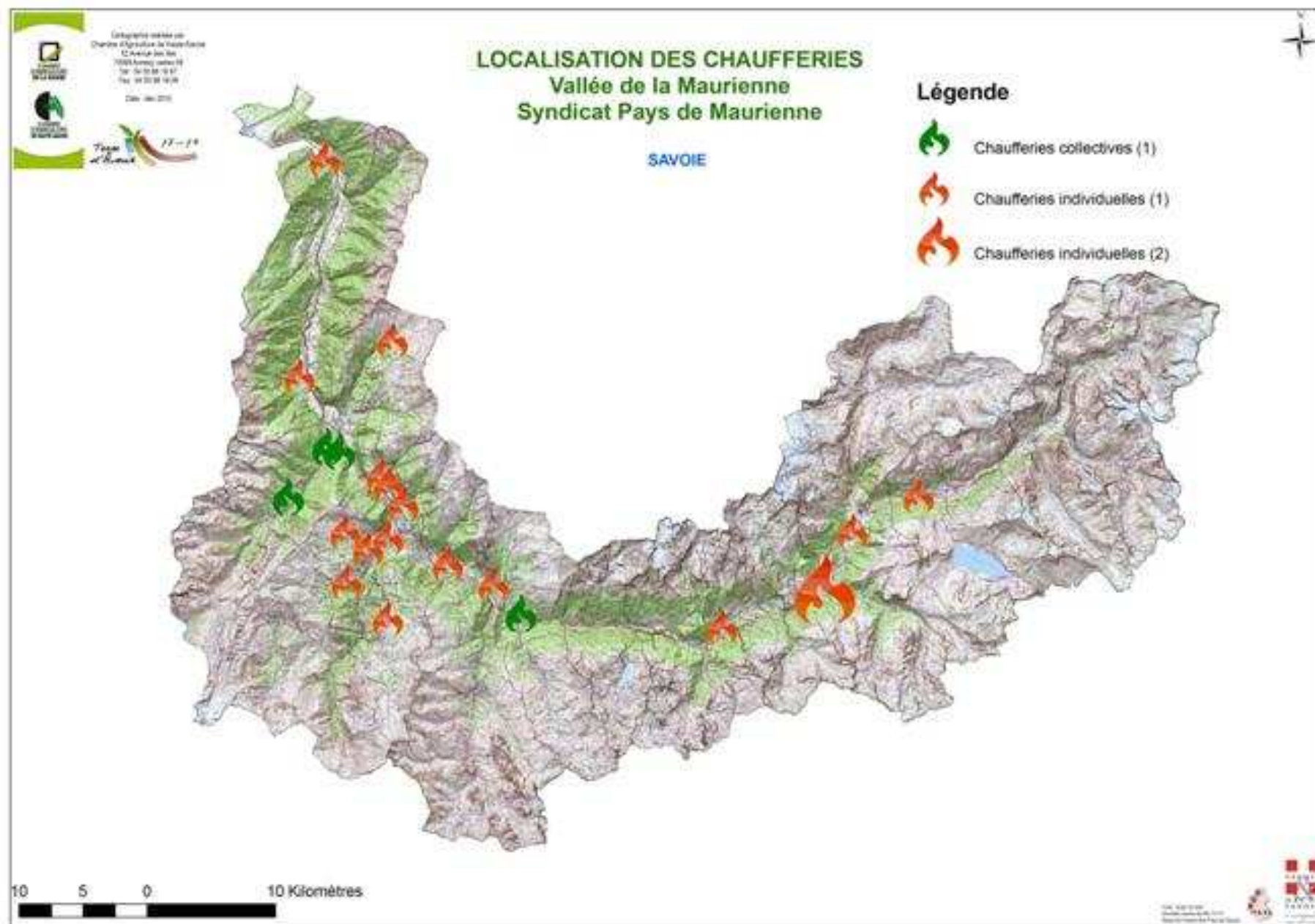
Il existe cinq chaufferies collectives importantes dans la vallée qui se situent sur les communes de St Etienne de Cuines, St Marie de Cuines, St Alban des Villards, Modane et St Michel de Maurienne.

Leur puissance totale est estimée à environ 1 500 KW.

La chaufferie de St Etienne de Cuines permet de chauffer 13 bâtiments différents dont le collège communal, 4 bâtiments de l'OPAC (total 66 logements) et 8 bâtiments communaux.

Les chaufferies sont alimentées principalement par de la plaquette forestière issue et produite à partir des forêts communales. L'ONF se charge de l'exploitation des bois, les plus petits sont utilisés pour la plaquette et les plus gros sont valorisés auprès des scieurs. Le volume de bois destiné à la production de bois énergie est d'environ 1 500 m³/an.

A terme, les municipalités souhaitent que la matière utilisée pour alimenter les chaufferies provienne en totalité de leurs forêts communales.



6. Plan Pluriannuel de Développement Forestier

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010 a instauré un plan pluriannuel de développement forestier, organisant l'action (animation et investissement) en faveur de massifs où la mobilisation est jugée prioritaire et y concentrant les interventions publiques.

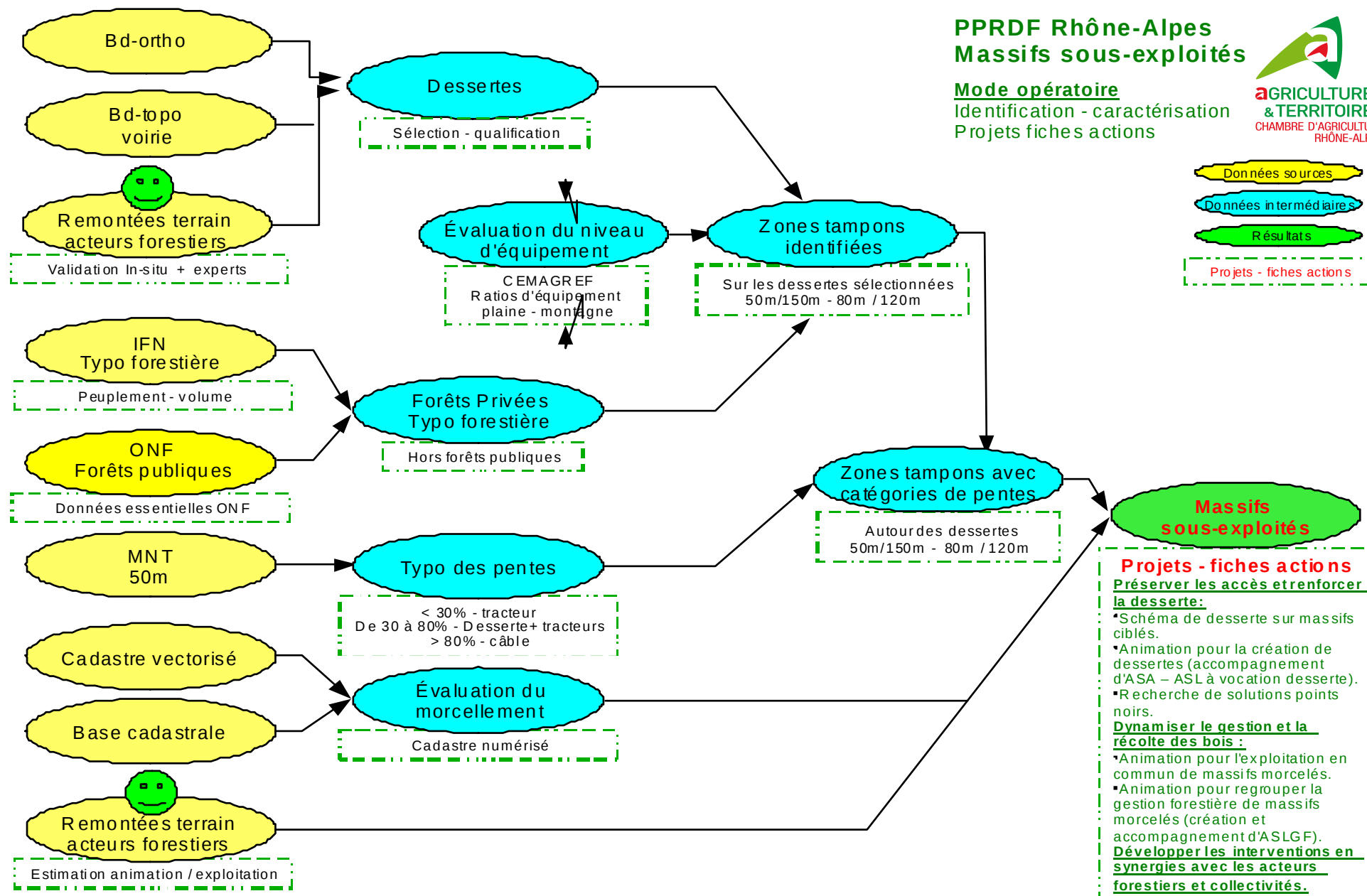
Les actions liées au PSADER devront faire le lien avec la mise en place des Plans Pluriannuels régionaux de Développement Forestier, ceci afin d'avoir une cohérence entre les dispositifs.

Pour ce faire une analyse des massifs forestiers de la Maurienne a été réalisée afin de faire ressortir des massifs jugés prioritaires en matière d'animation permettant de mobiliser des volumes de bois nécessaire au soutien de l'économie locale.

Mode opératoire pour cibler les massifs prioritaires de Maurienne :

PPRDF Rhône-Alpes Massifs sous-exploités

Mode opératoire
Identification - caractérisation
Projets fiches actions



Présentation de la Forêt de Maurienne dans le cadre du PPRDF

MOBILISER PLUS DE BOIS DE LA FORET PRIVEE DE MAURIENNE DANS LE CADRE D'UNE GESTION DURABLE

Objectifs principaux

Augmenter la capacité de mobilisation en forêt privée de 5 m³/ha, de bois supplémentaire d'ici la fin du PPRDF grâce aux actions validées dans le PPRDF et l'articulation avec les éventuels autres dispositifs mis en place sur les massifs ciblés (PSADER, Charte forestière...). Ce potentiel proviendra en partie des forêts nouvellement desservies et au travail d'animation permettant de développer une démarche collective pour mobiliser les bois dans les peuplements productifs.

Description des actions

Titre : Elaboration de schémas de dessertes.

Description et contribution aux objectifs fixés:

- Réalisation de schémas de dessertes afin de favoriser des dessertes rationnelles et intégrées entre forêt publique et forêt privée à l'échelle d'un massif forestier cohérent.
- Développer l'utilisation de câble
- Meilleure prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt, par un aménagement de l'accès au public.

Titre : Restructuration foncière en forêt privée

Description et contribution aux objectifs fixés:

Permettre une meilleure gestion de la forêt en créant des parcelles ou groupe de parcelles d'une taille économique rentable par un accompagnement technique des propriétaires forestiers par :

- Diminution du morcellement
- Diminution du nombre de parcelles et augmentation de leur superficie moyenne
- Facilitation de l'exploitation forestière en forêt privée
- Création d'ASA, d'ASL, d'ASGF.

Titre : Réalisation de dessertes

Description et contribution aux objectifs fixés:

Permettre l'exploitation de la forêt dans le respect de l'environnement et de son rôle de multifonctionnalité par :

- Mise en œuvre du schéma de desserte
- Réalisation de dessertes cohérentes des massifs forestiers

Titre : Plan d'accompagnement de modernisation des entreprises forestières.**Description et contribution aux objectifs fixés:**

A partir d'un état des lieux précis de la situation des entreprises forestières du territoire, bâtir un plan d'accompagnement de ces entreprises vers la modernisation : définition des besoins, formation, soutien aux investissements :

- Mise en place d'un accompagnement adapté aux besoins des entreprises, en lien avec le projet forestier du territoire
- Modernisation des entreprises forestières : investissements, utilisation de nouvelles techniques...
- Maintien ou création d'emplois au sein de ces entreprises.

Titre : Formation des propriétaires et des sylviculteurs**Description et contribution aux objectifs fixés:**

- Former les sylviculteurs du territoire à une gestion durable de leur forêt par la mise en place d'itinéraires les plus adaptés dans leur contexte économique, environnemental et social.

Titre : Communication auprès de tous les acteurs du territoire**Description et contribution aux objectifs fixés:**

- Faire connaître la place et le rôle des forêts dans le territoire.
- Mise en place d'outils de communication.
-

Titre : Accompagnement de la stratégie locale forestière en lien avec les projets territoriaux.**Description et contribution aux objectifs fixés :**

- Animation globale, suivi, coordination des actions du projet forestier, maintien de la cohérence du projet forestier et du territoire.

Les actions, plan d'accompagnement de modernisation des entreprises forestières, communication auprès de tous les acteurs du territoire, accompagnement de la stratégie locale forestière en lien avec les projets territoriaux, sont des actions structurantes qui seront menées sur l'ensemble des massifs.

Caractérisations des massifs retenus dans le cadre du PPRDF

MASSIF DE VILLARGONDRA 137 Ha			
Indicateurs	Valeur actuelle (V)	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2015
Mobilisation de bois (m3/ha)	environ 27333 m3 sur pied (32% résineux, 68 % feuillus)	Diminution	685 m3
Surface moyenne des parcellles	0,07 ha	Augmentation	
dessertes forestières	4,7km/100ha	Stabilité	6km/100ha
Surface desservie	60% du massif forestier	Stabilité	
Animation foncière	Aucune	Pas d'animation	1ASA-ASL
Mobilisation collective de bois	pas de données	pas d'animation	13ha

MASSIF DE VALMEINIER 723 Ha			
Indicateurs	Valeur actuelle (V)	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2015
Mobilisation de bois (m3/ha)	environ 113983 m3 sur pied (56% résineux, 44 % feuillus)	Diminution	3615 m3
Surface moyenne des parcelles	0,16 ha	Augmentation	
dessertes forestières	2,9km/100ha	Stabilité	3,18
Surface desservie	37% du massif forestier	Stabilité	
Animation foncière	1AFP présente sur valmeinier	animation CDA 73 obj pastoralisme	1ASA-ASL à vocation desserte
Mobilisation collective de bois	Aucune	pas d'animation	30 ha
ligne de débardage par câble	0	0	3 lignes de câbles
MASSIF DE L'ARC 1 412 Ha			
Indicateurs	Valeur actuelle (V)	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2015
Mobilisation de bois (m3/ha)	environ 218586 m3 sur pied (15% résineux, 85 % feuillus)	Diminution	7060 m3
Surface moyenne des parcelles	0,28 ha	Augmentation	
dessertes forestières	4,3km/100ha	Stabilité	5km/100ha
Surface desservie	49% du massif forestier	Stabilité	
Animation foncière	Aucune	Pas d'animation	1ASA
Mobilisation collective de bois	0Ha	pas d'animation	150ha

MASSIF D'ARGENTINE - 245 Ha			
Indicateurs	Valeur actuelle (V)	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2015
Mobilisation de bois (m3/ha)	environ 40088 m3 sur pied (27% résineux, 73% feuillus)	Diminution	1225 m3
Surface moyenne des parcelles	0,50 ha	Augmentation	
dessertes forestières	4,4km/100ha	Stabilité	5,2 km/100ha
Surface desservie	55% du massif forestier	Stabilité	
Animation foncière	Aucune	Aucune	1ASA à vocation desserte
Mobilisation collective de bois	Aucune	Aucune	20ha

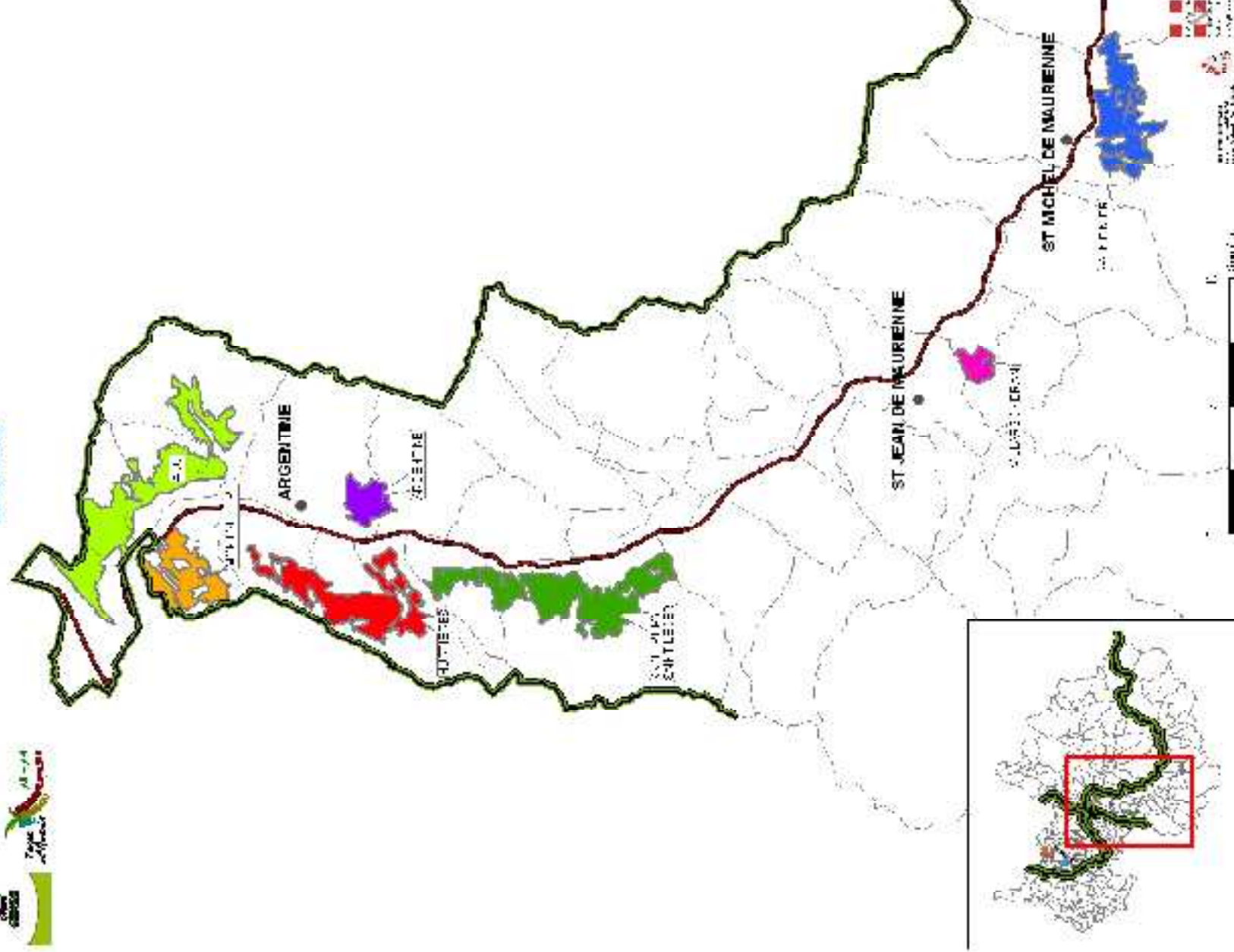
MASSIF DE ST REMY-ST LEGER - 1 150 Ha			
Indicateurs	Valeur actuelle (V)	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2015
Mobilisation de bois (m3/ha)	environ 192850 m3 sur pied (11% résineux, 89 % feuillus)	Diminution	5750 m3
Surface moyenne des parcelles	0,24 ha	Augmentation	
dessertes forestières	3,5km/100ha	Stabilité	4km/100ha
Surface desservie	40% du massif forestier	Stabilité	
Animation foncière	Aucune	Pas d'animation	1ASA-ASL
Mobilisation collective de bois	pas de données	pas d'animation	50 ha

MASSIF DE MONTGILBERT - 535 Ha

Indicateurs	Valeur actuelle (V)	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2015
Mobilisation de bois (m3/ha)	environ 82025 m3 sur pied (19% résineux, 81% feuillus)	Diminution	2675 m3
Surface moyenne des parcelles	0,16 ha	Augmentation	
Dessertes	3,2km/100ha	Stabilité	4km/100ha
Surface desservie	56% du massif forestier	Stabilité	
Animation foncière	Aucune	Pas d'animation	1ASA à vocation desserte
Mobilisation collective de bois	0Ha	pas de données	35 ha

MASSIF DES HURTIERES -920 Ha

Indicateurs	Valeur actuelle (V)	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2015
Mobilisation de bois (m3/ha)	environ 176753 m3 sur pied (30% résineux, 70% feuillus)	Diminution	4600 m3
Surface moyenne des parcelles	0,25 ha	Augmentation	
dessertes forestières	4km/100ha	Stabilité	4,5km/100ha
Surface desservie	45% du massif forestier	Stabilité	
Animation foncière	Aucune	Pas d'animation	1ASA à vocation desserte
Mobilisation collective de bois	pas de données	Stabilité	50 ha



CE QU'IL FAUT RETENIR :

- Une **forêt privée Mauriennaise** où les potentialités de mobilisation de bois se situent plutôt en **basse et moyenne Maurienne**, avec au niveau du foncier **un morcellement** important qui **rend difficile une gestion rationnelle** des surfaces boisées.
- Une couverture insuffisante de **desserte dans la forêt privée** accentue les **problèmes de mobilisation des bois**
- Enfin, **un marché lié au bois bûche en expansion** pourrait être intéressant pour la filière bois locale. Les parcelles de feuillues sont fortement représentées.
- D'autre part une attention pourrait être apportée au **marché du bois énergie** en lien avec les objectifs du Grenelle de l'environnement au regard de l'approvisionnement en plaquettes forestières issues de bois locaux.
- Les actions à entreprendre pour mobiliser plus de bois doivent être animées au niveau de massifs prioritaires cf. carte ci-dessous. D'autre part les actions liées au PSADER devront faire le lien avec la mise en place **des Plans Pluriannuels régionaux de Développement Forestier**, ceci afin d'avoir une cohérence entre les dispositifs

D. EVALUATION DES CDPRA ET CTS DU CONTRAT 2004-2010

1. CONTEXTE

Dans le cadre du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), le Syndicat de Pays de Maurienne (SPM) a souhaité que soit établie une évaluation des actions agricoles inscrites au CDPRA et CTS de la précédente génération (2004/2010).

Comme l'animation de l'ancien contrat était effectuée par la Chambre d'Agriculture de Savoie, cette partie d'évaluation a été mandaté à l'ASADAC (Agence Savoyarde, d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités).

Pour réaliser cette évaluation, **deux approches complémentaires** ont été mises en œuvre sur chaque action :

- ✓ une première faisant état des éléments **factuels et chiffrés** des actions, en faisant notamment référence aux indicateurs mentionnés dans les fiches actions des contrats,
- ✓ une seconde privilégiant une analyse plus **qualitative** visant en particulier à connaître le point de vue des acteurs concernés par les projets subventionnés. L'ASADAC Territoires a réalisé des entretiens directs ou téléphoniques auprès de personnes représentatives

Le document (annexe) tente également :

- ✓ de définir l'intérêt, la cohérence et les impacts de l'action, tant pour les bénéficiaires que pour l'activité agricole et/ou le territoire plus largement
- ✓ et de mettre en perspective chaque action et son ensemble dans une vision plus globale de l'activité agricole en Maurienne

2. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

Les éléments d'évaluation mentionnés dans le rapport (voir annexe), pris dans leur ensemble, amènent plusieurs constats.

Sur la forme, le programme d'actions a semblé être en perpétuelle évolution entre les actions initialement fléchées, celles retenues dans les CDPRA/CTS, celles modifiées en cours de contrat ou encore celles supprimées ou ajoutées au moment des avenants. Une dynamique qui donne certes de la souplesse dans l'adaptation des projets au contexte et à son évolution, mais qui a aussi généré des difficultés dans la gestion et l'animation de ce volet agricole du contrat.

Si ces difficultés interrogent sur le mode de relation entre les différents partenaires et ont pu indirectement impacter les autres actions en terme de disponibilité de l'animateur, elles n'ont toutefois pas empêché l'action **d'animation territoriale d'être menée à bien et de donner satisfaction aux protagonistes locaux.**

Bien que fragilisée par les évolutions en cours de procédure, **la cohérence d'ensemble des actions reste visible** avec un souci de traiter l'ensemble des facteurs propres à l'agriculture en Maurienne, du plus général (gestion partagée de l'espace, communication et promotion de l'activité ...) au plus ponctuel (conditions et outils de travail des exploitants).

Autre constat, celui d'une relative concentration des actions en Haute Maurienne. Ainsi, les projets portant sur le foncier et les zones agricoles, pour lesquelles des sites situés dans toute la vallée avaient été fléchés initialement, ne se sont concrétisés qu'en Haute Maurienne. Si cela correspond à une densité plus forte d'exploitants dans ce secteur, cela peut être aussi le signe de dynamiques agricoles différentes à l'échelle de la vallée.

Deux enseignements majeurs ressortent toutefois des entretiens réalisés : **l'évolution des relations** entre le monde agricole et celui des élus, ainsi que la problématique **de l'animation des projets collectifs.**

Sur le premier point, ces contrats ont apparemment joué un rôle déclencheur dans un rapprochement des différents protagonistes en organisant de réels échanges, en décroissant certaines approches. Sans idéaliser la situation, les avancées en la matière ouvrent de nouvelles perspectives de concertation pour de futurs projets.

Ainsi, sur la question de la **gestion de l'espace et du foncier**, les actions 2.8.1 et 2.8.3 menées en haute Maurienne, peuvent/doivent être capitalisées et diffusées auprès d'autres secteurs. **La réactivité des exploitants** sur cette thématique est, ici, certainement l'expression d'un enjeu essentiel pour l'avenir de leur activité.

Une réserve est apportée avec **l'inquiétude** relative à la place que prennent toutes les phases « études / diagnostics » et qui tardent à **trouver une traduction concrète** « sur le terrain ».

Sur le second point, la question de fond est celle de la **capacité du monde agricole à porter des actions transversales** avec les contraintes qui sont les siennes en termes notamment de **moyens humains, financiers et de temps disponible**. **L'adaptation et le développement de l'agriculture sera en partie fonction de sa capacité à permettre à ses « forces vives » de travailler sur des projets communs dans des conditions pénalisant le moins possible leur activité, voire même leur vie personnelle.**

Cet enjeu semble notamment au cœur du développement de l'agritourisme en Maurienne. Alors que cette filière semble attirer de nouvelles exploitations ou installations misant sur la diversification, le développement de structures collectives se **heurte rapidement à la difficile mobilisation des personnes dans l'animation des démarches collectives**.

Un constat qui pourrait s'étendre à d'autres thématiques agricoles au regard de la pyramide des âges des exploitants de Maurienne et des difficultés exprimées pour informer et **faire entrer les jeunes dans certaines dynamiques collectives**.

A cet égard, **l'action du GEVR sur le soutien à l'implication des exploitants dans des « mandats professionnels » est essentielle**.

La mise en œuvre de nouvelles procédures contractuelles, comme celle du PSADER, peuvent apporter des réponses à des problématiques en donnant un cadre de travail et financier à l'élaboration d'un projet partagé entre la sphère agricole et la sphère publique (y compris les acteurs touristiques).

L'expérience des actions du CDPRA/CTS doit servir à ce nouveau programme.

Ainsi, la démarche devra apporter une réponse à une première équation : **se donner une perspective à 10 ans**, en raison de la pyramide des âges des exploitants mauriennais (beaucoup d'exploitants ont plus de 50 ans), dans un **cadre contractuel à la fois stable dans ses fondements et permettant des évolutions dans sa mise en œuvre**.

Dans le contenu méthodologique des projets, elle pourrait promouvoir les « modèles » de concertation expérimentés et (re)mettre l'accent sur les conditions d'animation des projets collectifs.

Sur les thématiques proprement dites, **la question de l'agritourisme est celle qui génère le plus d'interrogations car à la fois « attractive » et en même temps difficile à mettre en œuvre**.

Enfin dans sa portée géographique, une **attention particulière pourrait être portée à un rééquilibrage entre les secteurs de la vallée, sans toutefois freiner les dynamiques là où elles existent**.

E. LES ENJEUX AGRICOLES ET FORESTIERS DE MAURIENNE

1. Les enjeux agricoles

Pérenniser l'activité agricole sur le territoire. Les 5 conditions de pérennité sont :

- ✓ *Obtenir un revenu satisfaisant de son travail*
- ✓ *Travailler et vivre dans de bonnes conditions en étant compris et reconnu pour son travail*
- ✓ *Disposer de suffisamment de ressources naturelles, supports de la production et les gérer de manière durable*
- ✓ *Transmettre les exploitations*
- ✓ *Disposer de structures collectives qui permettent au mieux de répondre à ces différentes attentes*

Remarque : Le projet de charte sur la zone d'adhésion du Parc National de la Vanoise reprend une majorité des enjeux agricoles et forestiers exprimés dans le document.

Pour répondre à ces enjeux, voici 4 orientations de travail pour les prochaines années :

11. Conforter l'activité agricole en pérennisant les coopératives laitières

La pérennité des coopératives ne pourra être assurée à l'avenir que si les **exploitations laitières** restent suffisamment **importante en nombre et durable dans le temps**. Les coopératives laitières sont gages de **revenus satisfaisants** pour les agriculteurs laitiers.

Un contexte fragile :

- ✓ Une **forte pression foncière** plus particulièrement dans les zones de stations, du fait du développement de l'urbanisation qui se concrétise par une diminution des surfaces agricoles, des prix du foncier (achat et location) élevés, des incertitudes sur le foncier, un morcellement important du parcellaire.
- ✓ Plus de 50 % des exploitations professionnelles en moyenne Maurienne n'arrivent pas à faire face aux **frais de mises aux normes des bâtiments**, certains sont enclavés et ne pourront être transmis.

- ✓ Près de 30 % du litrage dans les coopératives des Arves et de la Chambres sont remis en cause dans les 5 à 10 ans ; une grande majorité de ces exploitations sont sans avenir ou avec avenir incertain **par manque de candidat**, par **manque de fonctionnalité** des sites à reprendre, par **manque de moyens financiers**.
- ✓ Des exploitations en **évolution rapide** (augmentation du cheptel moyen de 30 % par exploitation en 10 ans) qui montrent des fragilités, des modes de gestions délicats qui peuvent porter préjudice à la filière en place.

Les objectifs opérationnels sont :

- ✓ Suivre et anticiper l'évolution des exploitations agricoles et leur impact dans la filière. Cette analyse permettra de fournir aux collectivités et aux coopératives les données nécessaires à la mise en place de projets de développements cohérents (politique foncière, développement des coopératives...).
- ✓ **Favoriser les reprises et les installations** au sein des coopératives de la Chambre et des Arves.
- ✓ **Conseiller** les exploitations au vue des critères de fragilité : maîtriser les projets d'agrandissement dans le cas d'arrêt d'activité et pérenniser les structures professionnelles en place qui restent fragiles .

Les pistes d'actions

- ✓ Mise en place d'un **observatoire**.
- ✓ Repérage des candidats, accompagnement à la structuration des petites exploitations, préparation de regroupements d'exploitations, en estimant leur potentiel en tant que support d'activités nouvelles.
- ✓ Mettre en place des projets de délocalisation de bâtiments, de regroupement d'exploitation, de structuration collective du foncier voire de constitution de réserves foncières pour les collectivités.

12. Conforter l'activité agricole en améliorant l'autonomie fourragère des exploitations agricoles

L'herbe est une ressource majeure du territoire ! Elle contribue fortement à la typicité des fromages, de la viande et du paysage. La viabilité des exploitations à long terme est donc dépendante des **surfaces de fauche** disponibles et de la quantité de fourrage qu'elles sont susceptibles d'offrir. La Haute Maurienne présente des **déficits hydriques climatiques importants** qui ont des conséquences particulièrement graves sur la production fourragère (sécheresses successives depuis 2003).

Une **forte pression foncière** plus particulièrement dans les zones de stations, du fait du développement de l'urbanisation, des prix de location du foncier élevés et variables, un morcellement important du parcellaire rendent difficile la gestion des terrains dans le moyen terme et favorise les tensions entre exploitations.

Quelles que soient les communes, qu'elles aient beaucoup ou peu d'exploitations professionnelles, qu'elles soient en zone touristique ou en fond de vallée, **les prés de fauche épandables sont insuffisants** sur l'ensemble de la Maurienne.

La principale cause des « problèmes de **mise aux normes** » reste la **gestion des effluents**. De nombreuses exploitations présentent des difficultés dans leur gestion des effluents. Les causes sont multiples : une augmentation du cheptel par exploitation, des accompagnements PAC environnementaux (PHAE, MAE) qui limitent voire qui interdisent l'épandage de matières organiques, des surfaces de fauches qui diminuent...

L'attractivité de la Maurienne, tant pour la population que pour la clientèle touristique, repose en partie sur la qualité des paysages et la richesse des milieux naturels (Parc de la Vanoise, réserves naturelles, sites protégés...). Pour **garantir la qualité paysagère et environnementale de la vallée**, il convient de promouvoir une agriculture qui intègre et valorise l'environnement en maintenant un tissu agricole minimum sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de favoriser les échanges et partenariats entre les professionnels environnementaux, agricoles et collectivités en considérant la problématique environnementale sur l'ensemble des exploitations.

Les objectifs opérationnels :

- ✓ Limiter les achats de foin, rendre les exploitations plus autonomes aux variations des cours de foin et ainsi **diminuer les charges d'exploitation**.
- ✓ Permettre aux exploitations professionnelles en place **de respecter le cahier des charges** AOC Beaufort sur l'autonomie fourragère.
- ✓ Accompagner les exploitations professionnelles à **respecter les normes** liées à la gestion des effluents. Pour beaucoup la mise aux normes est trop coûteuse.
- ✓ Pérenniser **l'usage des terres agricoles**.

Les pistes d'actions à mettre en place sont :

- ✓ **Accroître l'autonomie fourragère** des exploitations en augmentant les surfaces irriguées de façon durable et économe en Haute Maurienne.
- ✓ Conduire des réflexions collectives autour de la **gestion des effluents d'élevage** (eau blanche, fumier...).
- ✓ Améliorer la valorisation des effluents en développant de nouveaux projets comme le **compostage**, expérimenter d'autres solutions de gestion innovantes.
- ✓ **Harmoniser** l'accès aux terres entre tous et pour tous : sensibiliser les propriétaires à l'usage des baux, développer des tarifs de location homogène et structurer le foncier.

- ✓ Promouvoir les **actions agro environnementales**.

13. Conforter la main d'œuvre et l'engagement des professionnels au sein de collectifs agricoles

Le travail et la main d'œuvre sont un problème de plus en plus aigu dans les exploitations de Maurienne. L'agriculture de Maurienne est fortement structurée autour d'outils collectifs fondamentaux pour le territoire : les produits (coopératives, abattoir, magasin de producteurs), la mécanisation (CUMA), le travail (GEVR), les alpages (GP, AFP) et le développement agricole au sens large (GIDA, GDA).

Des outils fragilisés par un individualisme grandissant et des difficultés à renouveler les administrateurs

Les objectifs opérationnels sont :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Encourager l'engagement professionnel dans les structures collectives✓ Diminuer les charges de travail et financières dans les exploitations |
|--|

Piste d'actions à mettre en place :

- ✓ **Financement de remplacement** des responsables de structures agricoles pour les inciter à prendre des responsabilités au sein des organismes

14. Optimiser la valorisation des produits en développant la commercialisation en circuits-courts

La Maurienne est riche d'une grande **diversité de productions**. On estime une production moyenne de 12 220 agneaux élevés en Maurienne disponibles sur le marché. Suite à une structuration de la filière, la **valorisation d'agneaux** sur le territoire est croissante. Cependant le tonnage sur l'abattoir de St Etienne de Cuines baisse et sa pérennité est en sursis ! On observe une très forte baisse du tonnage liée à la **diminution des gros bovins** tués par les bouchers. Les éleveurs spécialisés dans la viande bovine sont peu nombreux. Beaucoup d'entre eux ont arrêté leur partenariat avec les bouchers suite à des départs à la retraite.

La plupart des éleveurs bovins de Maurienne produisent du lait. La valorisation importante du lait en Beaufort limite fortement les agriculteurs à développer la filière viande. Cependant on peut estimer qu'une partie des **vaches de réforme**

pourrait être valorisée sur le territoire. On observe une diversification des productions de plus en plus importante (développement de la filière ovine lait, volailles, plantes aromatiques...). De nombreux agriculteurs fermiers utilisent des **points de vente collectifs** comme les SICA ou le magasin de producteur de Saint Michel de Maurienne qui souhaite se développer.

Malgré un accueil touristique lié aux villages stations, les **valorisations gastronomiques sont peu visibles et peu nombreuses**. Le Club de la Gastronomie, association de restaurateurs et de producteurs œuvre pour la valorisation de la gastronomie du territoire de Maurienne et pour l'introduction de produits du territoire dans la cuisine. Pour la plupart des membres, s'approvisionner auprès des producteurs de Maurienne est une alternative pour se démarquer. Pourtant dans un contexte où les circuits courts et l'achat local ont le vent en poupe, il existe très peu de partenariats durables entre ces professionnels et agriculteurs.

La **plus value liée à l'AOC Beaufort** représente 70-80 % du revenu des exploitations. C'est pourquoi la seule maîtrise de la qualité et de l'image ne suffit pas à écouler à **bon prix la totalité de la production** de Beaufort.

Les objectifs opérationnels sont :

- ✓ Conforter la **viabilité** économique des **exploitations agricoles professionnelles** en développant **les circuits courts** tout particulièrement auprès des exploitations ovines et bovines « viande ».
- ✓ Maintenir l'**abattoir**, outil collectif indispensable au maintien des **filières courtes** de viande.
- ✓ Répondre aux attentes sociales, locales et touristiques : il est important d'améliorer la **valorisation des produits** et des services.
- ✓ Développer et communiquer sur **un panier de biens Maurienne** (offre coordonnée de produits et prestations issus du territoire en lien avec des réseaux d'acteurs).

Les pistes d'actions à mettre en place sont :

- ✓ **Renforcer et développer le réseau des professionnels** des métiers de bouche en Maurienne (producteurs fermiers, coopératives laitières et SICA, restaurateurs, lycée hôtelier).
- ✓ Valoriser économiquement et culturellement les productions locales par la promotion d'une **offre gastronomique**. Maurienne : un **panier de bien Maurienne** (synergies artisans – agriculteurs).
- ✓ Aider les **équipements collectifs** pour la fabrication et commercialisation.
- ✓ Maintenir et organiser des '**filières**' **viande** en Maurienne.
- ✓ Développer des **nouvelles synergies** entre le haut du territoire et le bas pour des finitions de bêtes.
- ✓ Mettre en place des **outils de communications et de vente** performants (sites internet...).

- ✓ Poursuivre une **identité** commune à la Maurienne des exploitations agricoles (panneaux signalétique).
- ✓ Mise en place d'une communication forte et ludique dans les zones touristiques.
- ✓ Poursuivre des actions de **valorisation de l'agriculture** Mauriennaise et de ses **produits**.
- ✓ Diversifier les productions pour pouvoir proposer une gamme de produit plus complète dans les magasins de vente collectif : exemple un atelier yaourt.
- ✓ ...

2. Les enjeux forestiers

Les enjeux forestiers sont une mobilisation de bois plus importante et une structuration d'une filière bois plus aboutie.

Les 3 orientations de travail sont :

21. Le foncier, un enjeu de restructuration

Beaucoup de parcelles privées sont en indivisions, de nombreuses successions n'ont jamais été réglées voire certains propriétaires ne connaissent pas leurs parcelles. **Le morcellement** important rend difficile une gestion rationnelle des surfaces boisées de la forêt privée de Maurienne où les potentialités de mobilisation de bois sont intéressantes. La surface moyenne par propriétaire est de 0.61 hectares souvent divisés en plusieurs parcelles. Pour répondre à une gestion cohérente et durable de cette part de forêt productive, il est important de restructurer le foncier forestier pour pouvoir travailler efficacement.

22. Développer les dessertes, outils indispensables à la mobilisation de bois

Une couverture insuffisante de **dessertes** dans la forêt privée accentue les problèmes de mobilisation des bois. En théorie on considère que pour avoir de bonnes conditions d'exploitation en forêt de montagne, il faut que la desserte forestière atteigne une densité proche de 6 km de linéaire de desserte forestière pour desservir convenablement un massif de 100 ha. La forêt privée de Maurienne présente un ratio de 0.54 km de dessertes aux 100 ha. Le développement de dessertes forestières permettra d'augmenter les possibilités de mobilisation de bois.

23. Développement de filières bois local, de bois bûche et de bois énergie

Les parcelles de feuillus sont fortement représentées sur le territoire. Le **marché du bois bûche** est en expansion, il existe de réelles potentialités pour structurer cette filière sur la vallée et pour favoriser l'approvisionnement en bois local mais reste à en définir le coût. De nombreuses installations individuelles sont répertoriées sur l'ensemble de la vallée ainsi que cinq chaufferies collectives. Les particuliers se tournent vers les granulés tandis que les collectivités vers la plaquette. A terme, les municipalités souhaitent que la matière utilisée pour alimenter les chaufferies provienne en totalité de leurs forêts. Ainsi, une attention pourrait être apportée au marché **du bois énergie** en lien avec les objectifs du Grenelle de l'environnement au regard de l'approvisionnement en plaquettes forestières issues de bois locaux.